



LA CHAUX/DE/FONDS

MÉTROPOLE HORLOGÈRE
UHRENMETROPOLE
METROPOLI OROLOGIERA
WATCHMAKING METROPOLIS

20^e séance du Conseil général

Mardi 10 décembre 2013 à 17h00

Salle du Conseil général, Hôtel-de-Ville

Procès-verbal

Présidence : Mme Sarah Blum (POP)

Trente-six Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Babey Katia, Belo Maria, Blanc Pierre-Yves, Blum Sarah, Borel Pierre-Alain, Bühler Pascal, Caglar Nurhan, Chantraine Hugues, Clerc Celia, Curty René, Erard Monique, Favre Andy, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Hainard Frédéric, Imeri Shaip, Jobin Patrick, Kitsos Philippe, Marchon Lucie, Monard Anne, Morel Yves, Morel Sylvia, Moser Claude-André, Musy Daniel, Nussbaumer Daniel, Othenin-Girard Michael, Rappan Yannick, Robert-Nicoud Florian, Schafroth Marc, Surdez Daniel, Steudler Adrien, Strub Yves, Ummel Christophe, Vurucu Inan, Wenger Fabien, Ziegler Daniel.

Excusé(e)s : Can Oguzhan, Favre Charles-André

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 17 est adopté avec les modifications apportées ci-après.

Mme Sarah Blum, Présidente : Mesdames, Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance et vous remercie d'être présents ce soir.

Amendement du Conseil communal à l'arrêté N° 1

Article premier.- Est approuvé le budget de l'exercice 2014, qui comprend :

a) le budget de fonctionnement qui se présente en résumé comme suit :

Charges	CHF	251'504'590.00
Revenus	CHF	253'802'100.00
Excédent de recettes	CHF	-2'297'510.00

Amendement du Conseil communal à l'arrêté N° 4

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de **CHF 75'800'000.-**, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix.

Postulat

321 SCAS Participation aux institutions sociales - page 65

366 1900 Sacs poubelles destinées aux familles Transférer la somme de 120'000 à un autre poste du budget

Argumentaire : Autant ce geste vis-à-vis des familles est apprécié, autant ce mode de fonctionnement est contraire aux principes appliqués par le Service de l'Action sociale, en matière d'aide, car il ne tient pas compte de la situation financière de chaque famille bénéficiaire. Il ne s'agit donc pas de remettre en cause cette action pour les familles mais d'assurer la cohérence par rapport à toutes les formes d'aides accordées par le SCAS.

Anne Monard

Projet d'arrêté

Article premier.- Le règlement de la commission financière, du 23 novembre 2004, est modifié comme suit:

Art. 1a (nouveau):

¹ S'il/elle n'est pas membre de la commission, le/la président-e du conseil général, peut participer aux séances. Il/Elle occupe un rôle d'observateur et ne peut intervenir.

² II/Elle est soumis-e aux mêmes règles de la commission financière en son article 7 (secret de fonction).

Article 2.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Daniel Nussbaumer, Florian Robert-Nicoud

Interpellation

La Chaux-de-Fonds - Texas ?

Un projet d'envergure est en train de voir le jour sur la friche de l'ancienne gare aux marchandises. Il offre la possibilité à notre ville d'enfin se doter d'un secteur piétonnier digne de ce nom, joliment baptisé « voie verte ». Nous avons appris que le vert se teinte progressivement de gris et que le projet envisagé initialement se mue progressivement en zone de rencontre, autorisant le trafic automobile privé. Notre déception est à la mesure des espoirs que nous placions dans le projet et nous souhaitons interpellier le Conseil Communal à ce sujet :

Ne peut-on pas réglementer l'accès au quartier Le Corbusier afin de le préserver du trafic privé et de garantir à la mobilité douce un cheminement privilégié ?

Alors que la sédentarité est un des fléaux de notre société, ne pouvons-nous plus imaginer faire plus de 100 m à pied ?

Pourquoi ne pas réserver l'accès exclusivement aux résidants et éviter ainsi le trafic généré par la recherche d'une place de stationnement.

Plus généralement, alors que les rues parallèles au Pod pourraient gagner en attractivité, aussi bien au Sud (Daniel Jean-Richard), qu'au Nord (rue du Cygne et de la Serre), le piéton reste l'éternel parent pauvre. À quand une politique de la mobilité douce digne de notre ville ainsi qu'une vraie zone piétonne ?

Pour construire un avenir répondant aux défis du XXI^e siècle, nous devons poser les jalons d'un urbanisme durable tout de suite en limitant la pollution de l'air et en ne sacrifiant pas une nouvelle génération comme au Texas, où l'excès pondéral est et sera encore longtemps une des premières causes de mortalité.

Monique Erard

Amendements au budget

Arrêté N° 1

b) le budget des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Dépenses	CHF	70'643'960.00
Recettes	CHF	<u>22'204'665.00</u>
Investissements nets / augmentation	CHF	48'439'295.00

Dans le cadre des investissements inscrits au budget 2014, le Conseil communal est autorisé à dépenser jusqu'à la limite de CHF 38'439'295.-

Arrêté N° 4

Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à renouveler ou conclure des emprunts pour un montant global de **CHF 67'200'000.-**, en une ou plusieurs tranches, aux meilleures conditions du jour, à des échéances et auprès des prêteurs de son choix.

Hughes Chantraine, Andy Favre, Daniel Nussbaumer, Florian Robert-Nicoud, Marc Schaefroth, Adrien Steudler

Mme Sarah Blum, Présidente : Nous avons reçu un courrier daté du 4 décembre 2013 de Mme Clarence Chollet, au nom des Verts neuchâtois, concernant une lettre ouverte adressée à NeuchEole.

Nous avons également reçu une lettre datée du 5 décembre d'Yvonne Tissot et de Loïc Degen concernant une pétition intitulée "*Au revoir Monsieur Legrix*".

M. Pascal Bühler, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs Est-il possible de lire la dernière lettre, s'il vous plaît ? A l'exception des nombreuses signatures, évidemment.

Mme Sarah Blum, Présidente : *"Madame la Présidente du Conseil général. En tant que première citoyenne de notre Commune, nous avons l'honneur de vous annoncer que nous avons remis la pétition susmentionnée à Monsieur Legrix, dotée de plus de 1260 signatures.*

Nous sommes fiers de noter que la majorité des personnes, des Chaux-de-Fonniers, ont signé en donnant leurs noms et prénoms, assumant ainsi leur acte.

Trois jours seulement après son lancement, notre pétition "La confiance est rompue, au revoir Monsieur Legrix" dépassait les 1'000 paragraphes. Ce succès, nous n'osions l'espérer. Le nombre de signatures et la rapidité avec laquelle elles ont été récoltées révèlent à quel point la population est profondément concernée par les faits reprochés à Monsieur Legrix.

Aujourd'hui, malgré la décision de justice qui, justement, ne minimise pas ces faits, et au nom de ces signataires, nous faisons une nouvelle fois appel à la démission de Monsieur Legrix, à son esprit de solidarité et à son humilité démocratique, pour le bien d'une ville dans laquelle il a, de son propre aveu, été appelé.

Le fait que les employés, qui ont témoigné dans l'audit, n'aient pas souhaité le poursuivre devant la justice n'atténue en rien la gravité de ces faits. Si Monsieur Legrix aime tant La Chaux-de-Fonds, ses habitants et

ses électeurs, alors il doit se rendre compte que les employés communaux ne peuvent tout simplement plus imaginer travailler sous ses ordres. Quand règne la terreur et tombent les plaintes pénales, il est illusoire d'imaginer le labeur.

Nous demandons également à l'UDC de prendre ses responsabilités et de remplacer son élu par un autre de ses membres, afin que l'ensemble des employés communaux puissent exercer leur métier dans un climat où la peur n'existe plus. L'importance de l'UDC dans les Montagnes neuchâtelaises garantit sans aucun doute la présence, dans les rangs de l'exécutif, d'un des viennent-ensuite aux qualités qui ne manqueront pas de restaurer la confiance au sein de l'administration, sans trahir le choix des électeurs.

Il est urgent, Messieurs de l'UDC, de tout mettre en œuvre pour que la Ville de La Chaux-de-Fonds se dote d'un exécutif au complet et digne de la confiance populaire.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente du Conseil général, nos plus sincères et citoyennes salutations.

Pour le collectif, Madeleine D. Yvonne Tissot et Loïc Degen."

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous demande de donner lecture également de la lettre d'accompagnement des Verts neuchâtelois, s'il vous plaît. Merci.

Mme Sarah Blum, Présidente : "Concerne lettre ouverte à NeuchEole. Madame, par la présente, nous vous transmettons une copie de la lettre ouverte que nous avons adressée à la présidence de NeuchEole. Nous espérons que ce courrier retiendra toute votre attention.

En effet, votre Commune, en tant que co-fondatrice de la société NeuchEole SA a également son rôle à jouer. Nous espérons que vous saurez convaincre NeuchEole de la nécessité de prendre une part active au débat citoyen dans le cadre de la campagne de votations concernant l'énergie éolienne, qui s'annonce pour le printemps prochain.

Nous restons volontiers à votre disposition pour tout complément. Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Madame, nos cordiales et respectueuses salutations. Au nom des Verts neuchâtelois, Clarence Chollet, présidente."

20^e séance du Conseil général

Mardi 10 décembre 2012 à 17h

à l'Hôtel-de-Ville

Ordre du jour

1. Rapport d'information du Conseil communal du 13 novembre 2013 relatif au concept Ville santé OMS et au projet "carafes à eau"
2. **Budget 2014** – Rapports du Conseil communal et de la Commission financière - Rapports des sous-commissions
 - a. Discussion générale
 - b. Discussion de détail – budget de fonctionnement
 - c. Discussion de détail – budget d'investissements
 - d. Vote des arrêtés
 - e. Prise d'acte des rapports du Conseil communal et de la Commission financière
3. Interventions non traitées le 26 novembre

Sarah Blum
Présidente du Conseil général

Rapport d'information du Conseil communal relatif au concept Ville santé OMS et au projet "carafes à eau"

(du 13 novembre 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

L'initiative Villes-Santé de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est née dans la mouvance de la Charte d'Ottawa (1986), elle repose sur les principes de la promotion de la santé, qui se définit comme une démarche «visant, par des mesures individuelles et collectives, à augmenter la capacité des personnes à maintenir et à améliorer leur santé et leur bien-être».

Le concept Villes-Santé est un mouvement de santé publique d'envergure mondiale où la communauté répond avec une véritable approche intersectorielle et interdisciplinaire aux énormes défis en matière de santé urbaine.

Une Ville-Santé, c'est une ville qui s'engage à agir pour la santé de tous avec la volonté de :

- 1) réduire les inégalités sociales en matière de santé
- 2) veiller constamment à la qualité de son environnement
- 3) favoriser la cohésion sociale, la solidarité et la participation
- 4) développer une économie diversifiée et innovante
- 5) permettre à chacun d'avoir accès à la culture, aux loisirs et de réaliser son potentiel de créativité

Dans la suite logique de l'organisation, en février 2012, du colloque francophone des Villes et Villages en Santé (OMS), la Ville de La Chaux-de-Fonds est désormais membre à part entière de ce réseau. L'admission de la cité de Le Corbusier et son accession à la vice-présidence s'est officialisée lors de la dernière assemblée générale en bénéficiant notamment de l'appui technique du Centre collaborateur OMS pour les Villes-Santé francophones (S2D, Rennes).

Pour mener à bien ces réflexions, un groupe Ville-Santé présidé par la conseillère communale en charge de la santé Mme Nathalie Schallenberger, a été mis en place et comprend les services suivants : l'Action sociale, le Service de la jeunesse, le Service de santé et de promotion de la santé et le responsable de la communication externe de la ville.

Ce groupe de travail collabore avec tous les autres services concernés et sera donc ouvert à des personnes ressources des domaines publics et privés.

Le programme Villes-Santé OMS part du constat que, pour améliorer la santé de la population, des actions sur les conditions de vie des habitants dans leurs milieux de vie quotidienne, au travail, à l'école, à la maison, pendant les loisirs, etc., sont plus importantes que des mesures purement médicales. Agir efficacement sur ces conditions relève souvent davantage de l'autorité locale que d'instances plus éloignées des citoyens. Il est donc important de sensibiliser et réorienter dans cette direction l'action du Conseil communal, notamment en renforçant la coopération inter-services et en perfectionnant les stratégies et les projets de la ville.

Afin de sensibiliser toute la population de notre Ville ainsi que son administration, le groupe Ville-Santé a souhaité la création d'un signe distinctif (label) réservé exclusivement au Réseau Suisse Ville Santé et à nos futurs projets.

Bien auparavant, les 15 et 16 août 1883, les citoyens chaux-de-fonniers acceptaient de contracter un emprunt de 2 millions de francs pour réaliser un projet d'alimentation de l'eau dans notre Ville. Cent-trente ans plus tard, l'eau est restée une denrée primordiale pour tous les habitants de la planète. Nous bénéficions en ville d'une distribution sans faille d'un produit parfaitement adapté à la consommation.

La Ville de La Chaux-de-Fonds ayant rejoint en 2012 le réseau des Villes Santé de l'OMS et afin de marquer notre entrée dans ce réseau de façon originale, le groupe de travail Ville Santé a eu la volonté de proposer une action simple et efficace de promotion de la santé en incitant notre Administration dans un premier temps mais toute la population par la suite à boire de l'eau du réseau, eau qui présente des qualités essentielles pour la santé et qui est à la fois facilement accessible et ne produisant que très peu d'énergie grise, à l'inverse de ses consœurs en bouteille.

Pour consommer cette eau, pure, fraîche et désaltérante, nous avons imaginé une carafe qui servira d'écrin à cette denrée abordable à tous sous nos latitudes mais si difficile à obtenir dans encore trop de collectivités de par le monde.

La volonté du groupe de travail a été également de rendre l'appartenance de notre cité au Réseau des Villes Santé visible en apposant sur ce contenant le label nouvellement créé pour l'occasion et qui permettra d'identifier à l'avenir les Villes Santé OMS du réseau suisse romand.

Les services de l'Etat nous ont soutenus dans cette démarche et ont permis de mettre en avant les qualités de ce breuvage.

C'est avec un grand plaisir que nous dévoilons pour la première fois cette carafe et que nous la mettons à disposition de l'Administration mais également de nos élus qui sont de parfaits ambassadeurs de notre métropole horlogère.

Nous vous remercions, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales et Messieurs les conseillers généraux, de prendre acte du présent rapport et du bon accueil que vous ne manquerez pas de réserver à notre action.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président:

Pierre-André Monnard

Le chancelier:

Thibault Castioni

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste s'est penché sur ce rapport et il ne peut que se réjouir de savoir que notre ville fait désormais partie du réseau Ville-santé. La Ville de la Chaux-de-Fonds a même accédé à la vice-présidence et nous en sommes fiers.

Il est important que tous nos citoyens se sentent bien dans notre cité. Cela signifie pouvoir trouver un emploi qui convienne et permette de vivre décemment, des logements adaptés à la grandeur des familles et aux possibilités financières, des écoles de bonne qualité, mais aussi un concept de santé pour tous, avec des projets sportifs ou autres, une sensibilisation dès le plus jeune âge aux problèmes de l'alimentation, de la pollution, bref toute chose qui permette de préserver notre environnement et notre santé.

L'action proposée pour marquer notre entrée dans ce réseau et sensibiliser la population à la promotion de la santé est originale et sympathique. Elle incite tout un chacun à profiter de notre eau pure et fraîche présentée dans des carafes décorées par le label nouvellement créé qui sera, nous n'en doutant pas, un beau symbole de la santé pour toute la Suisse romande !

De plus, c'est une bonne raison pour s'opposer au forage de gaz de schiste au Val de Travers, notre eau étant originaire de l'Areuse ne l'oublions pas !

Donc, comme vous l'avez compris, le parti socialiste approuvera ce rapport avec plaisir et nous en profitons pour vous remercier pour votre présent (les bouteilles d'eau). Nous ne manquerons pas d'être de bons ambassadeurs.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Les Verts prendront acte du rapport et saluent la mise à disposition des carafes labellisées «*Ville santé OMS*». Une action rendue visible par l'apposition du nouveau pictogramme aujourd'hui dévoilé.

Nous peinions à comprendre la nécessité d'utiliser de l'eau conditionnée en bouteilles pour étancher notre soif, alors qu'un liquide de qualité alimente notre réseau. Les petites bulles permettaient cependant à certains d'avaler la pilule de toute cette énergie dépensée en conditionnement, en transport, alors que VITEOS nous informe que notre eau est bien minéralisée, pauvre en sodium, un peu sulfatée, assez dure et peu ou pas influencée par l'agriculture, donc avec peu ou pas de nitrates.

Si aujourd'hui, à La Chaux-de-Fonds, il suffit d'ouvrir le robinet pour que cette denrée précieuse coule, c'est bien parce qu'il y a 130 ans, nos élus d'alors n'ont pas hésité à emprunter une forte somme pour alimenter notre cité. N'oublions pas que cela n'est de loin pas le cas partout sur notre planète. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de débattre au sujet de cette richesse liquide, lorsque nous traiterons du projet de résolution interpartis concernant le forage exploratoire de Noiraigue.

La santé urbaine est un des défis que doivent relever nos autorités et elle touche chacun dans son quotidien, à l'école, au travail, pendant les loisirs, ainsi qu'à domicile.

Il s'agit d'un concept bien plus large que la simple «*absence de maladie*» et il nous semble que les cinq points relevés en pages 1 et 2 du rapport ne peuvent que trouver l'adhésion et le soutien de tous les groupes. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme cela vient d'être dit par les représentants du PS et des Verts, le groupe des Conseillers et Conseillères généraux Popistes est aussi très heureux de ce label, qui offre une bonne qualité de vie à ses habitants.

On espère que notre Ville pourra avoir encore longtemps les moyens d'assurer à la population chaux-de-fonnière des services de santé accessibles à tous, comme le prévoit ce label. Nous approuvons bien sûr ce rapport et nous vous remercions pour le petit cadeau qui nous a été offert en début de soirée. Je vous remercie de votre attention.

M. Florian Robert-Nicoud, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une ville qui bouge est une ville en bonne santé. Inciter nos citoyennes et citoyens à, par exemple, utiliser les escaliers au lieu des ascenseurs peut également constituer une mesure intéressante. Différentes études prouvent que cet exercice maintient davantage en bonne santé. Mais, cela n'est pas suffisant, l'activité physique doit être régulièrement pratiquée.

Cette digression met en exergue le caractère incitatif de telles mesures. Il est louable que notre ville, par le biais de l'administration communale, montre le bon exemple, mais quelle serait cette incitation sans volonté individuelle ?

En ce qui nous concerne ce soir, boire de l'eau du réseau qui est de bonne qualité, que dis-je, d'excellente qualité, à la place de l'eau en bouteille est une lapalissade. Cependant, qui ne se laisse pas tenter d'acheter de l'eau en bouteille ? Là encore, l'incitation est un acte politique mais pour que les mentalités changent, il faut faire preuve d'une détermination plus grande ou alors une taxe. Cela a été introduit en France avec la taxe soda, mais ce n'est pas ce que nous voulons. Donc un équilibre doit être trouvé et la volonté individuelle doit prévaloir.

Après l'analyse de ce rapport, deux questions subsistent au sein de notre groupe : Premièrement, en page 68 du budget 2014, sous la rubrique 318.99.80 *Ville Santé OMS*, nous pouvons constater une augmentation de 800% par rapport au budget 2013. Sur ces CHF 225'000.-, combien sont alloués exclusivement à la présidence 2014 *Ville Santé OMS* ?

Deuxièmement, quels projets d'envergure le Conseil communal prévoit-il de mettre en place en 2014 ?

Pour conclure, le groupe UDC prend acte du présent rapport et remercie le Conseil communal pour ses réponses. Je vous remercie pour votre attention.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de l'excellent accueil réservé à ce rapport. Nous espérons sincèrement que vous utiliserez souvent cette magnifique carafe labellisée et réservée exclusivement au réseau suisse Ville-Santé et à nos futurs projets, que nous espérons nombreux.

Comme vous le savez, l'eau, c'est la vie. Ici, à La Chaux-de-Fonds, nous avons la chance d'en avoir non seulement en abondance, mais également en qualité.

En 2012, la Ville de La Chaux-de-Fonds a rejoint le réseau Ville-Santé de l'OMS et ce soir, afin de marquer notre entrée dans ce réseau de façon originale, le groupe Ville-Santé OMS a eu la volonté de proposer une action simple et efficace de promotion de la santé, en incitant notre administration dans un premier temps, puis toute la population à boire l'eau du réseau. Une eau qui présente des qualités essentielles pour la santé et qui est à la fois facilement accessible et qui ne produit que très peu d'énergie grise, à l'inverse de ses consœurs en bouteille.

Je profite de remercier ce soir le groupe de travail. Il a été fait par plusieurs services transversaux, comme vous avez pu le constater. C'est quelque chose que nous avons monté ensemble et dont nous sommes fiers. Je profite de remercier M. Souhail Latrèche et M. Alexandre Bédât, qui ont également participé à la distribution de ces carafes.

Je ne sais pas si j'ai très bien compris les questions du groupe UDC. Si ce n'est pas le cas, vous me le direz. C'est plutôt une question de budget, mais nous pouvons peut-être y répondre tout de suite.

La réponse se trouve dans les rapports de sous-commissions et le rapport de la commission financière. Ce montant budgété n'est pas prévu que pour un seul évènement. Il est clairement dit, à la page 3, que, durant l'année 2014, le groupe Santé de notre ville mettra l'accent sur différentes manifestations pour et avec la population, afin de sensibiliser nos citoyens aux bénéfices de la santé au sens large. Nous avons prévus plusieurs *events* au nom de la Ville de La Chaux-de-Fonds, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, pour promouvoir Ville-Santé OMS, mais aussi promouvoir la santé dans notre ville. La présidence est quelque chose d'honorifique, mais il va de soi que le budget ne concerne absolument pas la présidence, ni la mise en place de réseau des villes suisses. Je ne sais pas si j'ai été complète dans mes réponses.

Je vous remercie et j'espère que vous aurez beaucoup de plaisir avec cette carafe.

Il est pris acte du rapport d'information par 29 voix sans opposition.

Rapport du Conseil communal

à l'appui du

BUDGET GENERAL 2014

(20 novembre 2013)

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

En exécution des dispositions de l'article 57 de la loi sur les communes, du 21 décembre 1964, et de l'article 92 du règlement général de la commune de La Chaux-de-Fonds, du 28 septembre 1994, nous avons l'honneur de vous présenter le budget pour l'année 2014.

Vous trouverez, à la suite du présent rapport du Conseil communal, le rapport financier avec, comparés aux comptes de l'exercice 2012 et aux budgets adoptés pour 2013, les budgets 2014:

- du compte de fonctionnement, présentant un excédent de produits de CHF 937'510.-.
- des investissements 2014 pour un montant de CHF 48'439'295.- (part 2013 des nouveaux crédits à solliciter au Conseil général, crédits spéciaux et part 2013 des investissements déjà approuvés par le Conseil général). La part des investissements financée par l'impôt se monte à CHF 35'743'295.-, celle financée par des taxes, des subventions et des prélèvements à des fonds se monte à CHF 8'421'000.-, les investissements financiers et immeubles locatifs se montent à CHF 4'195'000.- et enfin la part des investissements concernant le patrimoine financier et les mutations foncières se monte à CHF 80'000.-.

Les projets d'arrêtés accompagnant le budget relevant de votre compétence et non encore adoptés par votre Autorité figurent également à la fin du présent rapport.

2. Evolution de la situation économique

Résumé des faits

- **Monde: poursuite de la reprise; croissance inférieure à la norme**
 - États-Unis: ré-accelération de la croissance sur la fin de l'année
 - Chine: stabilisation de l'activité
 - Europe: sortie très graduelle de la récession ; croissance marginale en 2012
- **Suisse: croissance toujours rassurante en comparaison internationale**
 - Effet modérateur du commerce international et de la fermeté du franc
 - Consommation domestique soutenue par le faible coût du crédit et la progression du pouvoir d'achat
- **Politique monétaire et évolution des taux**
 - Politiques monétaires occidentales durablement stimulantes
 - Evolution irrégulière voire modestement haussière des taux à 10 ans

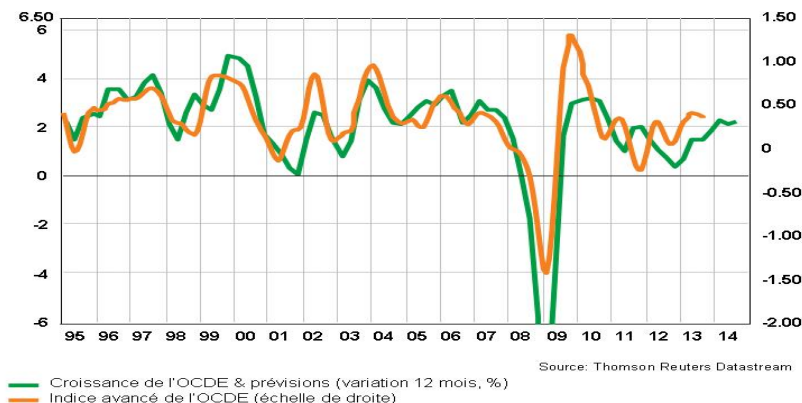
2.1 Situation économique internationale

Une reprise qui s'installe pas à pas

Dans les pays occidentaux, la reprise semble bien installée. L'Europe s'extirpe graduellement de la récession, l'inflation n'est pas source d'inquiétude et les banques centrales laisseront leur taux d'intervention au plancher. Le rythme de croissance de l'économie mondiale ne surprendra toutefois pas par son dynamisme cette année, ce d'autant plus que la Chine peine à réorienter son économie vers davantage de consommation et que les pays émergents restent fragilisés par la faible demande mondiale. Au-delà d'effets de bord néfastes dus aux mesures d'austérité dans les pays occidentaux, la croissance sera positive dans les pays de l'OCDE et la reprise gagnera en amplitude ces prochains mois. Bien que soutenue par la consommation des ménages, la croissance suisse pourra temporairement subir les affres d'un commerce international convalescent. Elle prendra cependant plus de relief en fin d'année.

Les risques conjoncturels extrêmes se sont étiolés dans le sillage des interventions musclées des banques centrales. La croissance s'installe pas à pas. Elle est plus équilibrée et permet même de compenser en partie les effets modérateurs des mesures d'austérité prises pour contrôler des budgets gouvernementaux trop laxistes. Ces mesures continueront à tempérer la reprise mais devraient se faire de moins en moins pénibles.

Manque de tonus temporaire



Les États-Unis conservent le leadership de la reprise. Si la progression du produit intérieur brut (PIB) a quelque peu déçu en début d'année, l'amélioration de l'immobilier et l'embellie régulière de l'emploi constituent des fondamentaux solides qui maintiendront la première économie mondiale sur le chemin de la reprise. Ces derniers suffiront pour contrebalancer les hausses d'impôts et le gel des dépenses du gouvernement. Ils permettront aussi à la croissance de rester nettement positive. Malgré un taux d'épargne faible, la consommation des ménages devrait rester soutenue tant par la progression de l'effet richesse (hausse de la bourse, rebond des prix de l'immobilier) que par celle de l'emploi. Soutenue par un loyer de l'argent très bas, la reprise gagnera en amplitude sur la fin de l'année et pourra aussi bénéficier d'un rebond de l'investissement et d'une politique fiscale édulcorée.

Alors que les USA semblent franchir sans trop d'accrocs les herbes de l'austérité, la croissance chinoise n'arrive pas encore à se redresser. En effet, quand bien même l'inflation n'est pas source d'inquiétude, les autorités n'usent encore qu'avec parcimonie de mesures de relance pour éviter de regonfler une bulle immobilière, de relancer une vague excessive d'investissements ou encore pour éviter un emballement du crédit. Si l'on y ajoute que les exportations souffrent de l'atonie de l'Europe, force est de constater que la reprise mondiale ne sera guère dopée par le dynamisme des émergents. L'Europe, quant à elle, sort graduellement de l'ornière récessionniste. Même si les performances du 2^e trimestre ne se répéteront pas nécessairement d'ici décembre, le patient européen est en rémission. Pour qu'il guérisse, il faudra que les mesures d'austérité se fassent moins contraignantes, que le marché du travail s'améliore et que les investissements rebiquent. C'est encore une musique d'avenir, même si la partition semble plus aboutie.

2.2 Situation économique en Suisse

Une Suisse qui s'en sort bien



Malgré la fermeté du franc et la mauvaise passe de l'économie européenne, la conjoncture suisse continue de surprendre favorablement. Le rythme de progression du PIB pourra certes être ému par l'apathie temporaire du commerce international, mais la croissance restera positive.

Soutenue par une légère progression des revenus réels et par un loyer de l'argent abordable, la consommation des ménages devrait constituer le principal pilier de la croissance. Ce n'est que plus tard dans l'année que l'activité industrielle reprendra du poil de la bête, entraînée par une embellie des économies occidentales. Au-delà de quelques coups de mou qui pourront se traduire en modeste remontée du taux de chômage, les fondamentaux de l'économie suisse resteront rassurants.

La fermeté du marché du travail, la hausse du pouvoir d'achat des ménages, l'absence d'inflation, le faible coût du crédit, une belle compétitivité à l'export et la solidité financière des entreprises augurent toujours un rebond des investissements sur la fin de l'année.

Avec la stabilité du franc et malgré un environnement conjoncturel sans grand relief, la déflation s'étiole. Si une minime progression des prix nous accompagnera sur la fin de l'année, elle ne forcera pas la Banque nationale suisse (BNS) à modifier sa politique monétaire. Continuant de défendre le cours plancher de l'EUR/CHF, la BNS ne touchera pas de si tôt à son taux d'intervention même si la croissance helvétique pourrait encore régulièrement surpasser celle de la zone euro. Si elle devrait proroger ses mesures non conventionnelles pour dissiper les pressions déflationnistes et inciter les investisseurs à quitter la sécurité du franc, il ne faut encore guère compter, dans l'immédiat, sur un net affaiblissement de notre devise. Face à l'euro, l'évolution du franc devrait ainsi rester cantonnée dans une fourchette comprise entre 1.21 et 1.26.

Taux courts durablement au plancher



Avec la diminution de l'aversion au risque, les obligations perdent leur statut de valeur refuge. Un premier mouvement de normalisation des taux d'intérêt à 10 ans a eu lieu ces derniers mois, les emmenant vers les 1%. Avec une économie mondiale qui reprendra des forces ces prochains mois, il ne faut plus guère compter sur une baisse significative des taux. Quand bien même la croissance occidentale restera encore inférieure à la norme d'ici décembre et que les pressions inflationnistes joueront aux abonnés absents, la diminution de l'aversion au risque et une plus grande solidité conjoncturelle militent pour une évolution irrégulière, voire modestement haussière des taux à 10 ans. Si l'activité mondiale est plus dynamique en 2014, les pressions haussières sur les taux reprendront, surtout si l'on perçoit que les banques centrales occidentales pourraient, au second semestre, graduellement remettre sur la table leur politique de taux d'intervention au plancher.

2.3 Situation économique locale

En tant que région dont les activités industrielles sont largement destinées à l'exportation, la conjoncture cantonale est fortement influencée par le contexte international qui s'améliore: les pays de la zone Euro sortent de la récession, la conjoncture en Allemagne est bonne et les craintes d'un fort ralentissement en Chine sont dissipées.

La Banque nationale étant parvenue à préserver depuis bientôt deux ans un cours plancher de 1,20 francs pour un euro, les entreprises n'incriminent pas tant la force de la monnaie nationale que la faiblesse persistante de la demande pour expliquer la stagnation de leurs affaires et leurs préoccupations pour le proche avenir.

Dans leur ensemble, les entreprises industrielles sont en effet très réservées. L'indice qui fait la synthèse de leurs réponses quant à leur appréciation de la situation et leurs perspectives a plutôt eu tendance à se dégrader depuis le début de

l'année (évolution qu'on n'observe pas au niveau national). Elles escomptent certes une légère reprise des entrées de commandes au cours des tout prochains mois, mais pas d'amélioration de la production pour autant.

Pour la première fois depuis plusieurs années, l'indice synthétique concernant l'industrie horlogère est devenu négatif en janvier, et l'est resté depuis lors. Le carnet de commandes, en particulier celui en provenance de l'étranger, est considéré comme très insuffisant, ce qui se répercute sur la production présente, mais aussi sur les perspectives de production, et donc également sur l'emploi.

Les autres branches industrielles fournissent des indications encore plus déprimantes. L'indice synthétique se situe à -35 dans la métallurgie et le travail des métaux, à -60 dans les machines et moyens de transport et même à -82 dans les équipements électriques et électroniques, la mécanique de précision et l'optique.

Cependant, comme nous l'avions déjà noté à l'occasion, ces mêmes branches donnent des appréciations moins pessimistes, voire même optimistes, lorsqu'il est question du proche avenir. Ainsi, par exemple, au sein de la dernière nommée, la proportion des entreprises qui escomptent une amélioration des entrées de commandes et de la production est nettement supérieure à celle des entreprises qui ont une appréciation inverse. Peut-on en déduire que les prochains mois seront meilleurs, ou moins pires, qu'annoncés ? On voudrait le croire.

3. Contexte financier

La situation économique de notre ville est particulièrement exposée aux mouvements de la conjoncture internationale et notamment ceux enregistrés par l'industrie horlogère et plus particulièrement par l'industrie du luxe. La plupart des entreprises qui composent le tissu industriel et commercial de notre région sont, de par la nature de leurs activités, principalement tournées vers l'exportation. Elles sont donc très sensibles à l'instabilité actuelle de l'économie mondiale.

Certes la vision que nous avons des résultats 2013 des entreprises régionales nous pousse à un certain optimisme bien que nous nous attendions à un léger tassement pour la fin de l'année. Phénomène actuel mais récent, la visibilité que nous avons de la situation économique est très limitée dans le temps. Cette remarque reste valable pour l'année 2014; aussi le Conseil communal veut-il garder une ligne prudente à sa gestion.

Pour le Conseil communal, si la situation économique des manufactures apparaît comme positive, il n'en n'est pas de même de la situation économique de certains sous-traitants, qui reste fragile. C'est là une source de soucis tant du point de vue social que du point de vue économique.

L'analyse faite par le Conseil communal sur la base de la situation économique nous incite à penser que le commerce local bénéficie de la situation favorable de l'industrie d'exportation pour se maintenir dans un cadre stable.

Le résultat positif que nous présentons se monte à CHF 937'510.-. Il fait état d'une légère amélioration de CHF 936'570.- par rapport au budget publié de l'exercice en cours et à une détérioration de CHF 651'133.- par rapport au résultat du compte de fonctionnement de l'exercice 2012. Ce résultat positif proche de l'équilibre démontre que les efforts réalisés portent leurs fruits. Il s'agit toutefois de rester prudent et attentif, la conjoncture pouvant subir des variations rapides et importantes qui seraient de nature à mettre en péril le difficile équilibre auquel nous nous astreignons. Si le budget 2014 fait état d'une amélioration par rapport au budget publié de l'exercice en cours, nous devons toutefois constater que l'augmentation des charges à laquelle nous avons dû faire face est compensée par une amélioration de nos revenus et principalement des revenus sur les impôts des personnes physiques liés à une modification de la répartition des revenus fiscaux. Ce point sera développé ultérieurement dans le cadre du présent rapport mais nous pouvons d'ores et déjà constater que l'amélioration des revenus sur les impôts des personnes physiques est également compensée par une diminution des revenus des impôts des personnes morales.

Les modifications attendues sur le système péréquatif sont de nature à inquiéter le Conseil communal car elles ne tiennent plus compte que d'une partie des charges de centres, en excluant notamment celles liées au sport et à la culture. En effet, si les effets de la nouvelle péréquation sur les revenus ne semblent pas significatifs, il en va tout autrement de la nouvelle péréquation sur les structures qui est de nature à pérjurer gravement les comptes de fonctionnement futurs de notre collectivité.

Si la nouvelle péréquation telle qu'elle nous est soumise actuellement devait être appliquée, elle impliquerait une baisse importante de nos revenus qui nécessiterait une réflexion quant à des recherches d'économies ou de revenus supplémentaires.

Il apparaît au Conseil communal qu'il doit mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la maîtrise des dépenses qui sont de sa compétence. Il relève toutefois une augmentation importante des dépenses totales, augmentation qui provient principalement de charges initiées par de nouvelles règles législatives.

Concernant les charges de fonctionnement qui sont de son ressort, le Conseil communal rappelle les priorités qu'il s'est fixées, priorités qui concernent principalement le développement de l'accueil extra familial, la politique sociale et l'entretien courant des infrastructures et du matériel.

Le Conseil communal considère que le budget 2014 peut être qualifié de satisfaisant et se réjouit de pouvoir présenter un résultat bénéficiaire.

Concernant les investissements, nous avons prévu une dépense totale de CHF 48'439'295.-. Si ce montant est important, il faut noter qu'une grande partie des investissements a d'ores et déjà été acceptée par votre Autorité et qu'elle traduit la volonté affirmée de nos deux Autorités de garantir le bon entretien de nos infrastructures.

Suivant le principe de continuité, le Conseil communal a procédé à une approche segmentée des investissements de la Ville en distinguant les investissements auto-porteurs des investissements à charge des impôts.

4. Evolution des revenus

L'évolution des revenus de notre collectivité est largement tributaire des recettes fiscales qui représentent plus de 50% des revenus totaux de la Ville.

Nous reviendrons plus en détails ci-après, dans la partie réservée aux impôts, sur les modifications législatives importantes liées à ce poste et qui doivent encore faire l'objet de décisions du Grand Conseil.

D'autres postes de revenus font également l'objet d'augmentation significative au budget 2014 par rapport au budget 2013 et aux comptes 2012 et feront également l'objet d'explications détaillées ci-après.

4.1. Impôts

Suite à une modification législative importante au niveau du canton, nous constatons une augmentation importante des revenus liés à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques. Par contre, et compte tenu de cette même modification, l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales est en forte diminution.

En effet, suite aux différents travaux législatifs, une nouvelle base de répartition des impôts entre le canton et les communes nous est proposée.

Ainsi, l'ensemble des impôts est réparti sur une base de 80 points pour les communes et 120 points pour le canton contre 70/130 pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques et 100/100 pour l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales actuellement. Bien que le texte législatif n'ait pas encore été adopté formellement par le Grand Conseil, à l'heure où nous rédigeons le présent rapport, nous avons, comme l'ensemble des Communes que nous avons contactées, pris l'option de travailler sur cette hypothèse.

A noter toutefois que dans le cadre des hypothèses retenues, nous avons considéré que la rétrocession à recevoir de la France sur le revenu des travailleurs frontaliers serait également basée sur une répartition 80/120 alors qu'elle est aujourd'hui de 150 pour les Communes et 50 pour l'Etat. La nouvelle règle de répartition de cet impôt implique donc un transfert de 70 points au Canton, ce qui représente une contribution importante de la Ville dans le cadre des mesures d'assainissement des finances cantonales.

De l'application de cette option résulte une forte augmentation des revenus liés à l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques qui passent donc de 70 points à 80 points, alors que les revenus liés à l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales passent eux de 100 points à 80 points et donc diminuent.

Compte tenu de la part prédominante pour notre collectivité des revenus de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques par rapport aux revenus de l'impôt sur le bénéfice et le capital des personnes morales, nous constatons une amélioration attendue de l'ensemble des recettes fiscales budgétées pour 2014 par rapport à celles budgétées pour 2013 et celles réalisées en 2012.

Le Conseil communal attend de l'implantation de nouvelles entreprises une augmentation de la part des revenus des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales qui concrétiserait les efforts que nous réalisons dans le cadre de ces implantations.

Pour rappel, il faut souligner que nous vivons dans une phase transitoire tant au niveau de la fiscalité des personnes morales que de celle des personnes physiques.

Les principales modifications concernant l'introduction de la nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales, votée en 2010, sont:

- si l'impôt sur le bénéfice est supérieur à celui sur le capital, seul l'impôt sur le bénéfice sera pris en compte;
- dès 2012, diminution progressive du taux d'imposition sur le bénéfice de 1% par année, pour atteindre 5% dès 2016;
- exonération de 50% de l'imposition sur les dividendes;
- suppression des allègements fiscaux (sauf exceptions) accordés aux entreprises à l'échéance des accords en cours;
- pour la période 2011 à 2013, l'Etat garantit aux Communes des recettes correspondant à la moyenne des années 2005 à 2009.

La réforme de la fiscalité des personnes physiques, acceptée par le Grand Conseil en 2012, entrera en vigueur de manière progressive entre 2013 et 2016. Elle se poursuivra en 2017 et s'achèvera en 2018, deux étapes distinctes que le Grand Conseil a souhaité valider en fonction de son appréciation des perspectives économiques et de la situation des finances publiques. Les principales modifications de la loi sur l'imposition des personnes physiques sont:

- déduction totale des frais de garde pour les enfants jusqu'à 14 ans;
- déductions pour enfants désormais basées sur l'âge des enfants (progression);
- rabais d'impôt de CHF 500.- par enfant;
- baisse de la valeur locative dès 2017 au plus tôt;
- baisse du barème d'imposition dès 2017 au plus tôt;
- correction automatique de la progression à froid dès 2017 au plus tôt.

4.2. Autres revenus faisant l'objet d'une augmentation significative

Le poste «Contributions, ventes, prestations et livraisons effectuées par la collectivité» fait également l'objet d'une augmentation significative. Cette augmentation doit être mise en rapport avec une augmentation du poste «Autres redevances et prestations de services» qui augmente dans une proportion identique. Cette augmentation est due à plusieurs facteurs, dont la taxe d'épuration, les ristournes taxes au sac et les facturations pour la fourrière qui sont les principales raisons de cette augmentation des revenus.

L'augmentation des dédommagements reçus des communes liés à l'augmentation des prestations que nous réalisons en faveur de celles-ci explique l'augmentation importante réalisée dans la catégorie «Dédommagements de collectivités publiques».

De même, l'augmentation des subventions acquises du Canton et des Communes explique l'augmentation du poste «Subventions acquises et redistribuées».

L'anticipation de l'application des règles MCH2 a pour corollaire un prélèvement de CHF 2'508'250.- à la réserve pour rénovation du parc immobilier. Il s'agit là d'un revenu extraordinaire sans lequel notre budget aurait été déficitaire. Ainsi, même si de tels éléments se retrouvent au fil de nos différents budgets, il paraît nécessaire au Conseil communal de continuer à gérer au mieux son compte de fonctionnement afin de conserver l'équilibre auquel nous sommes arrivés aujourd'hui.

5. Evolution des charges

Fidèle à ses principes d'une gestion rigoureuse des charges, le Conseil communal rappelle qu'il attache, dans le cadre de l'élaboration de son budget de fonctionnement, un soin particulier à contenir toute augmentation qui serait de nature à mettre en danger l'équilibre précaire dont nous jouissons actuellement.

Il faut toutefois relever que nous n'avons que peu d'emprise sur nombre de charges qui grèvent nos comptes de fonctionnement, celles-ci nous étant imputées au travers de reports de charges par exemple de l'Etat.

Notons ici que le budget du canton de Neuchâtel n'ayant pas encore fait l'objet d'une validation de la part du Grand Conseil, il n'est pas possible aux yeux du Conseil communal d'exclure de nouveaux reports de charges contre lesquels nous nous battons comme nous nous sommes battus ces dernières années.

5.1. Evolution la masse salariale

Le Conseil communal attache, compte tenu de l'importance de ce poste par rapport à l'ensemble de nos charges, un soin tout particulier à la gestion du personnel et à l'évolution de la masse salariale.

Après la forte diminution du nombre d'employés au cours de la période 2005-2008, nous constatons une constante mais légère augmentation du personnel année après année. Le Conseil communal examine avec attention chaque demande qui lui est proposée et qui lui est souvent imposée par des contingences légales extérieures sur lesquelles il n'a finalement que peu ou pas de prise.

Les effectifs budgétés sont de 511.43 emplois plein-temps pour l'administration générale, soit une augmentation de 25 emplois plein-temps.

Comme mentionné, dans les grandes lignes cette augmentation de personnel est à mettre sur le compte d'éléments sur lesquels nous n'avons que peu d'emprise.

Ainsi, nous constatons une augmentation du personnel du service social, ce qui nous permettra de répondre à nos obligations dans ce domaine.

Le service de la jeunesse se voit également octroyer un nombre significatif d'emplois plein-temps. Ceci correspond à de nouveaux emplois liés à l'ouverture de nouveaux centres dans le domaine de l'accueil extra familial.

À l'exception de ces deux postes qui, rappelons-le, nous sont imposées par des exigences cantonales, nous constatons une certaine linéarité entre le budget des effectifs 2013 et le budget des effectifs 2014.

Notons ici, grâce aux réserves que nous avons pu constituer dans le cadre de la fusion, que les mesures d'assainissement de prévoyance ne n'auront pas un impact aussi négatif que celui qu'il pourrait avoir dans les comptes de l'Etat et d'autres Communes du canton.

L'ensemble des charges salariales qui se montaient à 105.92 millions de francs en 2011 et à 109.44 millions de francs au budget 2013 se montent à 112.93 millions au budget 2014.

Compte tenu des règles en vigueur, il n'y a pas eu d'adaptation des traitements, aucune inflation n'ayant été constatée au mois d'août 2013, date déterminante pour nos calculs.

Les règles concernant l'octroi des échelons automatiques et les primes d'ancienneté sont respectées.

L'enveloppe générale pour les échelons qualitatifs est légèrement supérieure à celle de 2012 et 2013 mais quasiment équivalente à celle de 2011.

Pour le personnel, relevant de l'échelle de l'Etat, les salaires ont été calculés selon les directives du Conseil d'Etat du 8 octobre 2013. En fonction des discussions intervenant dans le cadre du budget de l'Etat, il est possible que des modifications interviennent à futur. Nous sommes, ici aussi, tributaires de décisions ultérieures à l'élaboration de notre propre budget.

5.2. Biens, services, et marchandises

Ce poste représentant environ 20% des dépenses de notre collectivité, il fait l'objet d'un suivi attentif du Conseil communal qui met un soin particulier à sa maîtrise. Toutefois, il comprend un nombre important de frais sur lesquels le Conseil communal n'a que peu ou pas de pouvoir. Nous pensons ici particulièrement, compte tenu des sommes en jeu, aux contrats de prestations avec l'Etat, au sujet desquels les négociations sont particulièrement difficiles. A titre d'exemple, le contrat de prestations avec la Police neuchâteloise concernant 2013 n'est toujours pas finalisé faute d'accord entre les parties concernant les missions relatives au dépôt des plaintes que l'Etat rattache à la police de proximité alors que nous considérons qu'il s'agit d'une mission de la police judiciaire. Quant aux honoraires liés aux logiciels informatiques et facturés par le SIEN, nous devons en constater une substantielle augmentation générée par l'augmentation croissante de logiciels métiers mis à disposition des services de la Ville.

Le Conseil communal a admis dans les derniers tours de discussions concernant le budget de fonctionnement, une augmentation de CHF 250'000.- des charges liées à l'entretien de nos routes pour tenir compte particulièrement des dégâts rencontrés à la fin de l'hiver.

Ce poste comprend également un montant de CHF 80'000.- pour le déploiement en 2014 de notre nouveau logo.

Relevons enfin que l'évolution de ce poste est également étroitement liée à des événements extérieurs que nous subissons, telles par exemple les augmentations liées à l'évolution à la hausse des énergies.

5.3. Evolution des charges d'intérêt

Les charges d'intérêt de 13.8 millions sont supérieures à celles du budget 2013 (10.9 millions) et des comptes 2012 (11.9 millions).

Ce montant tient compte des investissements importants prévus pour 2013 et surtout pour 2014.

Rappelons ici également que notre collectivité est engagée à hauteur de 20 millions de francs concernant l'assainissement de prévoyance.ne. Nous avons, dans le cadre de nos estimations budgétaires, tenu compte d'un nouvel emprunt à hauteur de ce montant qui génèrera une charge d'intérêts supplémentaire. Toutefois, compte tenu des incertitudes qui planent sur l'utilisation possible des réserves que nous avons constituées dans le cadre de la fusion des caisses de pension, le Conseil communal attend une décision qui pourrait être de nature à compenser les effets de la contribution de la Ville par la dissolution d'une réserve.

Notons enfin que le marché financier nous permet encore, sans que nous puissions le garantir pour un avenir plus lointain, de bénéficier de taux d'intérêts particulièrement avantageux pour notre collectivité.

Toutefois, l'aggravation de notre trésorerie et la dégradation de la trésorerie de l'ensemble des collectivités neuchâteloises, liées principalement à la recapitalisation de prévoyance.ne, est de nature à nous rendre extrêmement prudents quant aux marchés futurs et à la possibilité qui pourrait nous être laissée d'obtenir encore à l'avenir des taux aussi intéressants qu'actuellement.

Les conditions actuelles du marché nous laissent envisager une stabilisation aux environs de 3% du taux d'intérêt moyen. Ce résultat est péjoré par le montant des crédits qui nous sont octroyés, certaines collectivités réussissant à obtenir des résultats meilleurs que les nôtres.

5.4. Charges sous contrôle de l'Etat, mesures prises au plan cantonal et effets de nouvelles lois cantonales

Les autorités cantonales nous ont affirmé qu'elles ne comptaient pas procéder à de tels reports dans le cadre du budget 2014.

Nous espérons ici que le nouveau Conseil d'Etat tiendra parole et que le Grand Conseil ne décide pas de nouveaux reports qui seraient de nature à déséquilibrer le fragile édifice que nous avons mis en place.

5.5. Amortissements

Le budget des amortissements 2014 se monte à 19.5 millions de francs contre un budget 2013 de 17.6 millions de francs. Les comptes 2012 présentaient un montant de 22.0 millions de francs qui comprenait, rappelons-le, un amortissement complémentaire extraordinaire de 4.3 millions de francs lié en grande partie à l'anticipation que nous avons faite des nouvelles règles comptables, elle-même liées à l'introduction de MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé).

Les amortissements que nous vous proposons tiennent compte d'une augmentation importante des amortissements du patrimoine administratif. Ceux-ci passent en effet à 17.0 millions de francs au budget 2014 contre 14.8 millions de francs au budget 2013, respectivement 12.8 millions de francs aux comptes 2012. Cette augmentation est due au niveau élevé des investissements de ces dernières années.

6. Evolution de la fortune nette

Le Conseil communal a toujours pour objectif la stabilisation, voire une légère augmentation de la fortune nette de la Ville. L'évolution de ce poste reste évidemment liée aux résultats des comptes de fonctionnement ainsi qu'aux résultats de la réalisation d'actifs de la Ville.

Conformément au principe de la législation cantonale en vigueur, un déficit des comptes de fonctionnement ne serait envisageable que si la fortune nette est suffisante pour l'absorber. Les résultats positifs de notre budget de fonctionnement pour 2014 sont de nature à écarter cette hypothèse.

La fortune de notre Ville qui représentait 31 décembre 2012 25.6 millions de francs peut être estimée à 25.6 millions de francs au 31 décembre 2013, le budget de l'année en cours étant équilibré (excédent de CHF 940.-). Compte tenu du résultat positif du budget des comptes de fonctionnement 2014, nous pouvons estimer que la fortune nette de notre collectivité devrait se situer au 31 décembre 2014 aux alentours de 26.5 millions de francs, montant qui sera augmenté des résultats que nous obtiendrons dans le cadre de la vente de nos biens immobiliers.

7. Budget des investissements

Suivant un principe de continuité, le Conseil communal propose dans le cadre du budget 2014 des investissements une répartition des investissements selon un classement en quatre catégories:

- les investissements financés par l'impôt, qui représentent 35,7 millions de francs pour l'exercice 2014;
- les crédits financés par des taxes, des subventions, des prélèvements à des fonds ou sans amortissement pour un montant de 8,4 millions de francs;
- les investissements financiers et immeubles locatifs pour 4,2 millions de francs;
- les investissements du patrimoine financier et des mutations foncières pour CHF 80'000.-.

Le Conseil communal a toujours la ferme volonté de maintenir en bon état les biens de la collectivité.

Il faut mentionner ici qu'une part importante des investissements financés par l'impôt est consacrée à l'aménagement de la place de la Gare. Un montant de l'ordre de 10 millions de francs est prévu pour ces travaux en 2014. Ce montant est déduit des réserves constituées de 3.5 millions de francs.

Les crédits sollicités sont aux yeux du Conseil communal indispensables à l'entretien, à l'amélioration et au développement de nos infrastructures et ont déjà, pour une grande partie, été acceptés par votre Conseil.

Par ailleurs, nous veillons dans la mesure du possible à un retour sur investissement positif de nos différents projets, principalement en ce qui concerne les investissements financiers et immeubles locatifs ainsi que les investissements du patrimoine financier et des mutations financières.

8. Conclusion

En conclusion, le Conseil communal est satisfait de pouvoir vous présenter un budget de fonctionnement bénéficiaire. Il réaffirme sa volonté de maintenir des finances équilibrées pour notre Ville.

Compte tenu des efforts importants réalisés dans le cadre des investissements budgétés, efforts voulus et assumés, il relève que, grâce à une gestion efficace sur le marché des intérêts, il peut contenir la charge des intérêts passifs à un niveau acceptable.

Le Conseil communal est conscient que c'est en partie grâce à un résultat exceptionnel réalisé sur la dissolution d'une réserve qu'il peut aujourd'hui présenter un résultat positif. Toutefois, même sans cet élément exceptionnel, force est de constater que nos résultats sont actuellement globalement stabilisés.

Nous sommes également conscients que l'instabilité économique mondiale impose une gestion prudente pour notre collectivité. La visibilité à court terme que nous avons de l'évolution économique nous impose de rester extrêmement prudents quant à l'évolution future.

L'évolution favorable des revenus, principalement des recettes de l'impôt sur les personnes physiques qui, rappelons-le, présente une plus grande stabilité que les recettes de l'impôt sur les personnes morales, nous permet de voir l'avenir avec un certain optimisme. L'effort que nous réalisons visant à l'implantation sur notre territoire de nouvelles entreprises nous fera à n'en pas douter bénéficier à l'avenir de nouvelles sources fiscales qui nous permettront de revenir, nous l'espérons, à la hauteur des revenus actuels sur les personnes morales, rattrapant ainsi les 20 points d'impôt que nous avons perdus dans le cadre du rééquilibrage cantonal.

Les investissements, certes extrêmement importants, que nous vous proposons sont fortement liés à l'entretien et au développement de nos infrastructures. C'est au travers d'eux que rayonnera notre collectivité et que nous pourrons tenir un rôle de centre régional. Toutefois, nous serons extrêmement attentifs au niveau du système péréquatif qui est actuellement proposé à la consultation. Nous voulons mettre à la disposition, tant des habitants de notre collectivité que des habitants des environs, des infrastructures de qualité qui nécessitent le maintien d'un système péréquatif reconnaissant l'ensemble des centres de charges que nous assumons.

Le Conseil communal, conscient de ses responsabilités, attend avec sérénité les défis qui s'ouvrent à lui pour les prochaines années. Il veillera à la maîtrise des coûts de fonctionnement et par là à l'équilibre des résultats présentés ainsi qu'à une gestion active des investissements qui permettra à n'en pas douter un développement harmonieux de notre ville.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à prendre acte des présents rapports et du budget 2014 de la Ville et à adopter les arrêtés y relatifs.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Pierre-André Monnard

Le chancelier

Thibault Castioni

Rapport de la Commission financière Budget 2014

au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Composition de la Commission

Pour le PS : Katia Babey, Pierre-Alain Borel, Pascal Bühler, Celia Clerc,
Yannick Rappan
Pour le POP : Sarah Blum, Lucie Marchon, Daniel Ziegler
Pour le PLR : Sylvia Morel, Daniel Surdez, Christophe Ummel
Pour l'UDC : Hugues Chantraine, Marc Schafroth
Pour les Verts : Pierre-Yves Blanc, Clarence Chollet

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

La Commission financière a siégé à quatre reprises, les 24 septembre, 15 et 30 octobre, ainsi que le 14 novembre 2013.

Le Conseil communal in corpore (sous réserve d'une absence annoncée de M. Jean-Charles Legrix, les 24 septembre et 14 novembre 2013 et de Mme Nathalie Schallenberger, les 30 octobre et 14 novembre 2013) a participé aux séances de ladite Commission, accompagné de M. René Barbezat, chef du service financier, présent à chaque séance, à l'exception de celle du 15 octobre 2013, à laquelle il était dûment excusé.

Trois commissaires ont siégé pour la première fois lors de l'élaboration du budget 2014, à savoir Mme Clarence Chollet et MM. Daniel Surdez et Yannick Rappan, en remplacement respectivement de M. Philippe Kitsos, Mme Valérie Camarda et de M. Laurent Duding.

Dans un premier temps, la Commission a procédé à la constitution de son bureau, défini comme suit :

Président : M. Daniel Ziegler (POP)
Vice-président : M. Christophe Ummel (PLR)
Rapporteur : M. Pascal Bühler (PS)

Les sous-commissions financières se sont réunies entre le 24 et le 30 septembre 2013.

Présentation générale du budget 2014

Liminairement, il convient de relever que la planification et l'établissement du budget sont ardues en raison notamment de la difficulté d'obtenir du Canton, dans les délais impartis, des informations fiables en matière de report de charges et d'estimations fiscales. Le Conseil communal est dès lors contraint de travailler sur un certain nombre d'hypothèses financières et d'incertitudes, ce d'autant plus que lors de l'établissement du budget communal, celui du Canton n'est pas encore connu et encore moins validé par le Grand Conseil!

Néanmoins, il s'avère que le risque de report de charges cantonales au détriment des communes semble cette année être écarté.

Durant la préparation du budget, ce dernier a fluctué de CHF 1'479'640.— à celui indiqué ci-dessous, en fonction des chiffres prévisionnels annoncés et/ou retenus.

Finalement, le Conseil communal peut ainsi présenter, sur la base des renseignements obtenus du Canton et des écritures comptables complémentaires des services communaux, un résultat positif escompté de CHF 937'510. —.

Il est à relever que les comptes 2012 ont présenté une recette de CHF 1'588'642.80 et que le budget 2013 affichait également un résultat positif de CHF 940. —.

Le résultat positif budgété doit néanmoins être considéré avec une certaine prudence en raison notamment des augmentations importantes des amortissements, des investissements et des hausses d'intérêts.

Si les charges subissent une augmentation importante d'environ 10 millions, elles sont toutefois compensées par une augmentation des produits, pour environ la même somme. De plus, en raison de l'absence d'inflation sur les salaires, ces derniers ne seront pas indexés.

En ce qui concerne la Caisse de pensions Prévoyance.ne, le Conseil communal a déjà payé des montants de recapitalisation pour les années 2010 à 2013. Toutefois, il devra emprunter CHF 20 millions pour procéder à sa part de l'assainissement de Prévoyance.ne.

Examen de détail

A la lecture des budgets des différents centres, on relève en particulier les éléments choisis suivants.

121 – Chancellerie

Pour les actions de communication, un montant de CHF 80'000. — supplémentaire est exceptionnellement prévu pour la mise en place du nouveau logo.

123 – Service informatique communal

Le mandat avec le SIEN est en cours de renégociation. Une augmentation des prestations fournies d'environ CHF 500'000. — est budgétisée, compte tenu notamment du grand nombre de programmes informatiques spécifiques.

200 – Service des bâtiments

Il est noté avec satisfaction que les recettes budgétisées relatives à ce centre sont "pour la première fois depuis longtemps" supérieures aux dépenses prévues.

300 – Action sociale

Il est également relevé par un-e commissaire que les dépenses budgétées en 2014 pour ce centre sont en augmentation d'environ 13% par rapport au budget établi en 2013, alors qu'ont été créés en ville plus de 1000 emplois cette année et que la conjoncture économique est bonne.

Tout en précisant qu'une partie du chômage et de l'assurance invalidité se reportent sur l'aide sociale, le Conseil communal, à l'instar du Conseil d'Etat, est également préoccupé par cette problématique et cherche des solutions par les voies de la réinsertion et de la formation des personnes, à l'exemple des nouvelles structures mises en place à la rue de la Paix 152.

301 – SCAS / Office d'aide sociale

Une augmentation importante en personnel, calculée sur la base des données cantonales, est budgétisée aux fins de répondre aux besoins.

550 – Service de la jeunesse

L'entité du service de la jeunesse, avec un budget de CHF 9,5 millions, a été split-tée, pour des raisons de transparence comptable, en trois centres, à savoir le service de la jeunesse (550), l'accueil parascolaire (551) et l'accueil préscolaire (552).

600 – Finances

La mise en place du système comptable MCH2 va engendrer une augmentation de 1.8 EPT.

Quant à la péréquation, les chiffres sont fournis par le Canton. Il faut rester très attentif aux prochaines modifications des clefs de répartition qui pourraient engendrer des baisses sur les comptes de la Commune de La Chaux-de-Fonds.

En ce qui concerne les impôts des personnes physiques, le Conseil d'Etat projette, avec effet au 1er janvier 2014, de modifier la structure de la répartition fiscale entre Canton et Communes qui est actuellement de 130/70 en passant de 120/80. De sorte que ces impôts seront augmentés de 10 points en faveur des Communes, ce qui représente pour la Ville une augmentation de l'ordre de CHF 10 millions.

Il en va de même pour la répartition fiscale des personnes morales qui passerait ainsi de 100/100 à 120/80 et aura conséquemment une influence négative d'environ CHF 5 millions. Des pourparlers sont encore en cours à ce sujet.

Pour l'imposition des frontaliers, le Canton entend passer également à 120/80, alors qu'actuellement la clef de répartition est de 50/150. La Commune perdrait ainsi 70 points dans cette opération, soit une diminution à budgéter d'environ CHF 6 millions dans les comptes de la Ville. Des discussions sont toutefois encore en cours.

A ce stade, il est nécessaire de préciser que les montants budgétisés en 2014 sont basés sur les comptes 2012 ajustés à la clef de répartition cantonale 120/80. Cette manière de procéder est partagée par la Commission financière.

Sous le poste Amortissements et en réponse à un-e commissaire qui s'étonne du montant élevé budgété en 2013 et en 2014 au vu du chiffre indiqué dans les comptes 2012, il lui est expliqué en substance que ce compte – qui n'est pas réparti dans les services – est un correctif de l'ensemble des amortissements budgétaires concernant les crédits 2013 qui n'ont pas été dépensés sur l'année.

860 – Service du domaine public

Le contrat de prestations avec la Police n'est toujours pas signé.

Discussions par dicastère – rapports des sous-commissions

Dicastère des Finances, Sécurité et Ressources humaines (M. Pierre-André Monnard)

A la suite de l'inauguration de la statue Louis-Chevrolet au parc de l'Ouest, le 3 octobre dernier, et à l'exemple du rapport d'information du Conseil communal du 15 mai 2013 sur le bilan Le Corbusier, la Commission financière et le Conseil communal s'interrogent sur l'élaboration d'un "miroir de presse" pour les grands événements en ville de La Chaux-de-Fonds. Dans l'intervalle, il est convenu que le rapport de gestion fera désormais mention des manifestations importantes tenues pendant l'année.

Un-e commissaire s'étonne que l'impôt sur les frontaliers passerait de 80 à 120, alors qu'aucune décision n'a pas encore été prise par l'Etat. Le Conseil communal indique que la balance d'impôt entre les personnes morales et les personnes physiques a été établie sur la base de 2012 et que l'imposition des frontaliers n'est pas incluse. Sur ce dernier point, le rapporteur se permet d'actualiser le rapport de la Commission financière en mentionnant que le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil de ne pas modifier la répartition des rentrées fiscales sur les frontaliers jusqu'en 2016.

A la question de savoir si l'engagement de quatre personnes au SISMN est pertinent à la veille de la votation du 24 novembre sur le 144, le Conseil communal répond qu'actuellement le SISMN compte douze hommes affectés au SIS plus un autre à la centrale téléphonique et qu'il est indispensable que treize personnes soient disponibles sur le terrain. De plus, ce personnel supplémentaire est néces-

saire aux fins de garantir à terme (2018) d'être "IAS compatible". Au surplus, il s'agit de stagiaires.

Le Conseil communal confirme que les frais d'engagement d'un mécanicien à l'interne du SISMN, à 30%, permettent de réduire sensiblement les frais d'entretien des véhicules.

Il est relevé et salué l'aide que la Commune peut apporter à ses employé-e-s lors d'un passage de situation de vie ayant des incidences financières difficiles.

La Commission s'inquiète sur le phénomène de l'augmentation de conflits au sein du personnel et des mesures qu'entend prendre le Conseil communal pour y remédier. Une analyse est en cours et la Commission entend en être informée.

Dicastère de l'Instruction publique, Santé, Affaires sociales et Relations extérieures (Mme Nathalie Schallenberger)

Un-e commissaire est surpris-e d'apprendre le manque d'entretien qui frappe les trois immeubles du Châtelot et de la nécessité de les rénover. A ce sujet, la Commission financière partage la réflexion émise par la sous-commission selon laquelle lesdits bâtiments sont clairement d'utilité publique et relèvent ainsi du patrimoine administratif plutôt que financier. Ce point sera repris ultérieurement par le Conseil communal lors de la mise en place du système comptable MCH2.

Un-e commissaire s'étonne que la pilule du lendemain soit distribuée gratuitement. Il lui est répondu qu'il s'agit d'une démarche effectuée dans le cadre du planning familial et d'un contrôle gynécologique, conformément à un protocole mis en place, et d'entente avec les pharmaciens de la place. Aucun abus n'a été relevé.

Dicastère de l'Economie et Urbanisme (M. Théo Huguenin-Elie)

La grêle ayant causé des dégâts importants aux vignes d'Auvernier, propriété de la ville, il est proposé d'amender le budget en tenant compte de cet élément.

La Commission est d'avis qu'il lui serait utile d'obtenir le détail des charges et produits de la vigne communale.

Dicastère des Affaires culturelles, Sports et Jeunesse (M. Jean-Pierre Veya)

Une question est posée quant à l'augmentation de la subvention octroyée aux fanfares, orchestres et chorales à laquelle il est répondu que le seul poste des fanfares représente environ un montant de CHF 30'000.— et que la subvention y relative a été allouée à raison d'un forfait de CHF 3'000.— par fanfare auquel il est ajouté un montant de CHF 100.— par musicien. L'augmentation globale de CHF 25'000. — de cette subvention globale "est due à la grande vivacité au niveau des chœurs amateurs et professionnels".

Au sujet des inventaires des biens des musées, le Conseil communal informe la Commission qu'à l'exception faite du MIH qui possède un inventaire quasiment complet, ni le MBA, ni le MH, ni le MHNC, n'ont un inventaire complet de leurs collections. Les Musées ont été dotés avec l'appui du SIEN d'un outil qui est exploité par les trois Musées du parc.

Dicastère des Infrastructures et de l'Energie (M. Pierre-André Monnard)

Il est à relever l'augmentation du poste "Indemnités de l'Etat pour les routes" (centre 710, compte 4511000) qui a une incidence financière importante et qui est due à la tarification en vigueur.

Sous "Cimetière et centre funéraire" (centre 740), un-e commissaire évoque la concurrence entre centres funéraires, en particulier celui de Neuchâtel qui ne pouvait plus s'équiper. A ce stade, il s'agit d'une mise en conformité.

Dans le cadre des discussions menées ci-dessus, un-e commissaire s'est demandé-e s'il ne serait pas judicieux de mettre en place une politique globale de gestion de la masse salariale de la Commune qui, s'effectue actuellement, par dicastère par le truchement des conseillers communaux. Une réflexion est menée par le Conseil communal.

Budget des investissements 2014

En raison de grands travaux en cours, tels qu'en particulier les infrastructures de la place de la Gare, l'objectif global des investissements représente un montant important total net de CHF 48'339'295. —, dont un quart environ sera constitué de nouveaux crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2014.

En ce qui concerne les investissements financiers et immeubles locatifs, le Conseil communal a décidé de maintenir un montant important pour l'entretien des immeubles quand bien même le nombre de ceux-ci sont en diminution. Les chiffres annoncés devraient être maintenus durant encore trois ou quatre ans environ, afin de récupérer le retard accumulé dans les travaux d'entretien.

Quant aux nouveaux crédits spéciaux à solliciter pour 2014, ils sont largement contenus, puisque inférieurs d'environ CHF 2 millions par rapport au budget 2013.

Un-e commissaire constate qu'après avoir retranché du total des investissements 2014 le montant d'environ CHF 19,5 millions représentant les crédits déjà accordés en 2013, il reste néanmoins un solde d'investissement important d'environ 29 millions. Il/elle s'inquiète de l'augmentation des intérêts passifs et réitère sa demande de pouvoir obtenir un planning "des montants des intérêts passifs et des amortissements sur les investissements de manière à réaliser l'implication de ce qui est engagé actuellement".

L'attention de la Commission financière est également attirée sur le fait que nombre d'employeurs commencent à solliciter des cautionnements de faible importance pour certains, de la part de la Commune, en lien avec la recapitalisation de Prévoyance.ne. Bien que ceux-ci n'aient pas un impact direct sur le bilan en lui-même, mais seulement sur le "pied du bilan", il convient de s'en préoccuper. Un rapport commun des trois Villes de Neuchâtel, Le Locle et La Chaux-de-Fonds pourrait être présenté aux Conseils généraux à ce sujet.

Lors du passage en revue des différents postes du budget des investissements, différentes questions ont été posées dont voici quelques brèves réponses choisies.

- **Crédits accordés par le Conseil général ou encore à solliciter sur le budget 2013**

150 – Transport

Le projet de la gare de la Fiaz est en lien avec le budget de l'Etat puisque celui-ci se réalisera avec un financement du fonds d'agglomération de CHF 560'000. —.

700 – Infrastructures

Le montant à budgétiser pour 2014 pour le réaménagement de la place de la Gare est de CHF 9,4 millions, dont à déduire CHF 3,5 millions de provisions constituées.

- **Crédits à solliciter auprès du Conseil général en 2014**

700 – SUE

Le montant de CHF 2,3 millions consacré sous "Passerelle Gare-Commerce" prévue dans le quartier du Corbusier, comprend d'une part le crédit d'étude et, d'autre part, des travaux préparatoires à réaliser.

- **Crédits spéciaux**

123 – Service informatique communal

Le montant de CHF 340'000. — est prévu pour le remplacement des postes informatiques, soit 550 postes équipés au total dans l'administration communale.

213 – Gérance bâtiments d'utilité publique

Avant de procéder à la rénovation de la Maison du Peuple dans quelques années, des travaux urgents sont à prendre sur le bâtiment, tels que la rénovation du toit, la mise aux normes des voies de fuite et de la détection incendie.

Tant qu'un projet d'envergure ne sera pas envisagé, les Abattoirs ne seront pas rénovés. Il est toutefois nécessaire de procéder à un "nettoyage" du site de manière à pouvoir le destiner à toutes sortes de manifestations.

860 – SDP

Un marché couvert à la place de Carmagnole n'est pas envisagé.

Préavis des représentants des groupes politiques

Position du groupe du Parti Socialiste

Le groupe socialiste relève l'effort du Conseil communal qui présente un budget bénéficiaire, tout en préservant les missions essentielles que doit mener notre collectivité et en maintenant l'accès aux prestations.

Le plan d'investissement, qui est volontairement ambitieux mais non téméraire, permet d'envisager une politique de développement renforçant l'attractivité de notre Ville. Nous prenons comme exemple la nouvelle place de la gare et le quartier Le Corbusier qui favoriseront le rayonnement des Montagnes neuchâtelaises et plus particulièrement de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

A cet égard, il est encore à relever les efforts de rattrapage d'entretien consentis tant au niveau du parc immobilier de la Ville que des infrastructures sportives et culturelles, ce qui contribue à la qualité de vie de la population chaux-de-fonnière.

Toutefois, compte tenu de la haute conjoncture économique que nous traversons, l'augmentation importante du poste de l'aide sociale nous préoccupe. Comme déjà relevé à réitérées reprises, le groupe socialiste est d'avis qu'une large réflexion portant notamment sur les mesures d'intégration, la sortie de l'action sociale, l'accès au marché du travail, l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins des entreprises doit impérativement être menée et se concrétiser dans les faits.

La création de nouveaux postes au sein de l'administration de la Ville est en outre à saluer, ce d'autant que les différents services continuent à subir d'importantes charges de travail et sont pour certains toujours en sous-dotation d'effectifs.

Nous saluons finalement l'augmentation de certaines subventions culturelles, ce qui rend d'une certaine manière justice à l'excellent travail fait dans la continuité par les acteurs culturels et contribue au demeurant à favoriser l'économie de notre région ainsi que son rayonnement.

Le groupe socialiste soutiendra donc le budget 2014 tel que discuté et adopté en commission financière.

Position du groupe du Parti Ouvrier Populaire

Le groupe POP se réjouit du résultat positif du budget 2014 proposé par le Conseil communal et le soutiendra.

Nous sommes conscients des difficultés rencontrées lors de l'élaboration de ce dernier compte tenu du calendrier imposé par l'Etat. Nous espérons vivement que le nécessaire sera dans l'avenir entrepris afin que le Conseil communal et les Services puissent accomplir cette tâche difficile dans des conditions plus sereines et acceptables.

Si nous sommes satisfaits de ce bon résultat qui résulte en majeure partie d'une hausse des recettes fiscales, nous nous inquiétons toutefois de l'augmentation des charges sociales. Ce phénomène qui s'accroît chaque année révèle les écarts

sociaux grandissants au sein de notre ville. Nous n'accepterons pas que la baisse des prestations sociales soit le seul remède proposé pour pallier à ce réel problème de société et attendons que d'autres solutions plus satisfaisantes puissent être trouvées et appliquées. Nous invitons d'ailleurs le Conseil communal à faire tout ce qui est en son pouvoir pour contrebalancer au mieux les impacts découlant de décisions prises au niveau cantonal.

Nous saluons également la posture du Conseil communal dans sa volonté de ne pas accumuler les risques et de stabiliser le budget en travaillant déjà sur les grands postes de dépenses avant de se concentrer sur les sommes plus modestes.

Enfin, nous constatons avec satisfaction qu'il n'y aura, cette année encore, pas de reports sur les salaires des fonctionnaires à cause de la déflation.

Position du groupe du Parti Libéral Radical

Le budget 2014 va entrer dans l'histoire de la Ville. Enfin, sans négociations avec le Conseil communal, nous sommes en possession d'un budget qui présente un bénéfice. Certes, il n'est pas très élevé, mais la tendance est bonne. Le PLR est donc très satisfait et remercie le Conseil communal d'avoir osé annoncer un bénéfice dans son budget.

Nous espérons que ces chiffres positifs ne vont pas inciter certains conseillers généraux à proposer des dépenses supplémentaires.

Si nous avons pu accepter rapidement le budget de fonctionnement, il en va autrement du budget des crédits spéciaux et des investissements. Nous devons les étudier en sous-commissions. Cela n'a pas été possible car les chiffres n'étaient pas définitifs.

Si nous pouvons nous accommoder de cette situation pour les crédits d'investissements, car le Conseil communal nous fournira un rapport, il en va tout autrement des crédits spéciaux. Le Conseil communal nous demande un chèque de neuf millions de francs sans que nous ayons pu parler de chaque objet. Cette manière de faire n'est pas admissible.

Le PLR demande au Conseil communal qu'il soit possible de discuter de chaque crédit spécial en sous-commission pour que nous puissions, ensuite, en Commission les accepter. Nous savons bien que le Conseil communal a manqué de temps mais il nous paraît important qu'il accepte cette manière de faire pour les années à venir.

En conclusion, nous avons constaté qu'il est très simple de se mettre d'accord avec des chiffres positifs, alors poursuivons ainsi pour de nombreuses années.

Position du groupe de l'Union Démocratique du Centre

Il est réjouissant de constater que le budget 2014 perdure la situation initiée l'année précédente avec un budget de fonctionnement au moins à l'équilibre et le groupe UDC salue cette neuve volonté du Conseil communal, en espérant qu'elle ne s'étiole pas avec le temps.

Toutefois, il se doit aussi de faire remarquer une explosion des charges de plus de 14 millions de francs en une année, dont l'augmentation est compensée par des recettes pour le moins volatiles, à savoir près de 5 millions d'impôts, 4 millions aux subventions acquises et 3 millions de prélèvements aux financements spéciaux.

Les charges, par contre, sont appelées à se retrouver aux prochains exercices, étant liées à la masse salariale, au social, et directement aussi pour une grande part, à l'amortissement et aux intérêts de la dette induite par des montants d'investissements colossaux et dont on se demande sincèrement jusqu'à quand on pourra encore se les payer !

D'autre part, le groupe UDC s'interroge sur la timidité des orientations générales de ce budget, et peine à en dégager les priorités politiques.

Malgré ces remarques, le groupe UDC acceptera le budget.

Position du groupe des Verts

Le budget 2014 après avoir débuté difficilement et avec passablement d'incertitudes, a bien fini dans les chiffres noirs et pas dans les cordes. Nous remercions le Conseil communal de mener aussi bien cet ardu exercice de projection financière.

Année après année et les chiffres de l'Action sociale sont là pour le prouver, notre société voit augmenter le nombre de personnes dépendantes de l'aide sociale, voit augmenter l'écart entre les nantis et les laissés-pour-compte, entre ceux qui ont la chance d'avoir un emploi et ceux qui en sont privés, entre les très grosses fortunes, celles qui ne font que passer en jet privé au-dessus de notre cité et les gens pour qui chaque franc compte. Cet insidieux scandale n'a pas encore créé d'explosions sociales et cela nous le devons aussi à la politique sociale de nos Autorités. Cette évolution néfaste ne manque pas de nous inquiéter.

Quand on vit dans la précarité, il est difficile d'avoir la tête à l'écologie, de penser au développement durable, de se soucier de la préservation de notre environnement, c'est pourquoi la politique des Verts associe environnement, économie et politique sociale. Nous ne pouvons pas en négliger un au détriment des deux autres.

Comme vous l'aurez compris, Les Verts accepteront le budget 2014.

Position de la Commission financière

La Commission financière s'est déclarée satisfaite du résultat positif budgété et l'a accepté à l'unanimité des membres présents.

Elle a également adopté à l'unanimité les rapports des sous-commissions, ainsi que celui de sa Commission.

La Commission présente ses sincères remerciements à l'ensemble du personnel de l'Administration communale pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget 2014.

Pour la Commission financière
Le rapporteur
Pascal Bühler

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de M. Pierre-André Monnard

Composition de la sous-commission

Sarah Blum (POP) - excusée le 30.09

Marc Schafroth (UDC)

Pierre-Alain Borel (PS) - rapporteur – excusé le 24.09

La sous-commission s'est réunie les 24 et 30 septembre 2013 en présence de Monsieur Monnard, chef du dicastère.

Introduction

Le résultat global est à ce stade positif, ce qui nous permet d'être sereins pour l'année à venir. Cette situation est néanmoins à relativiser étant donné que l'État ne nous a pas encore communiqué de décisions définitives. C'est ainsi que la base de calcul de la répartition des impôts (80 pour les Communes et 120 pour l'Etat) n'a pas pu être confirmée par l'Etat. Si cette base de calcul est confirmée, nous constaterons une hausse des rentrées fiscales des personnes physiques mais une baisse de celles des frontaliers. Ce dernier point est contesté par le Conseil communal. À noter également qu'il n'y aura normalement pas, selon les informations du Conseil d'Etat, d'autres reports de charges que ceux déjà prévus.

Services liés à la présidence

100 - Conseil général

La grosse partie du budget est représentée par les indemnités aux partis. Les autres postes n'appellent pas de commentaires particuliers.

110 - Conseil communal

Cette partie n'amène pas de commentaires particuliers. Il convient toutefois de rappeler que sous le poste "Tourisme Neuchâtelois", figurent les cotisations pour Jura 3 Lacs.

121, Chancellerie, MM. Castioni et Varrin

L'augmentation du poste "Actions de communication" – 3188000 s'explique par l'introduction du nouveau logo prévu dans le courant 2014. Le jury se réunira en novembre 2013. Afin d'éviter de gros stocks, les Services communaux ne commandent des documents avec logo que pour un à deux mois de consommation courante.

Un poste de rédacteur à 80% a été créé en août 2013 afin d'assurer essentiellement la mise à jour du site internet de la ville.

130 - Contrôle des habitants, M. Varrin

Un commissaire demande ce qu'il en est de la collaboration avec Le Locle et en particulier des demandes de mariages à célébrer à La Chaux-de-Fonds. Le Conseil communal avait pris contact avec la Ville du Locle à ce sujet et depuis, aucune autre plainte n'a été enregistrée.

Services liés au dicastère de M. Monnard

600 - Service financier, M. Barbezat

1,8 ETP ont été ou seront engagés. La répartition est faite ainsi : 1 ETP pour la comptabilité et 0.8 ETP pour les finances. Ces engagements serviront au projet de réforme et de développement des finances, en lien avec la nouvelle loi sur les finances en cours d'élaboration (MCH2, planification roulante et projections financières, système de contrôle interne, contrôle de gestion, gestion des engagements) et au suivi financier des investissements. Pour ce qui concerne la mise en place de MCH2, des interrogations subsistent. En effet, il s'agira de se positionner quant au programme de gestion à adopter. Une décision devrait être prise rapidement, mais au plus tard d'ici la fin de l'année.

La somme de CHF 13'390.- (3187600) est destinée à une assurance couvrant les franchises des conducteurs qui utilisent leur véhicule privé dans un but professionnel à la demande de l'employeur.

Viteos veut diminuer son emprunt auprès des Communes actionnaires (4201400), un remboursement est prévu sur trois ans.

Le chiffre de CHF 14'400'000.- annoncé pour la péréquation (4622000) a été communiqué par l'Etat au printemps 2013. Les changements annoncés et qui préteindraient fortement La Chaux-de-Fonds n'auront pas lieu en 2014, car l'Etat n'est pas encore prêt, le rapport étant en consultation.

Il y a une augmentation de la dette par rapport à l'année passée. A ce jour, elle s'élève à CHF 415 millions contre CHF 382 millions à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation se justifie notamment en raison des CHF 20 millions à déboursier pour Prévoyance.ne.

610 - Contributions, M. Barbezat

De la nouvelle répartition prévue par l'Etat résulte une hausse des entrées fiscales. La nouvelle répartition porte sur tous les types d'impôts (à l'exception de l'impôt foncier) et prévoit une répartition de 80 points pour les Communes et de 120 points pour l'Etat. Pour rappel, l'ancienne répartition octroyait 70 points pour les Communes et 130 pour l'Etat pour les personnes physiques et la parité pour les personnes morales. Cette répartition nous est favorable si l'on excepte l'impôt des frontaliers qui passe aussi à 80/120 alors qu'il était précédemment fixé à 150 pour les Communes et 50 pour l'Etat (diminution de 70 points pour cet impôt) Cet élément est, rappelons-le, contesté par le Conseil communal.

870 SIS- MM. Cattin et Koenig.

Le Conseil communal a lancé avec l'association Run-3 Villes, la campagne pour que le 144 reste dans le canton.

En raison des premiers départs à la retraite prévus pour 2018 et afin d'encourager la formation des jeunes, le Conseil communal a accepté que quatre personnes formées entièrement à l'école soient engagées comme stagiaires au SISMN.

Dans le cadre de l'assainissement de la caisse de pension, l'âge ordinaire de la retraite passera de 62 à 64 ans. Dès lors la question se pose s'agissant des pompiers-ambulanciers, des policiers et des pilotes qui ont actuellement la retraite à 60 ans et qui devraient donc passer à 62 ans. Policiers et pompiers-ambulanciers sont opposés à un tel changement. Dans le cadre des négociations en cours, les employeurs ont proposé que l'âge de la retraite soit fixé à 61 ans pour autant que les employés payent la totalité des primes correspondant à l'année entre 61 et 62 ans.

De son côté, le Conseil communal a proposé que soient prises en parallèle des mesures d'accompagnement, en confiant au personnel proche de la retraite des missions plus légères, mais correspondant à leur métier, (formation, centrale d'alarme, transports hospitaliers, etc.).

Les frais d'entretien des véhicules (3156000) ont été réduits car il est prévu d'engager un mécanicien à l'interne du SISMN. Cela provoque toutefois une hausse des frais de personnel.

Les contributions (4360700) connaissent une forte augmentation, car désormais les transports en ambulances sont facturés, entre autres, en fonction du temps et des kilomètres parcourus, et ceci conformément aux directives de Santé suisse.

La facturation pour la désincarcération (4362750) a été revue à la baisse. En effet, l'évaluation faite en 2012 pour le budget 2013 (CHF 200'000.--) s'est avérée trop élevée, quand bien même le SISMN facture toutes les missions.

Après 10 ans de fonctionnement, on peut constater que le SISMN coûte à la Ville environ moins de trois millions de francs, ce qui correspond aux prévisions avancées lors de la discussion de sa création.

875 - Police du feu, MM. Cattin et Koenig.

Au départ de Laurent Kurth du Conseil communal, les dicastères ont été un peu remaniés et la police du feu qui faisait partie du service de l'urbanisme et de l'environnement a été intégrée au SISMN. Pour le moment, il y a quelques réticences à cette nouvelle répartition.

Cette activité représente deux ETP. Elle pourrait reprendre certaines missions de l'ECAP auprès des villages et villes avoisinantes, ce qui occasionnerait une augmentation du nombre d'ETP par ailleurs facturée. Ceci pourrait également faire partie des mesures d'accompagnement pour le personnel proche de la retraite.

Au niveau politique, la Commission salubrité et police du feu devrait être scindée en deux; la partie police du feu étant intégrée à la Commission de sécurité publique. Les modifications réglementaires devraient être faites au début de l'année 2014.

880 et 890 - Protection civile, M. Cattin

Un commissaire regrette l'absence du commandant qui avait pourtant été convié à la séance. Il lui sera demandé de participer à la séance des comptes en début d'année 2014.

Même si le Service est équilibré au niveau de la comptabilité, il apparaît malgré tout dans les budgets et les comptes.

L'objectif de la Ville est d'obtenir une réduction sur les 14.- par habitant qui doivent être payés chaque année.

Par ailleurs, des discussions sont actuellement en cours tendant à la réduction des frais des OPC.

630 - Contrôle financier, Mme Aeschlimann

La sous-commission demande à Mme Aeschlimann ce qu'il en est de la surcharge de travail évoquée l'an passé. Pour elle, les choses sont toujours relativement identiques. Elle relève que le contrôle des chantiers prend beaucoup de temps, mais que ceux-ci représentent aussi les plus gros risques en termes financiers. Il est donc normal d'y consacrer plus de forces. A terme, ces contrôles pourraient être repris partiellement par la personne qui sera engagée à 80% au service financier.

860 - SDP MM. Cattin et Schaffter

Le Conseil communal est toujours en train de négocier le contrat de prestations 2013 avec la Police neuchâteloise. La prise des plaintes constitue un élément important dans les discussions. En effet, il y a encore deux ans, les plaintes étaient déposées à SISPOL, mais à l'insu de la Ville, le Canton a décidé de transférer cette mission à l'Hôtel de Ville, donc sous la responsabilité de la police de proximité. Cela représente environ quatre EPT qui sont occupés par cette nouvelle tâche. Or, comme il s'agit d'une tâche de police judiciaire et que les autres Communes ne paient pas pour son accomplissement, ces quatre EPT ne devraient pas être facturés à La Chaux-de-Fonds. Si on enlève aussi les missions accomplies pour d'autres Communes par la Police de proximité et que l'on ajoute les missions intercalaires de police secours, c'est environ l'équivalent de 25 EPT au maximum qu'on devrait financer dans l'accord de prestations et non pas 30 comme le propose maintenant le Canton.

Si la Ville réussit à négocier ces 25 ETP, il sera alors demandé de renforcer le SDP qui verrait ses missions augmenter le soir et le dimanche. Le Conseil communal souhaiterait aussi pouvoir engager des animateurs de rues pour agir de manière préventive.

Enfin et dans la mesure du possible, il est également prévu suivant les missions, d'avoir des patrouilles mixtes police/SDP.

L'organisation du traitement des commandements de payer doit être revue en fonction de l'évolution du nombre de documents à remettre et des possibilités du SDP.

Pour cet hiver, la Commune pourra compter sur une dépanneuse de plus pour emmener les véhicules à la fourrière.

La répartition de la taxe pour chien (actuellement 50% pour la Commune et 50% pour le Canton) est en train d'être revue, puisque le Canton aimerait augmenter le coût de sa prestation.

123 – SIC - M. Frascotti

Après un changement de 80% du parc informatique en 2008, un nouveau changement sera effectué en 2013 et 2014. En effet, non seulement le matériel n'est plus sous garantie, mais il convient aussi de procéder à une importante mise à jour des logiciels. Même si Microsoft met à disposition de nouveaux produits chaque année, l'entité neuchâteloise ne fait des changements que tous les cinq ou six ans.

Pour M. Frascotti, renouveler une grande partie du parc informatique en même temps permet d'avoir des machines homogènes. En cinq ans, le nombre de postes est passé de 400 à 550. Ceci explique une partie de la hausse du mandat avec le SIEN. De plus, on assiste à une augmentation très importante du nombre de logiciels métiers.

Pour cet hiver, il est prévu que les habitants de la ville puissent s'abonner à une application sur leur téléphone portable afin d'être informés en temps réel des alarmes-neige lancées par la Voirie.

620- Service des Ressources Humaines, Mme Niklaus

La mise en place du système d'e-recrutement permet de faire des économies (moins de manipulations, moins de papier, gestion simplifiée, etc.). Malgré tout, les montants consacrés aux recrutements restent importants et s'expliquent par un grand mouvement de personnel et par un renforcement des structures para et extra scolaires.

Le Conseil communal a mis au budget un montant pour les dossiers spéciaux (3189990). En effet, le SRH reçoit parfois des demandes par rapport à des situations de vie dont les incidences financières sont très difficiles. Le Conseil communal accepte de cas en cas d'entrer en matière pour un soutien.

Ce montant permettra aussi l'engagement temporaire de personnes placées par le service des migrations par exemple et par d'autres organismes.

Le Conseil communal a également mis au budget un montant pour l'accompagnement du personnel (3189940). Ce montant est destiné à des "coachings ou des assessments" dans le cas de certains engagements. Cela permettra aussi de confier des mandats à l'extérieur pour régler certains conflits. En effet, le nombre de ces derniers ne cesse d'augmenter et la cheffe de service qui s'en occupait, jusque-là personnellement, ne peut plus tous les traiter elle-même.

Une personne à 50% (poste ouvert au budget en 2013 et accepté par un article 95 pour 2014) permettra de venir en appui à la cheffe de service. En effet, ces dernières années l'effectif du SRH a diminué, alors que les prestations n'ont cessé de s'étoffer.

La sous-commission s'interroge sur les raisons de ces augmentations de conflits et de départs.

Pour le chef du dicastère et pour la cheffe de service, ces éléments proviennent en partie d'un phénomène de société, mais sont aussi liés à des effectifs de plus en plus réduits, à des pressions toujours plus importantes, ainsi qu'à des changements de politiques plus fréquents.

Pour ce qui est de la hausse des départs, il faut constater que certains secteurs comme le para et le pré scolaire se sont beaucoup renforcés. Il a donc fallu engager beaucoup et assez rapidement, ce qui a créé certaines déstabilisations. De nombreux changements de Direction ont également été opérés. On constate enfin qu'il y a beaucoup de souffrance dans un dicastère en particulier.

Un commissaire demande à connaître le taux d'absentéisme depuis 2009 par service, en différenciant maladie et accident. La même demande est faite pour les engagements par dicastère. Le chef de dicastère et la cheffe de service ne souhaitent pas se livrer à cet exercice pour le moment, mais donneront les informations début 2014, avant la séance des comptes.

Le rapporteur
Pierre-Alain Borel

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de Mme Nathalie Schallenberger

Composition de la sous-commission

Pascal Bühler (PS)

Christophe Ummel (PLR), excusé

Daniel Ziegler (POP), rapporteur

La sous-commission s'est réunie le lundi 30 septembre 2013, en présence de Mme Nathalie Schallenberger. Etaient également présents pour l'examen de leur service : M. Bois (124), Mme Meyer (125), Mme Cosandier et M. Galvan (301, 315, 321), M. Latrèche, Mmes Hynek Hlavizna et Wyser-Attinger (311, 482, 483), MM. Kernen, Laini, Fournier et Cosandier (420, 430). Le budget susmentionné a été passé en revue.

Service juridique (124)

Le service cherche à garder des montants fixes au budget d'une année à l'autre, même s'ils ne sont pas toujours dépensés. Il s'agit de sommes modestes, qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Les honoraires facturés représentent des entrées irrégulières, non prévisibles ; ils ne sont donc pas budgétisés.

Service des affaires régionales et des relations extérieures (125)

Il s'agit d'une entité très récente (création en 2012). Le poste du chef, M. Jeanneret, a été augmenté à 60% dès janvier 2014 pour développer le service (301 1100).

Le service organise le Forum de Région Capitale Suisse, qui réunira quelque 250 à 300 personnes à La Chaux-de-Fonds en novembre 2014 (317 1000).

Ce service est actuellement sur deux sites en raison de la double fonction de M. Jeanneret (Passage Léopold-Robert 3 et Rocher 1) ; son emplacement définitif n'est pas encore décidé. Une proximité géographique du Conseil communal est souhaitée.

Service communal de l'action sociale (301, 315, 321)

L'augmentation du poste traitement du personnel (301 1100) est due d'une part aux exigences cantonales (max. 120 dossiers par assistant(e) social(e)) et à la mise en place d'ACCORD, d'autre part à la création d'un poste à 60% de médiateur à l'office du logement. Ce dernier fera l'objet d'une réévaluation dans deux ans.

Une pérennisation de la supervision, tel que cela se pratique en général dans le social, s'est avérée nécessaire (309 1000).

Aux yeux de la sous-commission, la prise en charge des sacs poubelles destinés aux familles (366 1900, sous 321 Participation aux institutions sociales) ne devrait pas figurer au budget de l'action sociale, puisqu'elle est indépendante du revenu. A faire figurer dorénavant dans le budget de la voirie par exemple.

Dans le poste 365 4700, le subventionnement du loyer du Pantin se monte à CHF 18'000.-.

Augmentation de l'aide à Ekir de CHF 1'000.- (365 4900), soit CHF 2'000.-. Un dialogue fructueux s'est établi entre Ekir, Caritas et les autorités communales.

En complément de la remarque Contributions aux autres communes (452 2200), il est précisé que la négociation est "à bout touchant" et que la convention entre communes entrera en vigueur le 1er janvier 2014.

Sous 315, les maisons du Châtelot (314 1900) ont souffert d'un manque d'entretien au cours des trente dernières années, et nécessiteront d'importants travaux de rénovation. Pour la sous-commission, ces bâtiments sont clairement d'utilité publique puisqu'ils contiennent des appartements pour personnes âgées – appartements dont l'Etat demande précisément le développement –.

Il paraît donc indispensable de les maintenir malgré les coûts de remise en état, raison pour laquelle, la sous-commission se demande, s'il ne faut pas les déplacer du patrimoine financier au patrimoine administratif, ce qui permettrait de constituer des réserves.

Centre de santé scolaire (311, 482)

311 : le planning familial s'appelle dorénavant « Centre de santé sexuelle – Planning familial ».

Il n'y a pas de grands changements budgétaires, sinon que de nouvelles rubriques apparaissent par souci de transparence : 316 1000, 319 1000, 330 0100, jusqu'alors ventilés dans d'autres postes.

La pilule du lendemain et les tests de grossesse sont remis gratuitement aux moins de 25 ans. Il s'agit là d'une première suisse. Ce programme jouit du soutien des pharmaciens de la ville. Le poste (318 7300) est estimé prudemment.

Le planning pourrait déménager dans une dépendance autonome de l'hôpital. Des pourparlers avec l'Etat sont en cours.

482 : L'action contre la pénurie de médecins continue en 2014 (318 9240) : présence au congrès médical de Montana et au congrès des médecins de famille à Yverdon. Le 26 octobre 2013, une visite de la ville est organisée pour les premiers médecins intéressés. La BCN pourrait offrir des conditions favorables à un cabinet de groupe.

La Chaux-de-Fonds, Ville santé depuis 2010, est membre du réseau francophone Ville et Village en santé. La ville fait, en outre, partie du comité puisque nous avons accédé à la vice-présidence en août 2013. La Chaux-de-Fonds a également été mandatée pour créer le réseau suisse de Ville santé.

Devant la place qu'occupe notre ville au niveau international, nous devons nous donner les moyens de visibilité auprès de la population et confirmer notre volonté de respecter notre engagement par des actes, donc par des projets.

Pour cela, durant l'année 2014, le groupe Ville santé de notre ville mettra l'accent sur différentes manifestations pour et avec la population, afin de sensibiliser nos citoyens aux bénéfices de la santé au sens large.

Certes conséquent, le budget 2014 répond aux attentes du groupe Ville santé et nous permettra d'atteindre les buts et les engagements pris par nos autorités lors du dernier colloque Ville qui s'est déroulé dans notre ville en 2012.

Centre d'orthophonie (483)

Depuis le 1^{er} mai 2013, le centre d'orthophonie et le planning familial ont rejoint le Service santé et promotion de la santé, ce dont les orthophonistes se félicitent.

La dotation des responsables du centre (de 0,3 EPT auparavant) s'est révélée insuffisante et a été augmentée de 0,4 EPT. Cette décision, prise en juin 2013 et effective depuis août 2013, permet au centre de respirer. Il est enfin possible d'établir des plages de gestion et de consultation. La contrepartie financière existe : des traitements qui devaient être supprimés auparavant peuvent aujourd'hui être maintenus – et facturés.

Un nouveau poste location apparaît (316 1000) par souci de transparence.

En ce qui concerne les recettes (434 7200), des négociations avec l'Etat sont en cours. Le canton aimerait appliquer aux communes des conditions à la baisse, à l'image de ce qu'il a appliqué aux privés.

Ecole obligatoire (420, 430)

A la suite des départs de Mme Viviane Houlmann et de M. Jean-Philippe Favre, leur poste a été respectivement repourvu par MM. Alain Fournier et Pascal Cosandier.

La rénovation des filières a des conséquences importantes sur les infrastructures scolaires. 14 salles supplémentaires ont dû être créées. Le coût d'une salle est de CHF 300'000.-.

Pour faire face à cette augmentation financière, il est suggéré d'augmenter de 20 à 50 % la participation cantonale à la rénovation des filières.

Pour la première fois, les coûts de la régionalisation (globalement 3 millions) peuvent être comparés à ceux de l'année précédente.

Sous réserve des derniers chiffres de l'Etat, le poste principal, celui du traitement des enseignants (302 2100), augmente de quelque CHF 320'000.-.

A la rentrée 2013, 5 classes supplémentaires ont dû être ouvertes (coût : CHF 580'000.-). Le fort renouvellement du personnel enseignant, qui a doublé par rapport à l'année précédente, l'engagement d'une quarantaine de jeunes enseignants, en partie non titrés, a permis de réduire ces coûts supplémentaires.

Le Conseil communal a décidé de supprimer le transport scolaire du Valanvron pour une cinquantaine d'élèves environ et de le remplacer, avec le même nombre de courses, par l'entreprise Car postal, ce qui a permis de sauver la ligne des Planchettes. Financièrement, il s'agit d'un calcul blanc, le salaire du conducteur de bus économisé (301 0300) étant compensé par une facture de CHF 60'000.-.

Poste 317 1000 : ce poste comprend notamment un montant de CHF 20'000.- qui concerne les frais de la fête de fin d'année du personnel enseignant, décidée par le Conseil communal par analogie à celle qui est organisée pour le reste du personnel communal.

Concernant la taxe déchets au poids, un nouveau compte est utilisé depuis 2013 : il s'agit du 390 4000 en lieu et place du 318 3850. Le montant de CHF 19'000.- prévu au budget 2014 est donc transféré dans ce nouveau compte.

Le rapporteur
Daniel Ziegler

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de M. Théo Huguenin-Elie

Composition de la sous-commission

Hughes Chantraine (UDC)

Lucie Marchon (POP), excusée

Katia Babey (PS), rapporteuse

Etaient présents durant toute la réunion :

Monsieur Théo Huguenin-Elie, chef de dicastère et Monsieur Yannick Stauffer, administrateur du dicastère ad intérim

Puis, dans l'ordre de leur service ou secteur :

- Monsieur Denis Clerc, architecte communal
- Monsieur Jean-Daniel Jeanneret, architecte du patrimoine
- Madame Nathalie Rey, cheffe de la gérance communale
- Madame Caroline Choulat, cheffe du service économique

Madame Anne-Véronique Robert, responsable des permis de construire et Monsieur Philippe Carrard, urbaniste communal sont excusés.

Discussion générale

Monsieur Bourqui ayant quitté son poste d'administrateur du dicastère, c'est Monsieur Stauffer qui a repris le poste ad interim, il sera repourvu à 60% à partir de novembre, cette baisse va permettre de renforcer la gérance par un poste de 50% qui a été mis au concours. La différence de 10% n'aura pas d'incidence budgétaire, le salaire du poste administratif à la gérance étant plus bas que celui d'administrateur.

Messieurs Huguenin-Elie et Clerc nous donnent des informations sur l'avancement du dossier Nouvel Hôtel judiciaire (NHOJ), le problème principal est que l'Etat ne souhaite pas investir dans un parking sous-terrain qui semble être une condition sine qua non à la réalisation du projet. La Ville pourrait donc être appelée à le réaliser elle-même ce qui pourrait coûter entre 4 et 6 millions, mais ensuite nous louons ces places à l'Etat et à la population et donc cela permettrait de couvrir au moins l'investissement.

Le Conseil communal a entrepris une large réflexion sur les salles communales (Polyexpo, les Abattoirs, la Maison du Peuple, l'Usine électrique). Pour le moment, un investissement de CHF 80'000.- sera dédié aux Abattoirs pour l'entretien courant en attendant une affectation définitive. Pour la Maison du Peuple, la rénovation est importante et il faut cibler les besoins des utilisateurs et voir ce que l'on peut accueillir comme manifestations extérieures. Le cas de Polyexpo devra être repris, le bâtiment n'étant plus aux normes. L'Usine électrique demande quelques améliorations, mais de moindres importances.

122 Service économique

Madame Choulat nous parle de Paix 152, qui est rempli à 87%. Le concept fonctionne bien, il y a des synergies entre les différentes entreprises. Le Village d'artisans offre 9 neuf places de stages et plusieurs dizaines de personnes bénéficient des mesures de réinsertion dispensées par les institutions que sont le CNIP, l'Orif, Job Service et Mode d'emploi. Il est évidemment trop tôt pour faire un bilan, mais les premiers mois sont très concluants.

Par contre, certaines entités ne semblent pas comprendre que pour les loyers bas que nous proposons on ne peut pas avoir des locaux "luxueux".

Sur les postes budgétaires, il n'y a rien à signaler.

150 Transports

3610800 Participation de la Ville à la ligne Fleurier – Les Ponts-de-Martel : pourquoi la Ville participe-t-elle ? Il s'agit d'une nouvelle ligne et nous y participons par le biais du pot commun.

3654000 Mesures d'incitation au transfert modal : il y a une baisse par rapport au budget 2013. Il s'agit d'une moyenne sur 5 ans, il n'y a donc pas de volonté de l'exécutif de baisser les prestations, cela dépend des sollicitations reçues – ou non.

210 Gérance- secrétariat

Madame Rey nous parle des efforts qui ont été consentis pour améliorer l'efficacité de la partie administrative, les locaux ont été rénovés et transformés, cela permet une meilleure organisation de la systématique de travail et de l'accès aux documents. Les baux ont commencé à être scannés par une personne bénéficiant d'une mesure ISP. Ce travail va se poursuivre autant que possible en fonction des disponibilités, mais cela prend du temps. Beaucoup de baux ne comportaient pas les charges classiquement répercutées sur les locataires. C'est en train d'être corrigé. Les baux de Prévoyance ne ont déjà été adaptés et, en juillet 2014, 90% des notifications devraient avoir été envoyées aux locataires, tous baux confondus. On peut donc tabler sur une hausse du rendement net de nos biens.

La gérance est attentive à garantir un tournus auprès des entreprises pour ne pas privilégier certaines au détriment d'autres, elle a mis en place un système de notation : qualité des travaux, respect des délais, rapports avec les autres maîtres d'œuvre, envoi des devis et factures.

Maison du Peuple : le nouveau règlement d'utilisation a fait grincer les dents du groupement des sociétés locales, il s'agissait simplement pour le Conseil communal d'établir des règles identiques pour tout le monde. Le concierge à demeure est parti et un concierge polyvalent a été engagé, il s'occupera de la Maison du peuple, des Abattoirs et de l'Usine électrique.

Pour appuyer le travail des concierges des bâtiments locatifs, la gérance a établi un résumé des règles et usages dans les immeubles qu'elle a fait traduire en 7 langues pour tenter d'améliorer le problème des incivilités.

211 Bâtiments locatifs

3142400 Entretien des bâtiments : CHF 1'000000.- c'est le minimum, les grands ensembles sont en phase d'être rénovés, il reste Commerce 95-105 notamment, ensuite on pourra revenir à des dépenses d'entretien normales.

3302000 Perte sur loyers : c'est en nette baisse, c'est à saluer, cela prouve une meilleure gestion.

4801000 Prélèvement provision de 2,5 millions. Dissolution d'une réserve pour l'attribuer à la rénovation de Commerce 95-105 (voir aussi compte 3301000). Le rapport devrait nous être soumis en novembre, le Conseil communal étudie la possibilité de vendre un des deux bâtiments en droit de superficie à une société coopérative.

212 Parkings

Cela concerne les parkings de la Halle Volta, de l'Hôpital et de l'Hôtel-de-Ville.

3141900 Frais divers de bâtiments : il y a une hausse de la facture de déneigement importante notamment et surtout au parking de l'hôpital. C'est HNE qui demande le déneigement et la gérance qui paie la facture. Il faudra vérifier cette hausse et voir si on peut la réduire.

3142400 Entretien des bâtiments : différence importante à la hausse entre le budget 2013 et le budget 2014. Ce poste a été sous-évalué au budget 2013.

4235000 Produit des loyers : c'est en hausse, (il y a un excédent de revenus de Frs 35'250.-), mais cela reste assez modeste. Il est prévu de majorer la location du parking de l'hôpital ou d'en reprendre la gestion.

213 Bâtiments d'utilité mixte

Pas de remarques

230 Bâtiments industriels

3121000 Chauffage : le chauffage est au mazout donc nouveau compte; avant il apparaissait au compte 3122100.

3122100 Electricité-Eau-Gaz : Paix, 152 est loué ce sont donc les locataires qui paient les charges.

3301000 Amortissements patrimoine financier : il a fallu attendre la fin des travaux de Paix 152 pour commencer à amortir.

240 Domaines

Vin de la ville : il est stocké dans de meilleures conditions à Crêt-du-Loche 9, une personne à 20% gère les commandes et les livraisons. Un groupe de travail planche sur une meilleure communication et un nouveau concept pour le vin.

3134300 Achat et frais de la vigne et 4358500 Vente de vin : étant donné la grêle qui a fortement touché les vignes de la Ville (le chasselas a été complètement détruit), l'achat de vin – et de fait la vente – sera moins important. Il est cependant prévu d'acheter, mais dans une quantité moindre, du vin confectionné par la Maison De Montmolin à partir de chasselas vaudois ou valaisan afin de garantir notamment les vins d'honneur et la fête de mai. Les commissaires demandent une analyse financière du vin de la commune afin de comprendre son faible rendement, il est proposé qu'elle soit présentée à la sous-commission des comptes 2013.

250 Foncier

Pas de remarque

755 SUE Urbanisme

De nombreux changements dans le personnel ont eu lieu. Le service est en sous-effectif, le Conseil communal a mis au concours un poste d'adjoint à Madame Anne-Véronique Robert à 80% - 100%, il y a des candidatures valables. Donc on peut espérer rapidement une plus grande rapidité dans le traitement des dossiers. Même si souvent les retards sont dus à des causes extérieures, procédures cantonales, fêtes judiciaires; celles-ci seront supprimées en 2014 d'où une accélération des mises à l'enquête.

Monsieur Jean-Daniel Jeanneret partage son temps de travail entre son poste d'architecte du patrimoine et son poste au service des affaires régionales et des relations extérieures. Madame Anouck Hellmann a quitté son poste d'historienne de l'art. Un poste à 80% - 100% a été mis au concours, poste qui engloberait les postes de Monsieur Jeanneret et Madame Anouk Hellmann.

Madame Aline Henchoz va bénéficier d'un congé maternité de 4 mois, les indemnités vont être consacrées à un mandat de graphisme pour réaliser un guide pratique illustré pour informer les requérants des démarches qu'il faut entreprendre. Ce guide sera aussi mis en ligne.

3150300 Numérisation : un mandat va être confié à une entreprise spécialisée dans le traitement des plans, ce poste est appelé à être reconduit pendant quelques années. Un essai avait été fait par des personnes en insertion, mais le travail ne donnait pas satisfaction.

3198800 L'externalisation se justifie par le départ de Monsieur Jean-Daniel Jeanneret et Madame Anouk Hellmann, un mandat externe est prévu.

3801600 Virement à provision pour abris PC : la variation du poste dépend de l'importance des projets et de gros projets sont prévus.

4311300 Permis de constructions : on prend la moyenne des 5 dernières années, il y a là aussi des variations importantes.

813 SUE Environnement

3611000 Participation lutte contre les campagnols : la ville pourrait participer plus activement à cette lutte, par des actions particulières. Le Conseil communal va étudier la possibilité de mieux soutenir les agriculteurs.

La rapporteuse
Katia Babey

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Daniel Surdez (PLR)
Celia Clerc (PS) – rapporteuse
Clarence Chollet (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 26 septembre 2013 dès 08h00 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service :

M. Tissot (500)
M. Humair (501 et 502)
Mme Musy (505 et 512)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Bosshart, M. Piguët et M. Oechsli (513)
Mme Umstätter (514)
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)
M. Bédât (115, 550, 551, 552)

500 Service des affaires culturelles

M. Tissot travaille actuellement et depuis un peu plus d'une année au suivi des acteurs et institutions culturels ainsi qu'à l'élaboration du rapport de politique culturelle de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui sera, le moment venu, soumis au Conseil général. Il est assisté dans cette dernière tâche par une stagiaire universitaire, dont le mandat prendra fin en avril 2014. Conscient de l'importance respectivement d'une politique coordonnée pour ce genre de stages et d'une rémunération décente, le Conseil communal a entrepris une modification du règlement relatif à ce domaine.

S'agissant plus précisément du budget, on relèvera que celui-ci est pour l'essentiel stable quant aux charges de personnel. Au niveau de la billetterie de la ville, qui est sous la responsabilité de M. Huther, un petit ajustement a dû être fait en ce qui concerne les frais par rapport au budget 2013. De plus, 200 heures de vacataires supplémentaires ont été accordées à la billetterie pour faire face à la charge de travail.

En ce qui concerne la Fête de mai, les comptes ne seront pas équilibrés pour l'exercice 2013. En effet, au vu de la météo plutôt morose de cette année, la ville va enregistrer sur ce poste un déficit d'environ CHF 10'000.-.

Par rapport au budget 2013, la modification la plus importante du budget 2014 du

Service des affaires culturelles concerne l'augmentation des subventions accordées aux fanfares, orchestres et chorales, aux activités culturelles et manifestations, ainsi qu'à la Société de musique. Il ne s'agit pas ici d'une augmentation en vue de la mise en place de projets particuliers, mais simplement de rendre d'une certaine manière justice à l'excellent travail fait dans la continuité par les acteurs culturels. Au vu de la professionnalisation que connaissent les arts vivants ainsi que des attentes toujours plus importantes du public, il s'imposait de revoir l'enveloppe de ces subventions, car les montants octroyés ces dernières années ne correspondaient plus à la réalité des besoins des acteurs culturels.

On rappellera à cet égard que nonobstant cette augmentation nécessaire, la contribution de la Ville reste largement minoritaire dans le financement des différents projets culturels. Cela étant, cette participation n'en demeure pas moins essentielle, à mesure qu'il s'agit d'une condition pour que le Canton entre en matière sur un subventionnement de projets culturels à La Chaux-de-Fonds. De même, la Loterie Romande voit d'un bon œil que la Ville participe par des subventions au financement des projets culturels, qui voient le jour sur son territoire. Il faut en outre savoir que ces subventions contribuent à favoriser l'économie de notre région. Si l'augmentation cette année paraît – comme déjà dit – nécessaire au titre d'un soutien ponctuel, il ne s'agit nullement d'augmenter systématiquement chaque année les subventions en faveur des acteurs culturels.

S'agissant plus précisément de la Société de musique, on relèvera que celle-ci travaille de son côté et en collaboration avec le Service des affaires culturelles à la recherche d'une plus grande stabilité ainsi que de soutiens financiers, notamment par la recherche de nouveaux membres. A cette fin, la ligne graphique a été revue ainsi que la programmation. La volonté de rajeunir les membres de cette institution et plus largement le public de la salle de musique se manifeste en particulier dans l'ouverture de cette salle aux classes scolaires, qui viennent assister maintenant à des concerts. Rappelons encore que la Société de musique est locataire de la salle de musique et que, partant, l'essentiel de la subvention accordée par la Ville vise à couvrir les frais de cette location. L'augmentation de la subvention octroyée pour 2014 à la Société de musique a pour but premier de pérenniser son existence, mais également celle de la salle de musique, qui bientôt renouvelée, mérite à être redynamisée en voyant notamment sa fréquentation croître.

501 Bibliothèque de la ville

La Ville continue de travailler en vue d'obtenir un rééquilibrage des subventions cantonales aux bibliothèques. Le budget prévoit une augmentation de CHF 200'000.- de celles-ci afin de couvrir l'ensemble des charges induites par la convention signée avec l'Etat. Les discussions avec nos partenaires se poursuivent et nous devrions en savoir plus dans les mois qui viennent.

En raison du basculement de l'actuel site internet de la Bibliothèque de la Ville (BV) sur le site de la ville, 0.2 ETP ont été attribués par le Conseil communal à cette institution et ce pour une durée déterminée à deux ans. Il est également envisagé d'octroyer à la BV 0.3 ETP pour le secrétariat, puisqu'actuellement celui-ci ne

compte que 0.7 ETP à titre de dotation administrative ce qui s'avère insuffisant. Une analyse doit cependant encore être faite, en particulier par le Service des ressources humaines.

Le budget de la BV est relativement constant par rapport à celui de 2013. Les différences que nous pouvons constater au poste des biens, services et marchandises résultent des charges et recettes en lien avec les mandats que reçoit cette institution. Celle-ci va dans un avenir proche passer à la RFID de l'anglais «radio frequency identification», soit à la radio-identification. Cette nouvelle technologie, qui sera utilisée pour l'emprunt et le retour des livres, permettra au personnel de dégager du temps pour s'adonner à des tâches davantage en lien avec leurs compétences scientifiques, ainsi qu'avec l'accueil et l'information au public. Relevons que dans les villes où les bibliothèques sont passées à la RFID, les utilisateurs en sont très satisfaits.

Compte tenu de l'importance des fonds déposés à la BV, ceux-ci ne peuvent plus être stockés dans le seul bâtiment de l'institution. Certains fonds ont donc été déplacés au sous-sol de l'édifice sis rue de la Paix 152. Ce transfert des dépôts a fait l'objet d'un crédit extraordinaire. Les espaces ainsi libérés dans le bâtiment de la BV vont être réhabilités afin de pouvoir être utilisés par et pour le personnel.

Enfin, le montant d'environ CHF 10'000.-, relatif à l'aménagement d'une ancienne buanderie de l'école Numa-Droz pour accueillir une douche pour le personnel, pourrait passer du budget des investissements à celui de fonctionnement, compte tenu de la nature modeste de cette somme.

502 Bibliothèque des jeunes

Le budget est relativement stable. Les petites différences que nous pouvons constater au poste des biens, services et marchandises par rapport au budget 2013 résultent d'un remplacement nécessaire de matériel.

Une nouvelle responsable de qualité et disposant de hautes compétences a été engagée pour le 1^{er} novembre 2013. Ce poste correspondra à l'avenir à 0.8 ETP. Les 0.2 ETP restant resteront à disposition de la Bibliothèque des jeunes (BJ). Les expériences passées ont montré que le poste de responsable de la BJ devrait autant que faire ce peut être exercé par une seule et même personne, le concept de binôme n'étant ici pas idéal au bon fonctionnement de l'institution. La nouvelle responsable devra notamment veiller à redynamiser la BJ par la mise en place de nouveaux projets, ainsi qu'à maintenir la qualité des ouvrages proposés aux enfants, sans toutefois tomber dans l'élitisme.

En collaboration avec le Service d'architecture et des bâtiments (SAB), un sas d'entrée sera mis en place à l'entrée de la BJ. Celui-ci devrait notamment permettre d'accueillir les poussettes. Les travaux sont prévus pour 2014.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

La loi cantonale en matière d'archivage a été approuvée par le Grand Conseil en février 2011. Son règlement d'application a quant à lui été approuvé par le Conseil d'Etat en avril 2013. Les 0.1 et 0.6 EPT dévolus à la gestion des archives, respectivement, d'un point de vue scientifique et administratif, dont disposent actuellement la Ville, ne suffiront pas à faire face aux nouvelles exigences cantonales. En effet, il va falloir développer un concept, autrement dit établir un état des lieux afin de permettre d'atteindre au mieux les objectifs imposés par la loi, ainsi que de les définir plus précisément. Pour ce faire, le budget 2014 prévoit la création d'un poste d'une durée limitée à 6 mois correspondant à 0.75 ETP. Cette nouvelle dotation explique les montants plus importants inscrits au budget 2014 par rapport à ceux de 2013 pour les Archives communales. A ce jour, il n'y a aucune dépense particulière prévue en sus, les différents investissements à consentir interviendront par la suite, une fois que le concept et l'analyse quant à la gestion de nos archives auront été posés.

510 Services généraux des musées

Le Conseil communal a consenti une augmentation de 0.25 ETP du poste d'agent d'entretien et de maintenance des musées. Il s'agit ici d'un ajustement afin de prendre en compte les nouvelles surfaces prises en charge, à savoir les deux nouveaux dépôts des collections, l'atelier commun des musées, la bibliothèque des musées, ainsi que les nouveaux espaces du musée d'histoire (MH).

La baisse entre le budget 2014 et 2013 de CHF 67'300.- au groupe 31 relatif aux biens, services et marchandises s'explique par le financement de la semaine des musées, laquelle a lieu tous les deux ans. L'effort d'investissement va en outre devoir se poursuivre en 2014 afin de combler les carences en termes de sécurité dont souffrent les différents bâtiments des musées.

Un montant de CHF 50'000.- est prévu dans les crédits spéciaux pour la mise en place d'une signalisation piétonne. L'idée est ici d'étendre le concept qui vaudra tant pour le parc des musées que pour les sites sportifs et le zoo, que de manière plus générale pour les indications touristiques dans l'ensemble de la ville. Le concept graphique qui a déjà été défini pour cette signalisation piétonnière sera uniquement en français, des traductions n'étant pas prévues pour des raisons de place sur les supports d'informations (totem). Ce projet de signalisation est piloté par le Service de l'urbanisme et de l'environnement (SUE).

Un des grands projets des musées, piloté par le Musée international d'horlogerie (MIH), est la mise en œuvre d'une bibliothèque commune des musées. Seront prioritairement concernés par celle-ci le MIH et le MH, le Musée des Beaux arts (MBA) et le MHNC étant pour l'instant mis de côté. Le projet qui est conduit par M. Humair prendra place dans la loge maçonnique. La convention passée entre

l'Université de Neuchâtel et le MIH a permis d'accélérer et de dynamiser ce projet de bibliothèque commune des musées, qui sera la porte d'entrée pour un accès large au patrimoine de la Ville. Relevons aussi la problématique en lien avec les dépôts des musées, à laquelle il a notamment été apporté une réponse par le biais de la reconversion d'un abri de protection civile en abri de conservation des biens culturels. D'importantes subventions ont ici été accordées par la Confédération.

Enfin, il y a lieu de mentionner la réflexion en cours quant à la création d'un billet commun des musées de la ville. Plus précisément, l'idée est qu'un billet commun pour l'ensemble des musées soit mis en œuvre pour la réouverture du MH.

511 Musée d'histoire naturelle

Le budget 2014 fait état d'investissements consentis dans la perspective et la préparation du déménagement du musée d'histoire naturelle. Les augmentations par rapport au budget 2013 se retrouvent essentiellement au poste relatif aux biens, services et marchandises.

512 Musée d'histoire

Les travaux relatifs à l'enveloppe du MH arrivent à terme. Le budget a ici globalement été respecté. Les réalisations en lien avec la muséographie vont pouvoir commencer d'ici quelques semaines. Ces tâches représentent un travail très conséquent, qui a été largement sous-estimé. En effet, avant de pouvoir mettre en œuvre la muséographie à proprement parler, un travail conséquent doit être finalisé au niveau du contenu scientifique. Le musée ouvrira probablement en octobre 2014.

Le budget 2014 prévoit une augmentation pérenne de 0.45 ETP, ainsi que de 0.75 ETP pour une durée d'une année et en lien avec la réouverture du musée. Bien que ces nouvelles dotations en personnels soient précieuses, elles n'en restent pas moins insuffisantes au vu des défis auxquels doit faire face le MH en matière d'inventaires. En effet, un grand retard a été pris dans ce domaine. Or, les inventaires jouent un rôle primordial dans la gestion d'un musée, plus spécifiquement dans la gestion des collections. Relevons que les inventaires revêtent également une importance notable en cas d'accidents, puisque les assurances indemnisent sur la base de ceux-ci.

Le MH n'étant pas considéré comme une institution prioritaire, il n'a en outre pas la possibilité d'avoir de longues affectations de six mois de personnes au service civil. Dans tous les cas de telles affectations, de même que le recours à des stages universitaires, ne permettraient pas de résoudre de manière satisfaisante le manque de personnel quant à l'établissement de l'inventaire du musée, à mesure que cette tâche exige des connaissances scientifiques spécifiques et pointues. De plus, les inventaires constituant une des tâches essentielles dévolues aux musées, on imagine mal que celle-ci puisse être financée par le biais de fonds privés.

513 Musée international d'horlogerie

L'étude menée en lien avec le SAB quant à l'étanchéité du bâtiment, qui fêtera ses 40 ans en 2014, est terminée. Il résulte de cette étude que – nonobstant le fait que l'édifice du MIH soit en partie enterré et qu'il soit pourvu d'un toit plat – le musée a plutôt bien vieilli. Il n'en demeure pas moins que celui-ci présente de nombreuses infiltrations, qui peuvent s'avérer problématique pour la conservation des pièces, mais également être sources de court-circuit. Des travaux devront donc être entrepris, le coût de ceux-ci pourrait se monter à 3,1 millions de francs. Le Conseil général sera saisi d'un rapport à ce sujet. La différence de budget entre 2013 et 2014 s'explique par le fait qu'il n'y a pas eu d'expositions importantes en 2013, alors qu'en 2014 une grande exposition est prévue pour fêter les 40 ans du MIH. Cela étant, le budget 2014 correspond pour ainsi dire à celui de 2013.

S'agissant du montant CHF 25'000.- dévolu annuellement aux acquisitions, il est intéressant de relever que cette somme est reversée à la Fondation Maurice Favre lorsqu'elle n'est pas utilisée par le musée pour que cette dernière puisse acquérir des œuvres dont la Ville sera propriétaire. Un système de ce genre pourrait être mis en place dans l'ensemble des musées de la ville, en particulier par le biais des différentes associations d'amis.

M. Oechslin prend sa retraite en février 2014, les démarches pour l'engagement d'un nouveau conservateur sont d'ores et déjà en cours et devraient aboutir d'ici à mi-octobre de cette année. Mme Bosshart prendra, quant à elle, sa retraite probablement à l'automne 2014, soit une fois que la nouvelle direction sera mise en place. Pour cette nouvelle direction, le MIH s'est vu attribuer 0.4 ETP supplémentaire et ce à partir de septembre 2014. Cette nouvelle dotation, induite par la convention signée avec l'Université, a donc un faible impact sur le budget 2014. Cette même convention implique du côté de l'Université, la mise en place d'un poste de directeur de recherche qui correspondra à 0.75 ETP et d'un poste de professeur représentant également 0.75 ETP. Cette dotation sera complétée par deux postes d'assistants également à 0.75 ETP chacun.

514 Musée des beaux-arts

En 2014, le MBA fêtera ses 150 ans. Le musée a estimé que pour mettre en place les animations et expositions envisagées dans une conception idéale, un montant de 1,3 millions de francs serait nécessaire. La Ville va contribuer à hauteur de CHF 300'000.-, la somme restante proviendra de fonds privés. Il se peut toutefois que le montant à disposition du MBA soit un peu en deçà. On relèvera ici que la part la plus importante des frais d'expositions a trait aux transports et aux assurances des œuvres prêtées. Malgré l'importance de ce poste, le Musée souhaiterait avoir un certain budget pour la publicité et la communication, qui est le point faible de nos institutions. L'exposition-phare de ce 150^{ème} sera celle intitulée «Cendrars au cœur des arts».

Pour la mise en place de celle-ci, un commissaire d'exposition appuiera Mme Umstätter, ce qui représentera un budget de CHF 60'000.-. Outre l'exposition sur Blaise Cendrars, deux autres expositions seront mises en place pour le 150^{ème}, ainsi qu'une grande fête de deux jours ouverte à la population.

Au niveau du personnel, le Conseil communal a accordé 0.4 ETP de technicien de musée au MBA, compte tenu de sa sous dotation actuelle dans ce domaine, les 0.5 ETP à disposition étant manifestement insuffisants. Le musée est très content de cette augmentation de poste, même si 0.2 ETP serait encore nécessaire afin d'assurer sa mission d'inventaire.

La réfection du bâtiment du MBA nécessitera un budget de 2 millions de francs, qui fera l'objet d'un rapport au Conseil général. Plus spécifiquement, c'est la gestion climatique du bâtiment et l'isolation thermique de celui-ci qui doivent être revues. En outre, la verrière de l'édifice principal et la toiture ne sont plus étanches. On rappellera à cet égard que toutes les verrières de l'extension construites en 1980 ont déjà été refaites cette année (crédit spécial), car il y avait un problème de conception architecturale au départ. Il est important de faire ces différents travaux rapidement, à mesure que la conservation des œuvres est notamment mise en péril par l'état actuel du bâtiment. Il est ici à relever que les réfections susdites vont de plus permettre une économie d'énergie. Enfin, la façade polychrome, qui comme l'entier du bâtiment, est classée d'importance nationale est en train de perdre ses teintes originales, de sorte qu'elle doit aussi être refaite.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

Le budget de fonctionnement est pour ainsi dire identique à celui de 2013. Comme pour les musées, le Zoo du Bois du Petit-Château souffre aussi d'un manque d'effectifs. Pour faire face aux jours de grandes affluences, le Conseil communal a décidé d'accorder 500 heures vacataires afin de permettre de mieux orienter et encadrer les visiteurs.

Un comptage de fréquentation et de provenance est actuellement en train d'être fait au Zoo du Bois du Petit-Château et ce afin d'évaluer la faisabilité du Naturama. A titre d'exemple, on relèvera que le week-end des 21 et 22 septembre 2013, 2'000 entrées ont été comptabilisées, ce qui met en évidence le potentiel de développement de ce site. Cela étant dit, il y a un grand retard dans l'entretien des infrastructures existantes, qui doit être rattrapé. Des investissements doivent être consentis à ce titre. Par exemple, il n'existe pas de système de détection d'incendie ni dans la grange ni dans le vivarium.

Si pour le vivarium, il ne se justifie pas nécessairement d'investir maintenant dans un tel instrument de sécurité compte tenu du futur projet du Naturama, la question se pose avec une toute autre intensité pour la grange. Un autre exemple de défaut d'entretien courant réside dans l'état du réseau d'adduction d'eau, qui en raison de ses fuites fait du Zoo du Bois du Petit-Château le plus gros consommateur d'eau de la ville.

Pour conclure, nous relèverons la politique mise en place par cette institution, qui consiste à prévoir plus d'espace pour les animaux et moins d'espèces. C'est précisément dans cette optique que l'enclos des sangliers va être transformé cette année. Quant à l'enclos des ours sa mise à niveau suit son cours afin de répondre aux exigences fédérales.

520 - Service des sports

Le Service des sports s'est vu accorder un renfort de 0.2 EPT au niveau du secrétariat afin de pouvoir faire face à la charge de travail administratif en lien avec les chantiers en cours et le midi tonus, lequel est en forte progression. A l'heure actuelle, il y a 1,25 EPT au secrétariat, ce qui s'est révélé insuffisant.

L'entretien des infrastructures sportives se fait à présent dans un concept de pérennité, ce qui est à saluer. En particulier, le choix des matériaux et de la manière d'entretenir les infrastructures sont opérés dans un objectif de durabilité. Ces dernières années, soit depuis 2011 et à l'exception de 2013 où les sommes ont été inférieures, la Ville devrait consacrer en moyenne 5 millions de francs au titre d'investissements pour la réhabilitation de ses installations. Cet effort doit être maintenu. Pour 2014, les investissements prioritaires se montent à environ 1 million de francs et ceux en lien avec le crédit d'étude du centre aquatique à 3 millions de francs.

S'agissant du projet du Padock, la 1^{ère} partie a coûté CHF 400'000.- et constitue un véritable succès. Elle est en effet très appréciée de la population. Il s'agit à présent de mettre en œuvre la 2^{ème} partie sur la base d'une étude paysagère spécialisée, cette 2^{ème} étape fera l'objet d'un rapport au Conseil général.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Au Pavillon des sports, on arrive au bout des travaux relatifs aux aménagements extérieurs, lesquels sont en train d'être terminés ces jours-ci. En termes de frais d'entretien, ce centre présente un budget stable.

Quant à la différence des frais de fonctionnement, elle s'explique par l'amortissement du Pavillon des sports.

524 Piscine des Arêtes

Les piscines de la Numa-Droz et des Arêtes font partie de la réflexion globale du centre aquatique des Mélèzes. Pour pouvoir continuer à exploiter la piscine des Arêtes, la Ville devrait dépenser 3.5 millions de francs à futur. Quant à la réfection des bassins des Mélèzes à l'identique, il lui en coûterait 18 millions de francs (soit plus de 21 millions au total). Aussi, si le bassin de Numa-Droz ne semble pas devoir être abandonné, compte tenu de son bon état, de son coût d'exploitation relativement modeste et de sa situation idéale pour les écoles, il ne semble pas raisonnable de vouloir maintenir le site des Arêtes. Le fait de tout concentrer aux Mélèzes

permettrait de réduire les frais de fonctionnement et d'entretien. Il est donc plus intéressant d'investir dans un nouveau centre aquatique aux Mélèzes, quitte à ce que cela coûte plus cher, que d'investir dans les deux sites existants aujourd'hui, soit aux Mélèzes et aux Arêtes. Les différentes analyses faites à ce jour vont d'ailleurs dans le sens d'un site unique.

525 Piscine, patinoires des Mélèzes

Deux pré-projets pour le centre aquatique des Mélèzes ont été élaborés et transmis au Conseil communal. Ces deux pré-projets, qui sont l'œuvre respectivement d'une société suisse et d'une française, partagent une vision relativement semblable et convergente. Le questionnaire soumis à la population par M. Belometti tient compte du contenu de ces deux pré-projets. La démarche participative s'est bien déroulée. Le personnel en charge de cette démarche participative a été actif en Ville notamment à la Plage des Six-Pompes, dans les grandes surfaces et à la piscine. En sus du questionnaire, une septantaine de personnes ont été entendues dans le cadre d'entretiens personnels afin d'avoir une démarche non seulement quantitative mais également qualitative. Les associations et sociétés coopératives du quartier ont en outre également été entendues. Une pré-étude sur le trafic qui sera engendré par la future installation a aussi été faite. Les enquêtes menées à ce jour donnent des résultats très intéressants. Elles mettent en particulier en exergue une certaine convergence entre les souhaits de la population et les propositions faites par des professionnels dans les deux pré-projets. De même, il y a une cohérence au sein même des réponses données par la population, réponses qui sont d'ailleurs pondérées et raisonnables en terme de faisabilité. Les réponses au questionnaire confirment en outre un important attachement de la population au lieu et au fait que le centre aquatique des Mélèzes devra rester un endroit familial et ouvert à tous.

La demande de crédit d'étude se fera en 2014 sur un projet qui sera déjà relativement abouti et qui tiendra compte du contenu des pré-projets et des réponses du questionnaire. Début 2015, le crédit de construction sera soumis au Conseil général et les travaux devraient idéalement commencer en août de cette même année. Ce que l'on sait à ce jour, c'est que le projet aura trois axes principaux (natation, ludique, bien-être) et qu'il y aura probablement tant un bassin couvert qu'un bassin découvert.

Les différences entre le budget 2013 et 2014 quant aux frais de fonctionnement s'expliquent par le fait que les montants ont été ramenés à hauteur de ceux de 2012, qui correspondaient davantage à la réalité des coûts de fonctionnement que ceux de 2013, qui étaient le fruit d'arbitrages.

550 Service de la jeunesse

L'ancien poste 550 a été splitté en trois centres pour des raisons de transparence, plus spécifiquement pour avoir une vision exacte des coûts du pré et parascolaire.

La mise en application de la loi sur l'accueil des enfants au niveau du pré et parascolaire a occupé le Service de la jeunesse ces dernières années. Cette loi fixe notamment des quotas de places à atteindre dans un temps donné. La loi dit qu'au niveau du préscolaire (0-4 ans), 550 places sont nécessaires, la Ville de La Chaux-de-Fonds en comptait 500 lors de l'entrée en vigueur de la loi. Au niveau du parascolaire (5-12 ans), 600 places sont nécessaires. La Ville n'en comptait aucune au moment de l'entrée en vigueur de la loi. Actuellement, la ville offre environ 300 places au niveau parascolaire et le budget 2014 devrait permettre d'en créer encore 30 supplémentaires. L'objectif à l'heure actuelle, c'est de tendre vers un système d'accueil des enfants qui corresponde géographiquement aux emplacements des différents collèges. Autrement dit, on cherche à ce qu'il y ait un lieu d'accueil proche des principaux collèges d'ici à 2016. Au niveau du préscolaire, plus spécifiquement des crèches privées subventionnées, le maillage est important. Relevons que les crèches n'accueillent plus des 1^{ère} et 2^{ème} années Harmos. Sur ces éléments, un rapport d'étape va être établi à l'attention du Conseil général d'ici à deux ans.

Quand la loi précitée a été imaginée, une ouverture des structures parascolaires sur 39 semaines avait été envisagée. Le règlement d'application prévoit maintenant d'ouvrir pendant une partie des vacances scolaires, soit pendant 45 semaines. Afin de répondre à ces nouvelles exigences cantonales, la Ville propose d'ouvrir les structures parascolaires deux semaines, respectivement, pendant les vacances d'été, d'automne et de Pâques.

En été et en automne, des camps de vacances sont prévus. Il y a en plus des structures en centres aérés qui sont prévues pendant les semaines de vacances scolaires susdites. Ces centres aérés impliquent de trouver une structure en ville qui puisse accueillir des activités en plein air pour les enfants.

Or, de tels endroits, permettant de recevoir un nombre non négligeable d'enfants, sont malheureusement pour l'heure trop rares en ville. La difficulté se pose donc ici essentiellement en terme d'infrastructures, en terme de personnels la Ville réussit à être relativement réactive. Il serait donc intéressant que le Conseil général examine la possibilité de créer une structure permettant d'accueillir des enfants en centres aérés à proximité de la nature. Tant pour les camps que pour les centres aérés, le secteur d'animation collabore avec le secteur d'accueil.

Le bâtiment sis rue de la Serre 12 devrait faire l'objet de travaux de réfection importants au niveau des façades, de la toiture, des combles et des sur-combles, qui seront voués à accueillir des associations locales, ainsi que par la mise en place d'un ascenseur. Le coût de ces travaux, qui sont planifiés sur trois ans, se monte à plus de 3 millions de francs.

Le budget prend ici l'ascenseur compte tenu de l'ouverture des infrastructures para et préscolaires. Six ETP ont en outre dû être libérés cet été pour répondre aux exigences d'encadrement des enfants, telles qu'elles ressortent de la loi.

Le secteur d'animation n'est pas à négliger, mais doit au contraire être renforcé tant par des dotations en personnels supplémentaires que par des collaborations en

particulier avec la Ville du Locle. Ce secteur joue en effet un rôle essentiel tant au niveau préventif qu'éducatif. De plus, il apparaît comme indispensable de concevoir la politique de la jeunesse d'une manière globale. Le secteur d'animation pourra notamment se développer par le biais du concept envisagé au sein du bâtiment sis rue de la Serre 12, pour ce faire les travaux de réfection susdits doivent être menés à bien.

115 Parlement des jeunes

Une intensification des relations entre le Parlement des jeunes et le Conseil général est souhaitable pour la bonne dynamique de notre Ville. Pour atteindre cet objectif, la possibilité pourrait notamment être donnée au Parlement des jeunes de s'exprimer sur des rapports soumis au Conseil général, qui les intéressent directement, comme par exemple le centre aquatique des Mélézes.

La sous-commission termine ses travaux à 16h30.

La rapporteuse
Celia Clerc

Rapport de la sous-commission du budget 2014

Dicastère des Infrastructures et Energies

Composition de la sous-commission

Sylvia Morel (PLR), rapporteuse

Pierre-Yves Blanc (Les Verts)

Yannick Rappan (PS), excusé

La sous-commission s'est réunie le jeudi 26 septembre 2013 de 14h00 à 17h30, en présence des commissaires, Pierre-Yves Blanc et Sylvia Morel, ainsi que de Messieurs Pierre-André Monnard, conseiller communal et Fernando Soria, administrateur. Étaient également présents pour l'examen de leur service : Madame Florence Gasser ainsi que Messieurs Pierre Schneider et Bernard Wille.

Aucun changement important au niveau du budget 2014 n'est intervenu dans ce dicastère.

Voici les quelques sujets abordés :

200 Service des bâtiments

L'inventaire de l'état des bâtiments se poursuit tant pour les immeubles de la gérance que pour les immeubles de l'administration.

Les chapitres 700, 710, 711, 712, 715, 716, 717, 720, 721, 722, 725, 726 et 727 sont discutés en présence de Monsieur Schneider, ingénieur communal.

700 Administration des Travaux Publics

Un renforcement du service technique a été réalisé en augmentant le personnel afin de gérer au mieux l'augmentation des projets et d'améliorer leur qualité, leur suivi ainsi que la gestion du patrimoine.

Les amortissements administratifs sont en forte augmentation. Il s'agit de crédits spéciaux amortis à raison de 20%.

710 Voirie – Frais d'entretien

Une convention avec le Canton a été signée pour l'entretien des routes cantonales. Cela se traduit par une augmentation de recettes pour notre ville de CHF 70'000.-. (compte 4511000). L'Etat a enfin reconnu que les frais d'entretien des routes ne sont pas les mêmes en période hivernale dans le haut ou le bas du Canton.

711 Enlèvement de la neige

Le budget est basé sur une moyenne des dépenses des cinq dernières années.

712 Constructions nouvelles

Les recettes de la refacturation des coûts d'équipement dépendent de l'importance des demandes de permis de construire. Il est difficile de les prévoir.

715 Service des ateliers

Ce service est très occupé. Il a pris du retard dans le marquage des routes et l'entretien du mobilier urbain. Le personnel est très qualifié et les services les sollicitent régulièrement.

720 Station d'épuration

Un entretien plus important s'effectue tous les trois ans d'où les coûts d'entretien supplémentaires de CHF 90'000.- sur le compte 3132700.

725 Déchets des personnes physiques

Le budget 2014 se base cette fois sur l'expérience des comptes 2012. Il peut y avoir encore quelques erreurs.

L'excédent de charges de CHF 1'231'690.- représente le 25% des charges totales à charge de l'impôt. Le Conseil général avait admis que les déchets des personnes physiques à charge de l'impôt pouvaient varier entre 25% et 30%. Il n'y a donc pas lieu de modifier la taxe de base.

De plus, il y a une réserve de CHF 461'700.- qui devrait être utilisée avant d'augmenter la taxe de base.

727 Déchetterie intercommunale

La répartition entre personnes physiques et morales des charges de la déchetterie intercommunale est déterminée sur la base d'une approximation des apports respectifs. Pour 2014, la part des ménages est devisée à CHF 735'930.- et pour les entreprises à CHF 158'270.- pour les secondes.

Les chapitres 730 et 735 sont discutés en présence de M. Bernard Wille, chef du service des Espaces verts.

730 Service des Espaces verts

Dans le parc des Musées et vers la halle aux enchères, de nombreuses déprédations sont constatées. Des plaintes sont déposées systématiquement. La police surveille plus particulièrement ces endroits. Des panneaux « Mise à ban » ont été placés afin que la police puisse intervenir.

735 Centre horticole

Le rond-point du Reymond est en train d'être aménagé. Le coût de sa mise en place est de CHF 20'000.-. Le choix de l'embellissement a été fait en accord avec l'artiste qui a réalisé l'œuvre située au centre du rond-point.

La rénovation d'une partie des couches et la construction de deux serres va être présentée prochainement au Conseil communal puis au Conseil général.

Le chapitre 740 est discuté en présence de Mme Florence Gasser, cheffe du service du Cimetière et centre funéraire.

740 Cimetière et centre funéraire

Il est très difficile d'estimer les coûts de nettoyage des filtres car tout le système est neuf. Il est prévu CHF 20'000.- mais ce chiffre peut être faux. Le coût des traitements des déchets trouvés dans les filtres est lui aussi une inconnue. Pour le fournisseur, c'est une première d'avoir un tel système à 1000 mètres.

La facturation des frais d'incinération va être revue en fonction des investissements définitifs. Dans le budget, une augmentation de CHF 50.- a été introduite, à charge des familles.

L'amortissement du filtre n'est pas entièrement supporté par l'augmentation du prix par incinération.

Le prix final doit tenir compte aussi de la concurrence avec d'autres centres funéraires comme ceux de Bienne et de Neuchâtel.

770 Géomatique

Ce service rend de nombreux services dans la planification des travaux en ville, cela va de la répartition des enfants dans les collèges, au détournement de la circulation en cas de travaux, à la création de plans en cas de manifestations, à l'implantation des mini-déchetteries. Cette liste n'est pas exhaustive.

Ce service fait gagner du temps aux autres services.

911 Eau-réseau

Le prix de l'eau est un peu faible par rapport aux coûts effectifs. Il faut donc prélever dans la réserve un montant de CHF 374'430.- pour équilibrer ce service.

La rapporteuse
Sylvia Morel

M. Daniel Ziegler, président de la commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La commission financière s'est réunie à quatre reprises : le 24 septembre, les 15 et 30 octobre et le 14 novembre 2013, afin d'examiner le budget 2014 qui vous est soumis ce soir.

Les échanges ont été riches et courtois. Le Conseil communal, ainsi que M. Barbezat, chef du Service financier, ont répondu à satisfaction aux questions des commissaires. Qu'ils en soient remerciés ici.

J'aimerais relever, dans un esprit qui se veut constructif, deux points qui méritent que nous nous en soucions, afin d'améliorer encore notre fonctionnement.

Le premier point concerne le budget des investissements. Cette année, la commission des finances l'a reçu le 22 octobre. Il serait bon que nous puissions en prendre connaissance plus tôt, avant le début des travaux des sous-commissions, afin qu'il puisse être examiné avec tout le sérieux qu'il mérite.

En relisant les procès-verbaux des sessions de budget des dernières années, je me suis aperçu que la même demande avait déjà été faite, notamment l'an dernier. Il nous serait donc agréable s'il est pouvait être entendue.

Le deuxième point, récurrent lui aussi, concerne les chiffres qui nous viennent de l'Etat. Années après années, le Conseil communal est réduit à travailler avec des chiffres hypothétiques, dans des lignes budgétaires aussi importantes que l'enseignement obligatoire ou l'action sociale, cela parce que l'Etat ne dispose pas encore de ses propres chiffres définitifs, au moment où la Ville doit boucler ses prévisions.

Or, la commission de gestion du Grand Conseil discute actuellement d'un projet de postulation qu'elle semble prête à faire sien. L'idée est de demander au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'avancer sa session du budget de quelques semaines, afin que les communes disposent de chiffres définitifs en temps utiles. Un tel geste irait dans le sens de l'amélioration des partenariats souhaités par le nouveau Conseil d'Etat, en début de législature. J'invite donc les députés parmi nous à faire bon accueil à ce postulat, le moment venu. Si tout va bien, nous pourrions ainsi régler une fois pour toutes ce problème pour le budget 2016.

Il me reste à remercier les commissaires pour leur travail et tout spécialement le vice-président de la commission, M. Ummel, qui m'a avantageusement remplacé pour les deux premières séances. Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Bühler, rapporteur de la commission financière : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme indiqué précédemment, les membres de la commission financière et du Conseil communal

se sont retrouvés à quatre reprises, afin d'examiner le budget de fonctionnement 2014, les rapports des sous-commissions et le budget des investissements pour l'an prochain.

L'objectif du rapport de la commission financière est de donner un aperçu général des travaux et des discussions qui ont occupé les membres de ladite commission, dans le cadre de l'élaboration du budget 2014. J'espère que chacune et chacun d'entre vous ont ainsi pu s'en rendre compte.

Les débats ont eu lieu dans un climat constructif et respectueux, ce d'autant plus que ce budget présente un excédent de recettes.

La commission financière s'est déclarée satisfaite du résultat positif budgété et l'a accepté à l'unanimité des membres présents, tous partis confondus.

Finalement, elle tient à remercier l'ensemble de l'administration communale pour le travail effectué dans l'élaboration de ce budget 2014 et plus particulièrement M. Barbezat, chef du Service financier et Mme De Nuccio, secrétaire de direction, pour leur précieuse et efficace collaboration.

Je vous remercie de votre attention.

Mme Katia Babey, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Parti socialiste relève l'effort du Conseil communal, ainsi que de ses services, qui nous présentent un budget bénéficiaire, qui est encore augmenté, suite à l'amendement qui sera déposé et défendu par le Conseil communal tout à l'heure. Cet amendement prend en compte les mesures transitoires votées par le Grand Conseil sur la position, notamment, des frontaliers.

Ce budget positif permettra à notre ville d'assurer les missions essentielles qui lui sont dévolues et également de continuer à réaliser les efforts de rattrapage d'entretien de notre patrimoine immobilier, ainsi que nos infrastructures sportives et culturelles. Cet effort est une condition sine qua non du maintien d'une bonne qualité de vie pour notre population et pour notre rayonnement à l'extérieur de notre cité.

La volonté du Conseil communal d'augmenter certaines subventions culturelles est également saluée par le Parti socialiste. Elle contribue à renforcer notre attractivité et donne un signal fort de notre soutien à l'excellent travail fait par les acteurs culturels de notre région.

La création de postes au sein de l'administration est aussi une action positive, ce d'autant plus que, dans différents services, les charges de travail continuent à être importantes et que plusieurs de ces mêmes services sont toujours en sous-effectif. Ces créations de postes sont loin d'être un luxe. En effet, les charges pour le personnel, dues notamment aux législations fédérales, cantonales et communales, engendrent un surcroît de travail.

Les exigences en matière de suivi des dossiers, de normes à prendre en compte, se complexifient chaque année et demandent donc de plus en plus d'experts.

La situation politique difficile que nous traversons a eu et a des conséquences humaines qui vont laisser des traces sur le personnel communal et les chefs de services. Ces personnes travaillent, jour après jour, pour permettre à notre Ville de fonctionner, dans les meilleures conditions possibles. Qu'elles en soient chaleureusement remerciées.

La haute conjoncture économique a permis la création de nombreux emplois et nous tenons à féliciter les entreprises de notre région pour leur dynamisme. Mais cette bonne tenue de notre tissu économique ne permet pas de voir diminuer le poste de l'aide sociale, ce qui nous inquiète au plus haut point.

Une large réflexion, portant sur les mesures d'intégration, la sortie de l'action sociale, l'accès au marché du travail, l'adéquation entre l'offre et la formation et les besoins des entreprises doit être menée.

L'inauguration de Paix 152, il y a quelques mois, qui permet d'accueillir l'ORIF, le CNIP, Mode d'emploi, Job Services, est un premier pas très important dans la bonne direction. Mais, il ne doit évidemment pas être considéré comme un aboutissement. L'effort doit être maintenu.

Au chapitre des investissements, on peut noter qu'ils sont ambitieux, sans pour autant être téméraires et qu'ils permettront de mener une politique de développement renforçant encore l'attractivité et le bien-être des habitants de notre ville. Si les investissements publics sont un facteur essentiel à cette attractivité, notamment le réaménagement de la Place de la gare, les projets privés sont également le signe du dynamisme de notre région. Pour n'en citer que quelques-uns : le développement du quartier Le Corbusier, les projets d'appartements dans l'ancienne Coop, la construction d'usines comme UNIVERSO, FEHR, pour ne citer que ces deux.

Le Parti socialiste approuve les efforts de la Commune en termes de communication et d'actions visant à faire connaître et rayonner notre ville. Pour ne citer que deux exemples : les manifestations autour du Corbusier en 2012, qui ont connu un immense succès et l'inauguration de la statue commémorative en l'honneur de Louis Chevrolet, cette année.

C'est grâce à de tels évènements que l'image positive de notre ville se renforce et nous soutiendrons, comme par le passé, le Conseil communal et ses services dans cette volonté de communication, tant interne qu'externe.

Les votations du 24 novembre auront également des effets sur notre région. Commençons par la grande déception, le refus par le peuple suisse et par une très courte majorité de la population neuchâteloise de la hausse du prix de la vignette autoroutière, évidemment préjudiciable au développement de notre région. Il faudra que nos autorités cantonales, nos élus

fédéraux et communaux, fassent tout ce qu'il est possible de faire pour que ce projet essentiel voit le jour au plus vite.

Pour l'aspect positif, l'acceptation par le peuple neuchâtelois du plan hospitalier est, à n'en pas douter, une décision capitale pour l'avenir de notre hôpital et la sécurité sanitaire des habitants des Montagnes neuchâteloises et pour l'ensemble de notre canton. Des investissements essentiels seront enfin effectués et nous ne pouvons que nous réjouir de cette issue prometteuse.

Le budget est positif, certes. Mais il l'est, pour beaucoup, grâce à la dissolution d'une part de la réserve attribuée à la rénovation de Commerce 95/105 qui, à elle seule, améliore l'excédent de recettes de CHF 2 millions. Ce prélèvement est évidemment le bienvenu, mais il est évidemment aussi exceptionnel.

L'établissement du budget est rendu ardu par la difficulté d'avoir des informations du Canton et donc le Conseil communal, ainsi que la commission financière, travaillent sans avoir toutes les données à une analyse financière fiable, en matière notamment de reports de charges ou d'estimations fiscales. Ces incertitudes, au moment de l'établissement du budget, sont encore renforcées du fait de modifications législatives cantonales importantes, ce qui conduit le Conseil communal à devoir proposer des amendements de dernière minute, en fonction du vote du Grand Conseil.

Sur ce point, nous nous inquiétons des effets pour notre Ville de l'entrée en vigueur de l'harmonisation complète de la répartition de l'ensemble des impôts, qui interviendra en 2016. En effet, selon certaines projections, notre budget pourrait être durablement péjoré de CHF 1.5 millions par année. Le Conseil communal peut-il nous confirmer ce chiffre ? Et que pense-t-il faire pour tenter, autant que faire se peut, d'y remédier ?

La réforme de la péréquation intercommunale, d'après le rapport de la commission cantonale, qui est actuellement en consultation, prévoit que les charges de centres liées à la culture et au sport ne seraient plus prises en compte dans le cadre de cette même péréquation. Cet abandon nous inquiète car il va, à notre sens, à l'encontre de la cohésion cantonale.

Le Conseil communal peut-il nous informer des conséquences que cette décision pourrait avoir pour notre Commune, en cas d'acceptation par le Grand Conseil ?

Comme vous l'aurez compris et pour conclure, le groupe socialiste acceptera le budget en réitérant ses remerciements à l'ensemble des personnes qui travaillent pour l'avenir de notre ville, qu'elles œuvrent au sein de la collectivité publique ou dans le cadre d'entreprises publiques, parapubliques et privées. Je vous remercie de votre attention.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC aimerait exprimer son mécontentement. Cela a déjà été fait par le président de la commission financière concernant la

manière dont le Conseil communal gère ses rapports avec la commission financière. Comme nous aimerions être vraiment certains que ce soit entendu, je voulais juste rajouter une petite couche.

En présentant un budget des investissements à la dernière séance pour la discuter le soir même, sans que l'on ne puisse avoir le temps de se concerter ou simplement en prendre connaissance, c'est inacceptable. Ce n'est malheureusement pas la première fois que cela arrive et nous ne pourrions tolérer que cela se reproduise.

De même, notre groupe réclame, depuis plusieurs années, une planification des amortissements et des intérêts passifs avec leurs implications futures, en vain. Le Conseil communal peut-il prendre, ce soir, ici, devant tous, l'engagement ferme que, dorénavant, cela sera fait ?

Quant au budget général 2014, le groupe UDC l'a tourné et retourné dans tous les sens et pendant un bon moment car, comme certains bijoux fantaisies, il brille de mille feux, loin à la ronde, mais si l'on approche l'œil, il peut paraître comme une fragilité ou un clinquant qui en altère le plaisir.

Certes, le budget est positif et c'était une de nos sempiternelles revendications. Vous imaginiez peut-être que nous allions présenter un sourire béatement satisfait et nous la coincer, les doigts de pieds en éventail, tranquillement installés au fond de la salle. Evidemment non ! Ce serait mal nous connaître et surtout perdre un peu trop facilement de vue un certain nombre des problèmes rencontrés régulièrement à la Commune de La Chaux-de-Fonds et que ce budget ne va pas résoudre avec un simple excédent de recettes.

Néanmoins, nous formons le vœu qu'il ouvre la voie à une suite ininterrompue de petits frères tout aussi positifs.

L'Exécutif déclare, en préambule de son rapport à l'appui du budget, se méfier de la conjoncture et particulièrement de l'instabilité économique mondiale à laquelle notre tissu industriel est fort sensible. De même, il affirme ne pas négliger la future révision du système péréquatif intercommunal qui risque de priver notre Ville de recettes importantes. Le Conseil communal explique (et je cite, à la page 6 de ce rapport) *"qu'elle est de nature à péjorer gravement les comptes de fonctionnement. Et elle nécessitera une réflexion si elle devait être appliquée"*.

Nous jugeons cette manière de procéder irresponsable car nous pensons qu'il ne faut pas attendre qu'un problème prévisible nous tombe dessus pour réagir et que cela doit, dès aujourd'hui, impliquer une réflexion en profondeur des tâches de l'administration communale. Et nous ne désespérons pas que notre mini gouvernement en prenne conscience.

Parce qu'actuellement, que fait l'exécutif pour prévenir cette situation ? Eh bien, à lire ce budget, pas grand-chose véritablement car, comme il l'avoue lui-même, il attend. Et il lâche tout !

Les charges de personnel augmentent de CHF 7 millions par rapport aux comptes 2012, alors qu'il n'y a pas eu d'adaptation au renchérissement cette année, ni même l'année dernière.

Les charges de Biens, Services et Marchandises croissent de CHF 3,7 millions. La maîtrise des charges est en totale déconfiture.

Ceci est, pour l'UDC, inadmissible, particulièrement lorsque que l'on considère que les investissements dépassent largement le barre des CHF 48'000'000.-.

Nous savons tous maintenant que la Ville n'a pas les moyens d'investir au-delà de la limite de CHF 20 millions, supportable pour nos finances. Mais le Conseil communal n'en a cure, les taux à l'emprunt sont bas.

Les amortissements explosent, la dette passive nous plombe et le seul fait que les taux d'intérêts soient historiquement bas ne justifie pas que l'on dilapide les deniers publics. Vivre à crédit n'est pas une perspective d'avenir et ne constitue pas un projet de société. C'est vrai pour tous les individus, c'est aussi vrai pour les collectivités publiques.

Un jour, il faudra bien que quelqu'un paye.

Alors, d'accord... Investir trop peu laisse supposer que la génération suivante vivra sur un tas de ruines. Mais, investir autant, c'est générer une dette qui pourra s'avérer trop lourde à porter pour cette même génération. Comme nous sommes en situation de bonne conjoncture, il semblerait que ce soit le moment opportun pour investir et pour engager du personnel, mais c'est oublier un peu vite que le taux d'endettement de la Ville est de près de 200%, soit deux fois pire que celui de la Grèce. Il y a quand même de quoi s'alarmer.

Nous ne pouvons donc pas croire que ce budget des investissements soit le fruit de réflexions sérieuses et d'études approfondies. C'est un budget des investissements de pacotille et fantaisiste.

Le Conseil communal nous assène toujours la même excuse, les augmentations de charges nous sont imposées par une autorité supérieure. Soit, c'est vrai à un certain point. L'exemple de la dotation en personnel de certains services est parlant. Mais rien ne l'empêche dans le même temps de trier dans les prestations fournies à la population.

Certaines ne sont peut-être plus si capitales, certaines encore sont probablement aussi en redondance avec d'autres fournies par l'Etat ou des communes avoisinantes (piscine au Locle, musées). Certaines forces vives de notre administration pourraient sans doute être mieux employées à d'autres tâches. Cette optimisation, qui est un souci permanent de l'Exécutif, n'est-elle pas perfectible ?

Nous ne pouvons accepter que la Ville, déjà en difficultés économiques, même avec un budget 2014 qui brille de mille feux, puisse alourdir ses structures de charges pérennes et ne pouvant que s'aggraver.

Assurément, notre regard est critique, très critique. Trop ? Probablement pas ! Et heureusement car il est nécessaire et impératif qu'une sentinelle veille sur la Ville.

Certains d'entre vous s'en rappelleront, entre 2000 et 2002, la Commune a investi dans des proportions parfaitement similaires et trois ans plus tard, elle était, en pratique, sous la tutelle de l'Etat. Ceux qui, dans cette salle, l'ont vécu, n'auront aucune peine à se remémorer le douloureux psychodrame sur l'augmentation soi-disant inéluctable des impôts.

Si une telle situation devait revenir sur le devant de la scène, cela serait le signe d'une véritable incompétence et soyez certain que l'UDC viendra à nouveau barrer la route à cette profonde ineptie, en lançant tous les référendums qui s'avèreront nécessaires.

Mais pour commencer, nous allons déposer un amendement diminuant la masse des investissements inscrite au budget de CHF 10 millions.

Nous combattons, par contre, avec l'acharnement du désespoir, tout amendement y apportant des péjorations.

Le groupe UDC, sincèrement inquiet de l'avenir financier de notre collectivité publique, entre en matière sur le présent rapport et mu par une volonté franche et affirmée d'accompagner le Conseil communal vers une réforme profonde de l'administration, votera les cinq arrêtés.

Mais, dans l'intervalle, conscient que Rome ne s'est pas faite en un jour, notre groupe insiste pour que l'exécutif s'attache dès maintenant à inverser la tendance haussière des charges. Merci.

Mme Sylvia Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Après une étude plus détaillée du budget 2014, le groupe PLR ne se montre plus tout à fait satisfait de ce budget, comme il l'a déclaré en commission financière.

En effet, en commission financière, pour se déterminer, nous avons écouté les explications du Conseil communal, qui nous présentait une situation assez rassurante. La seule nuance qu'il a émise résidait dans l'estimation des recettes fiscales, qui dépendaient des décisions prises par le Grand Conseil car il y avait, à ce moment-là, encore une incertitude quant à la clé de répartition des frontaliers, qui sont répartis actuellement à raison de 150% pour la Ville et 50% pour l'Etat. Aujourd'hui, nous savons que la répartition des frontaliers reste inchangée encore pour deux ans.

Quant aux personnes physiques, en 2014 et en 2015, la répartition se fera à raison de 123% pour le Canton et 77% pour la Commune. Dès 2016, tous les impôts des personnes physiques, y compris les frontaliers, se répartiront à hauteur de 120% pour le Canton et 80% pour la Ville. Or, notre budget a été construit sur la base de la répartition qui entrera en vigueur en 2016.

Dès lors, nos chiffres budgétés sont faux, mais nous ne savons pas de combien. Ce soir, nous apprenons que vous faites des amendements et, apparemment, c'est environ CHF 1.5 millions.

Des chiffres de l'Etat prévoient des recettes fiscales, selon les comptes 2012, pour La Chaux-de-Fonds, de CHF 126 millions, alors qu'à la Ville, nous atteignons les CHF 132 millions au budget 2014.

CHF 6 millions d'écart, aujourd'hui presque CHF 8 millions apparemment, ce n'est pas rien. Espérons que nos chiffres sont les bons car ils tiendraient compte d'une belle augmentation des recettes fiscales, alors qu'il y a, en 2014, des réformes pour les personnes physiques, notamment la déduction des frais de garde pour les enfants.

D'autre part, étant enfin en possession de tous les tableaux d'analyse du budget, nous nous sommes aperçus que des charges explosent par endroits, ce qui a pour conséquence d'anéantir tout le bénéfice que l'on peut tirer des recettes fiscales supplémentaires, grâce à la bonne conjoncture.

Nous constatons une progression affolante du personnel aux Services sociaux : 8 postes supplémentaires, on n'est pas loin du million. Au Service de la jeunesse, il s'agit de 10 postes supplémentaires, dont encore CHF 1 million. Nous savons bien que vous respectez des directives cantonales, mais peut-être faudrait-il remettre en cause certaines règles car ces charges ne sont pas supportables pour notre Ville.

Nous constatons aussi une hausse de 6% dans le groupe *Biens, services et marchandises*, alors qu'il n'y a pas d'inflation. Il s'agit à nouveau d'une augmentation de CHF 3 millions.

Les intérêts passifs explosent, suite à des choix malheureux de la part du Conseil communal de l'époque, qui ne nous coûtent pas loin de CHF 3 millions. Le Conseil communal est-il sûr qu'il n'y a pas d'autres emprunts toxiques faits par la Ville ?

Enfin, dans le budget, nous apprenons qu'une réserve relative à la rénovation des immeubles de CHF 2.5 millions a été dissoute, ce qui ne nous a pas choqués, car nous pensions que des frais d'entretien pour ce montant avait été prévu. Or, à la lecture du budget, nous nous apercevons que cette dissolution de réserve sert à arranger globalement le budget.

En réalité, ce budget n'est pas bon du tout. Il a de nouvelles charges, des recettes fiscales peut-être surévaluées et une dissolution de réserve.

Après analyse, nous ne comprenons pas comment la presse peut écrire que la fiscalité de la Ville s'est améliorée grâce au changement de système de répartition des impôts.

En conclusion, nous sommes mécontents de ce budget, que nous aurions dû discuter bien davantage en commission financière. Or, cela n'a pas été possible. Nous avons reçu les documents trop tardivement. De plus, nous n'avons pas pu analyser le budget des investissements en sous-

commission financière, car le Conseil communal n'avait pas finalisé son document.

Ce soir, nous n'allons pas accabler le Conseil communal qui a encore un certain nombre de points à régler dans son fonctionnement, mais nous lui demandons de convoquer rapidement la commission financière pour que nous rediscutions de son fonctionnement qui, à nos yeux, ne va tout simplement pas. Soit nous faisons notre travail consciencieusement, et il nous faut des documents et du temps, soit nous ne servons à rien et nous faisons un débat de fond au Conseil général.

Vous l'aurez compris, le groupe PLR, après avoir pris connaissance en détail de la teneur de certaines lignes du budget, l'acceptera du bout des lèvres, mais demande instamment au Conseil communal de revoir notre mode de fonctionnement au sein de la commission financière.

Nous ne refuserons pas le budget, comme l'a fait la gauche au Grand Conseil, car nous pensons que le Conseil communal a mieux à faire que de revoir sa copie, mais nous sommes fort mécontents de ce budget et espérons que le Conseil communal fera tout son possible pour nous présenter des comptes 2014 bien meilleures que ceux budgétés. Je vous remercie de votre attention.

Mme Lucie Marchon, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le POP est globalement satisfait par le budget présenté par le Conseil communal et notamment du bénéfice qu'il prévoit en cette période de relativement bonne conjoncture.

Ce résultat nous permet d'aborder avec confiance la réalisation des grands projets au programme de la Ville, qui sont le signe d'une ville forte, qui croit en l'avenir et soucieuse de ses habitants. Nous pensons en particulier au quartier Le Corbusier, au Naturama, à la rénovation des Mélèzes.

Nous sommes également satisfaits de l'adaptation relativement rapide de l'offre de l'accueil parascolaire, tout en étant lucides sur le fait qu'elle n'a été possible, et sans arbitrage douloureux, que grâce à l'augmentation des recettes d'impôts sur les personnes morales.

Nous saluons également la décision du Conseil communal de ne pas reporter l'inflation négative sur les salaires du personnel communal, ce qui nous semble être une bonne manière de marquer la reconnaissance de la Ville pour les efforts de ses employés.

Nous prenons acte de la nouvelle répartition des ressources fiscales entre les communes et le Canton. Nous regrettons bien sûr la perte qui en découle pour notre Commune, en matière d'impôts des frontaliers, qui permettaient à notre Commune de compenser une partie des coûts liés au déplacement de ces travailleurs.

Nous nous réjouissons par contre qu'une péréquation de l'impôt des personnes morales entre les communes soit introduite. Cela répond en effet à une vieille demande de notre Ville, transmise sous forme de motion

communale en 2005. Cette notion n'ayant pas du tout été mentionnée dans le rapport du Conseil d'Etat, le Conseil communal peut-il nous renseigner sur l'état actuel de cette motion ?

Le POP est par contre très inquiet des répercussions que pourraient avoir les décisions prises par le Canton concernant l'aide sociale. Ces mesures nous choquent, d'autant plus que le contexte économique nous est décrit comme plutôt bon.

Si la Suisse et notre région s'en sortent bien, pourquoi les plus pauvres d'entre nous devraient-ils encore s'appauvrir ? De quel type de société ceci est-ce le signe ? Afin que la Ville reste une ville forte, non seulement dans ses grands projets, mais également par la solidarité de ses habitants, nous soutiendrons la volonté du Conseil communal de maintenir le montant actuel prévu pour l'aide sociale dans son budget, indépendamment des choix faits par le Canton. Ceci pourra permettre d'offrir des aides spécifiques et ciblées aux personnes touchées par ces mesures cantonales, afin d'assurer leur dignité et les moyens de retrouver une activité socialement valorisée, si possible rémunérée.

Ne sachant pas à quel poste la rattacher, nous nous permettons d'aborder une question plus spécifique. Nous avons été alertés sur le fait que les classes Jet actuelles n'arrivent plus à accueillir tous les jeunes nouveaux arrivants, en particulier portugais et espagnols. Bien que les classes Jet ne dépendent pas de notre budget, nous aurions à cœur que notre Ville se mobilise pour permettre à des solutions alternatives, même temporaires, de voir rapidement le jour, afin que ces jeunes puissent espérer s'intégrer correctement.

Nous nous permettons finalement une remarque, à la fois anodine et profonde, concernant la prose utilisée dans le rapport à l'appui du budget pour décrire le contexte actuel de la Ville. Ce rapport marque un alignement rédactionnel saisissant au monde de la finance et des banques. En le lisant, on croirait presque lire un rapport d'analyse de l'UBS. Un peu plus de considération sur l'évolution du contexte social et de la réalité des habitants ne nous aurait, quant à nous, pas déplu.

S'ils souhaitent qu'ils entendent le sens de ces remarques, les membres du POP remercient et félicitent d'abord les services communaux et le Conseil communal pour l'élaboration de ce budget plutôt réjouissant. Nous leur souhaitant plein de succès dans la réalisation de tous ces beaux projets et surtout de pouvoir à nouveau travailler dans un contexte plus apaisé, fondé sur la sécurité et la confiance et ce, à tous les niveaux hiérarchiques.

Mme Monique Erard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. En son absence, je vous lis le texte préparé par monsieur Pierre-Yves Blanc qui arrivera plus tard, retenu qu'il est par des obligations professionnelles.

Nous voici avec le premier budget de fonctionnement positif depuis de nombreuses années qui ne soit pas, comme le dernier, le fruit d'artificielles manœuvres en contraventions pour noircir des chiffres qui auraient dû être plutôt rouges pâles.

L'année 2014 voit augmenter nos charges en ce qui concerne l'Action sociale. Nous continuons visiblement à subir les effets de la LACI, avec une partie plus importante de notre population qui glisse insidieusement, mais nous n'espérons pas durablement, dans la pauvreté. Nous voyons également avec satisfaction, les offres d'accueil extra familial augmenter pour permettre une meilleure conciliation entre travail et vie familiale, mais aussi pour mieux répondre aux besoins de notre système économique.

Ce déséquilibre entre personnes désœuvrées, mais qui voudraient bien pouvoir retourner travailler, et celles en surcharge de travail mais qui apprécieraient de pouvoir le partager n'a rien pour plaire aux Verts ; outre l'inutile gaspillage en ressources, il y a eu ceux qui perdent chaque jour un peu plus l'estime d'eux-mêmes et les autres qui se demandent jusqu'à quand ils vont pouvoir tenir ainsi.

Il est urgent que notre Commune investisse dans la réinsertion pour ne pas voir se creuser encore plus l'écart entre les personnes sorties du monde du travail et celles qui, pleinement dedans, ne demandent qu'à être soulagées d'une partie de leur charge, afin de préserver leur qualité de vie et leur bonne santé.

Nous remercions le Conseil communal pour le grand travail de précision et d'équilibre réalisé avec le budget 2014. Nous comprenons sa part de fragilité conjoncturelle et d'absence de durabilité avec des règles de répartition encore en évolution. Le Canton cherchant par tous les moyens à améliorer ses rentrées, cela ne laisse rien présager de bon.

Notre Ville, par son Conseil communal, est ambitieuse ; elle nourrit de grands et beaux projets, gage de valeurs ajoutées pour la population et d'une amélioration de notre image vers l'extérieur. Tout cela nécessitera d'importants investissements. Nous souhaitons qu'il soit possible de les réaliser, tout en répondant à des niveaux de qualité compatibles aux normes écologiques actuelles.

De tout temps, La Chaux-de-Fonds a été un pari improbable et un peu fou, nous continuons de faire partie de ce voyage et de croire à l'avenir de notre cité.

Le groupe des Verts acceptera donc ce budget. Je vous remercie.

M. Pierre-André Monnard, Président du Conseil communal : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je parlerai, dans un premier temps, en tant que président, puis dans un deuxième temps, en tant que responsable du dicastère des finances.

Au nom du Conseil communal, je souhaite remercier l'ensemble des groupes pour le temps et l'attention consacrés au budget 2014, que ce soit en commissions, en sous-commissions ou en séances de partis.

Notre Conseil est conscient que l'examen d'un budget est un acte important qui nous permet, et qui vous permet, de tirer les lignes directrices de notre politique pour l'année à venir, tout en tenant compte des axes que nous avons définis dans notre programme de législature.

J'interviendrai donc tout à l'heure en tant que directeur des finances, dans le cadre de la discussion générale.

Avec l'ensemble des membres du collège, nous répondrons également volontiers à vos questions, lors de l'examen de détail.

Le Conseil communal tient à remercier les membres de la commission financière, et plus particulièrement son président et son rapporteur, pour le travail effectué et regrette, une fois encore, les délais inhabituels qu'il s'est vu contraint d'imposer à la commission, concernant le budget des investissements.

Le Conseil communal tient à souligner la sérénité qui a présidé au débat de la commission financière, ainsi qu'à la qualité des échanges que nous avons pu avoir durant ces différentes séances. Il espère que cette sérénité et cette qualité des débats trouvent aussi aujourd'hui leur place dans le plénum.

Il convient ici de remercier les membres des sous-commissions et plus particulièrement les rapporteurs de celles-ci. C'est à chaque fois un travail important et indispensable qui est effectué et qui permet, nous l'espérons, d'anticiper et donc de limiter les questions lors de l'examen de détail.

Avec un bénéfice prévu de plus de CHF 2 millions, c'est la raison de notre amendement de tout à l'heure, le Conseil communal peut qualifier le budget de réjouissant. Il s'inscrit dans la continuité des exercices précédents. La situation qui sortira des comptes de fonctionnement traduira évidemment plus exactement la réalité, le budget ne se basant que sur des hypothèses. Mais, nous sommes certains que la cible que nous tirons aujourd'hui nous permettra d'atteindre un résultat positif pour 2014.

Nous savons tous combien ces hypothèses, par exemple les hypothèses fiscales, sont parfois fragiles et dépendent de la situation économique, sur laquelle nous n'avons finalement que peu d'emprise.

La fortune nette de la Ville pourra donc, nous l'espérons, être augmentée du résultat positif que nous prévoyons pour 2014.

Nous pouvons nous réjouir que les charges sous contrôle direct de notre exécutif restent bien maîtrisées, contrairement à ce qui a pu être dit ce soir, malgré les efforts supplémentaires qui nous sont imposés par des normes cantonales.

La réforme fiscale, mise en place au niveau du Canton, semble porter ses fruits. Mais, nous devons continuer à nous battre pour défendre les

intérêts qui sont les nôtres. Ainsi, grâce à l'augmentation de nos recettes, nous pouvons faire face aux nouvelles charges qui, rappelons-le une fois encore, sont pour la plupart aussi imposées par le Canton.

La nouvelle répartition des impôts, approuvée par le Grand Conseil, pour une durée provisoire de deux ans, nous est certes favorable. Mais elle compense le handicap que nous connaissons dans le cadre du revenu des personnes morales.

Pour cette fois, la proportion entre les personnes physiques et les personnes morales (je vous rappelle que nous sommes dans une proportion de quasiment 70% personnes physiques, 30% personnes morales) nous est favorable. Il serait donc dommage de ne pas nous en satisfaire. Toutefois, nous devons toujours être extrêmement attentifs à la nouvelle péréquation et cela a été longuement discuté sur vos bancs ce soir, et particulièrement la nouvelle péréquation sur les charges, notamment concernant les charges liées aux centres urbains.

Le Conseil communal invite tous les représentants politiques, et particulièrement les députés, à le soutenir, dans les négociations en cours. Il est en effet difficile d'accepter que les charges liées au sport et à la culture, par exemple, n'entrent pas, d'une manière ou d'une autre, dans la nouvelle péréquation que nous discutons actuellement.

Nous nous réjouissons également que le Grand Conseil nous ait entendus concernant un report de deux ans sur la modification envisagée de la répartition de l'impôt sur les frontaliers. Si nous pouvons envisager que cet impôt soit traité selon les mêmes critères que les autres (c'est-à-dire 120/80 à l'avenir), nous demandons fermement au Conseil d'Etat qu'il envisage une compensation à ce manque à gagner, important pour notre collectivité, par exemple en participant de manière substantielle à la réalisation des infrastructures industrielles de notre collectivité (je pense par exemple au développement du Crêt-du-Loche).

Par ailleurs, la question se pose également d'une répartition des impôts de l'ensemble des pendulaires entre le lieu de travail et le lieu de résidence. Depuis plusieurs décennies, le bassin de vie n'est en effet plus calé sur le territoire politique, l'usager consommant nombre de prestations à son lieu de travail. Rappelons qu'un pas dans cette direction a été effectué, dans le cadre de la répartition faite dans le cadre de l'imposition sur les personnes morales. Des réfections similaires devraient être engagées pour les impôts sur les personnes physiques, afin de tenir compte des espaces fonctionnels.

Nous constatons avec plaisir que, cette année, le Conseil d'Etat a renoncé à de nouveaux reports de charges sur les communes et nous espérons que la tradition lancée ainsi aujourd'hui perdurera pour les années à venir.

Une fois encore, nous regrettons le timing d'adoption du budget de l'Etat par le Grand Conseil, au début du mois de décembre. Cela rend

l'exercice budgétaire des communes, de notre Commune, extrêmement difficile, tant les sommes en jeu sont importantes à ce stade, par rapport aux sommes qui sont sous gestion du Conseil communal.

Comme dit l'an dernier, cette manière de travailler n'est absolument pas satisfaisante et a un impact certain sur le travail de la commission financière et des sous-commissions. Cela ne constitue évidemment pas une excuse pour notre autorité, mais nous osons espérer que le Conseil d'Etat prendra conscience des difficultés qu'il engendre au niveau communal. Ainsi, et comme nous l'avons mentionné l'année dernière, des délais raisonnables, par exemple le passage du budget du Grand Conseil en novembre, permettrait aux communes de tenir compte des impacts, que je qualifierais d'importants, et leur permettraient effectivement de finaliser leurs budgets dans des conditions plus sereines.

Ainsi, pour tenir compte des dernières décisions du Grand Conseil qui ont été prises la semaine dernière, le Conseil communal vient ce soir, devant vous, avec une modification des arrêtés qui vous sont proposés.

La situation économique internationale, nationale ou locale, reste peu lisible. Nous devons être attentifs aux différentes fluctuations, parfois profondes et abruptes, qui pourraient survenir. Nous serons également attentifs à l'évolution des charges et des recettes, de manière à pouvoir, cas échéant, prendre rapidement les mesures qui s'imposent pour nous, afin de nous permettre de rester dans la ligne, qu'ensemble nous traçons ce soir.

Le budget 2014, comme le programme de législature, est pour nous une feuille de route commune à votre autorité et à notre autorité. Mais, il convient de rester attentif aux cibles, à la cible que nous voulons atteindre.

Pour conclure, le Conseil communal, comme il l'a mentionné dans son communiqué de presse, reste optimiste, mais prudent pour l'exercice à venir. Il vous présente ce soir un budget positif et s'appliquera à tenir la ligne qu'il vous propose, favorisant ainsi l'augmentation de la fortune de notre collectivité.

Il vous présente un budget qui s'inscrit dans la continuité des exercices précédents et qui tend à l'équilibre de nos comptes de fonctionnement, avant de pouvoir, nous l'espérons tous, envisager un avenir plus radieux encore.

Cette politique, à la fois volontariste et prudente, dans la continuité de la législature 2008/2012, nous permet de réaliser des projets que nous considérons comme ambitieux et surtout de poursuivre l'indispensable rattrapage de l'entretien de nos infrastructures et ce, pour le bien-être des habitants de notre ville.

J'espère, au nom du Conseil communal, qu'une large majorité, voire l'ensemble des membres de votre Conseil, pourront approuver le projet de budget amendé, tel qu'il vous sera présenté et vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Juste un mot concernant le pré et parascolaire. Il n'aura échappé à personne que les charges, dans ce domaine, ont explosé ces dernières années, pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. Et d'ailleurs pas seulement pour la Ville de La Chaux-de-Fonds, mais pour l'ensemble des communes.

On fonctionne dans le cadre de la loi sur l'accueil des enfants, qui a été acceptée en votation populaire, suite à l'initiative populaire qui demandait *"un enfant, une place"*. D'une certaine manière, si l'initiative populaire avait été acceptée, ce ne sont pas CHF 7 millions qui seraient inscrits au budget 2014, mais beaucoup plus, en tous cas le double, voire le triple. Le dispositif, dans la LAE, ne vise pas ces objectifs *"un enfant, une place"*.

Les objectifs fixés dans la loi, en termes de places, comme les objectifs qualitatifs, sont respectés par l'ensemble des communes et le Canton vérifie que nous appliquions ces standards qualitatifs et quantitatifs. L'essentiel de ces charges revient dans les comptes des communes.

Malheureusement, ou heureusement, cela dépend de quel point de vue on se place, mais du point de vue financier, malheureusement, ces charges vont encore fortement augmenter ces prochaines années. En effet, la loi cantonale fixe, à La Chaux-de-Fonds, comme objectif, en préscolaires, 550 places. Nous en offrons aujourd'hui 500, nous sommes relativement proche de l'objectif. Dans le parascolaire, la loi fixe à la Ville de La Chaux-de-Fonds un objectif de 600 places. Budget 2014 compris, nous sommes à 330 places, c'est-à-dire un peu plus de la moitié de l'objectif.

Normalement, la loi imposait d'ailleurs que ce quota de places soit atteint à la fin de l'année 2014. Vous ne serez pas surpris d'apprendre que la Ville de La Chaux-de-Fonds, comme la plupart des communes de ce canton, ne pourront pas atteindre cet objectif à fin 2014. Le Conseil communal, sur cet objet, pour l'instant, a toujours pu respecter la planification qui vous avait été soumise dans le cadre du rapport d'information sur les structures d'accueil pré et parascolaires. J'ajoute que la pression des familles, compte tenu du fait que nous n'offrons encore pas le nombre de places requises, reste très forte. Une grande partie de la population, ce que je peux comprendre, dit que cette loi ayant été votée, elle a droit à une place. Quand on n'a pas de places, le degré de dépit est parfois relativement élevé.

Si le PLR, ou d'autres groupes, souhaitent remettre en cause des aspects de ce dispositif cantonal, c'est d'abord au Grand Conseil qu'il faut porter le débat. Cela dit, je prends note de la remarque et c'est très volontiers que je peux la relayer au sein de la commission intercommunale des structures d'accueil, commission prévue dans la LAE, à laquelle je participe avec beaucoup d'intérêt et qui réunit les représentants des communes et de l'Etat, sur cet objet.

Je comprends les remarques, d'un point de vue financier, mais un dispositif a été validé par le peuple neuchâtelois. Nous essayons d'y ré-

pondre, en tenant compte de la situation économique de la Ville, c'est pour cela que la planification ne nous permettait pas d'accomplir les objectifs de la loi dans les délais donnés.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, en tant que responsable des finances, je vous remercie de l'accueil favorable des différents groupes concernant le budget 2014 amendé et tel que nous vous le proposons ce soir.

Un grand merci pour votre étude attentive, tant au niveau des commissions, des sous-commissions, que des différents partis.

Merci aussi à l'ensemble des acteurs, quels qu'ils soient, principalement les employés de la Commune qui nous permettent de présenter ce soir un budget de fonctionnement positif.

Tout d'abord, permettez-moi, au nom du Conseil communal, de mentionner que nous défendons un budget de fonctionnement amendé, tel qu'il vous a été remis ce soir. Pourquoi amendé ? Vous avez vu qu'au niveau du Grand Conseil, il a été prévu de surseoir aux décisions prises, respectivement aux hypothèses que nous avons mises en place. Nous bénéficions toujours, pour une période de deux ans, de l'impôt sur les frontaliers, alors que les impôts sur les personnes morales et les personnes physiques ne sont pas portés à 120/80, mais à 123/77. Cette modification législative nous permet d'améliorer, un tant soit peu, notre résultat de l'ordre d'un million.

Le Conseil communal regrette, une fois encore, que les modifications décidées au moment de l'approbation des comptes des budgets de l'État, impliquant des modifications à notre propre budget, interviennent aussi tardivement. C'est la semaine dernière que ces décisions ont été prises et nous nous sommes adaptés à cette situation.

Nous suggérons déjà à l'État d'avance, autant que faire se peut, les discussions sur son propre budget, afin que nous puissions modifier les nôtres, dans des temps qui puissent être acceptables et qui puissent permettre aux différentes commissions et au Conseil communal de travailler dans un esprit plus serein.

Avec un excédent de produit de CHF 2'297'510.-, respectivement des investissements de plus de CHF 48 millions, le budget que nous défendons nous conforte dans les mesures que nous avons prises depuis 2008. Mais, qui dit continuité ne dit pas forcément facilité. D'où notre remarque sur un optimisme prudent, dans le cadre du communiqué de presse que nous avons émis.

Le Conseil communal se dit donc satisfait. Cette fois-ci, c'est l'adjectif du chef des finances. Le président était un tout petit peu plus dubitatif. Les chiffres qui vous sont présentés, même s'ils marquent, comme certains d'entre vous l'ont mentionné, une augmentation constante des investisse-

ments. Ces augmentations sont rendues nécessaires par une dégradation importante de nos infrastructures durant les décennies passées.

Comme par le passé, il faut veiller à une grande maîtrise de nos charges et principalement, dans la mesure du possible, celles provenant d'un report de charges pérennes de l'État.

Si, grâce à une gestion prudente, nous arrivons à maintenir des résultats équilibrés, voire positifs pour cet exercice, nous rappelons que la prudence reste de rigueur. Il ne faut pas oublier que ce résultat est le fruit d'un important travail d'équipe, dont vous êtes un des maillons importants et dont l'objectif est évidemment le bien-être de nos citoyennes et citoyens.

Certains nous diront que ce résultat pourrait être meilleur, compte tenu des nouvelles recettes fiscales dont nous bénéficions. Il faut toutefois relever une augmentation importante, dans des domaines comme l'accueil pré et parascolaire, le social, les intérêts et les amortissements, qui sont liés, en ce qui concerne les amortissements et les intérêts, aux investissements importants que nous devons réaliser ou que nous avons dû réaliser.

Il faut noter que le poste *intérêts* est également grevé par le montant de près de CHF 20 millions que nous devons emprunter dans le cadre de la recapitalisation de Prévoyance.ne.

Grâce à l'amélioration des rentrées fiscales, nous arrivons à maintenir l'équilibre de notre budget de fonctionnement. Il faudra toutefois rester attentif à l'avenir.

Le Conseil communal est conscient d'être dans une phase économique positive et il fait tout pour continuer d'améliorer, ou pour le moins stabiliser, la situation des comptes de fonctionnement, principalement en ce qui concerne les charges et les produits dont il a la maîtrise.

A ce titre, nous nous portons en faux contre les allégations de notre journal local qui tendait à dire que les améliorations fiscales réalisées à La Chaux-de-Fonds le sont au détriment de notre voisine du Locle. Il faut rappeler ici que des améliorations ont été réalisées dans presque l'ensemble des communes du canton, ce dont nous pouvons nous réjouir.

Vous constaterez également que, sur le plan des investissements, le Conseil communal suit le chemin qu'il s'est tracé depuis le début de la législature précédente qui vise non seulement à réparer les infrastructures vieillissante, mais également à lancer de nouveaux projets que nous pensons être fédérateurs pour notre population. Je dirais même que nous voulons être fédérateurs pour notre population. Cette politique volontariste porte sur la mise en œuvre de projets d'envergure tels que l'aménagement de la place de la gare, mais également le développement d'autres infrastructures, telles que le centre sportif des Mélèzes et le projet Zoo-musées, par exemple.

C'est dans cet esprit de continuité que nous avons travaillé le budget des investissements 2014, qui se monte à plus de CHF 48 millions, ce qui

prouve, une fois encore, la volonté du Conseil communal d'aller fermement de l'avant et, nous le pensons, pour le bien de notre collectivité.

Soulignons que, sur l'ensemble des investissements, un montant de plus de CHF 8 millions est consacré au crédit financé par les taxes, des subventions, des prélèvements à des fonds ou sans amortissement.

Par ailleurs, un autre montant de plus de CHF 4 millions est consacré à des investissements financiers et des investissements réalisés pour des immeubles locatifs.

Le roulement, mis en place dans le cadre de la gestion du patrimoine financier et des mutations foncières, semble maintenant porter ses fruits. Nous arrivons donc à jouer avec les achats, respectivement les ventes.

Dans le cadre des autres crédits proposés par le Conseil communal, relevons, outre les montants engagés pour les grands projets déjà cités, des montants importants liés aux travaux VITEOS/TP pour 2014, à hauteur de plus de CHF 4.6 millions et à l'entretien des routes communales pour plus de CHF 1.5 millions.

Le montant des crédits financé par l'impôt est en diminution par rapport à l'année précédente et montre la volonté de notre Conseil de limiter, autant que faire se peut, ce genre de crédit.

Rappelons encore que le Conseil communal est très attaché à la notion de retours sur investissement, retours qui ne sont pas forcément financiers.

Bien que nous soyons attachés à la notion de continuité dans les budgets présentés, il faut bien remarquer que, dans le détail, certains postes présentent des différences significatives par rapport au budget 2013 par exemple. La situation économique, tant nationale que locale, nous incite largement à un optimisme prudent et notre économie locale d'exportation ressent, aujourd'hui encore, les effets de la crise internationale, et particulièrement ceux d'un franc fort ou d'un euro faible. Si la manufacture fonctionne bien, les petits artisans souffrent encore de la situation économique.

Cette situation économique rend la vision des entreprises, et par conséquent, par la suite celle du Conseil communal, basée sur une vision à court, voire à très court terme.

L'évolution des revenus de toute collectivité dépend évidemment principalement de ses revenus fiscaux. En ce sens, les modifications intervenues ne peuvent que nous réjouir. Les modifications de la répartition sur les personnes physiques ont un impact favorable sur notre collectivité, ceci compte tenu de la part prédominante de ces revenus par rapport à ceux des personnes morales. Impact dont nous devons relativiser l'importance en fonction de la perte que nous devrons supporter sur les impôts frontaliers à la fin de la période transitoire. Je me suis déjà exprimé sur ce sujet.

Il paraît raisonnable d'imaginer ici, comme pour les personnes morales, une répartition différenciée de l'impôt sur les personnes physiques,

tenant compte à la fois du lieu d'habitation, mais également du lieu de travail. Notre Conseil travaille en ce sens et engage tous les partis à une réflexion qui devrait nous amener à une modification de la répartition, telle que nous la connaissons, par exemple pour les personnes morales.

Le Conseil communal est toujours favorable à une répartition équitable de l'ensemble des impôts, ce qui serait toujours, à notre sens, fédérateur pour l'ensemble des régions de ce canton.

Rappelons que nous ne pouvons que nous réjouir des effets positifs et pérennes de la nouvelle répartition des impôts sur les personnes morales.

Concernant les autres produits, nous constatons une forte augmentation des dédommagements des collectivités publiques, respectivement des subventions acquises ou redistribuées, augmentation principalement liée à des contrats de prestations que nous avons mis en place avec d'autres communes de la région.

Relevons également que notre budget prévoit un prélèvement à la réserve pour rénovation du parc immobilier de CHF 2'508'000.-. Pour Mme Morel, je relève que ce prélèvement est unique et nous est imposé dans le cadre de la mise en application des règles MCH2.

Pour mémoire, dans les budgets et les comptes précédents, nous avons fréquemment, soit des mises en réserve, soit des sorties en réserve de cette réserve particulière.

Comment mentionné dans notre rapport de l'année précédente, nous aurons également une diminution des autres revenus, principalement liée au remboursement du prêt que nous avons octroyé à la société VITEOS SA.

Quant à l'évolution des charges, nous pouvons en tirer les conclusions suivantes :

La masse salariale représente une part importante de nos charges. Après une forte diminution du nombre d'employés au cours de la période 2005/2008 qui était, rappelons-le une période extrêmement difficile pour notre collectivité, nous constatons depuis lors une constante et une légère augmentation du personnel.

Rappelons ici que le Conseil communal examine avec attention chaque demande qui lui est proposée ou qui lui est imposée par les normes légales, sur lesquelles il n'a finalement que peu ou pas de prise. Mon collègue Jean-Pierre Veya vous en a parlé tout à l'heure.

Des efforts ont été réalisés cette année, au niveau des effectifs, dans le domaine du Service social et dans le domaine des structures pré et parascolaires. Il faut insister encore une fois sur le fait que ces charges nous sont imposées par des normes cantonales et que nous n'avons donc que peu de pouvoir sur celles-ci.

Dans le poste *Biens, services et marchandises*, nous constatons une augmentation importante liée au poste *honoraires et services*. Elle est due

à une augmentation en négociation de la prestation du SIEN. Il y a une énorme progression des programmes spécifiques à disposition de notre personnel, respectivement un nombre beaucoup plus important d'ordinateurs à disposition, à l'action de communication sur le nouveau logo, à l'action de prévention pour la santé et à l'action Ville-Santé-OMS.

Concernant les intérêts passifs, nous en constatons également une forte augmentation qui est certes due à des investissements importants, mais aussi à l'emprunt de CHF 20 millions auquel nous devons procéder, dans le cadre de la recapitalisation Prévoyance.ne. Sur ce montant-là, nous n'avons absolument aucune prise.

C'est également en 2014 que nous aurons les impacts négatifs de l'emprunt DEPFA qui a déjà fait l'objet de nombreuses discussions dans le cadre de ce quorum.

L'augmentation des amortissements est à mettre en relation avec les importants investissements que nous réalisons, mais ces investissements sont, pour le Conseil communal, indispensables, compte tenu de l'état vétuste de nos infrastructures.

Concernant les subventions accordées et redistribuées, il y a lieu de tenir compte du montant toujours plus important de la part communale aux dépenses d'aide sociale. Le Canton ayant fait part de sa volonté de chercher des solutions à cette problématique, nous comptons sur lui, tout en espérant, comme l'a dit Mme Marchon, que les incidences de décisions que nous savons importantes soient dument maîtrisées et contrôlées.

Le Conseil communal est par contre toujours excédé par le peu d'empressement que le Conseil d'État met à nous communiquer les chiffres dont l'importance est connue et reconnue pour chacune de nos communes.

Nous constatons que la fortune actuelle de notre collectivité pourrait être augmentée par ce résultat positif de 2014, ce qui n'est pas sans satisfaire, une fois encore, le Conseil communal. Mais, rappelons-le, il faudra à l'avenir être prudent, faute de quoi notre fortune rediminuerait et nous devrions reprendre des mesures d'économies.

En conclusion, le Conseil communal réaffirme sa volonté de maintenir des finances saines et équilibrées. Il se montre optimiste, mais prudent pour l'exercice à venir et va continuer à se battre pour une juste répartition des revenus et des charges, dans un cadre cantonal.

A ce titre, il entend défendre les intérêts de notre collectivité contre les effets négatifs que pourrait avoir le projet de nouvelle péréquation intercommunale et ce, principalement si les charges de centres, notamment celles liées au sport et à la culture, en étaient exclues. Il réaffirme ici sa volonté de procéder aux amortissements nécessaires, qui nous permettront de dégager un cash flow aussi important que possible pour garantir à nos concitoyens et concitoyennes des infrastructures de premier ordre.

Nous pouvons nous réjouir de l'évolution favorable des revenus fiscaux qui, enfin, nous permettent de réaliser les objectifs que nous nous

sommes assignés. C'est donc un budget de continuité que le Conseil communal vous présente ce soir, deuxième budget positif après 2013. Il a été relevé que ce budget positif était le fait de votre Conseil. Il espère que ce budget sera de nature à satisfaire vos groupes et par là même, l'ensemble de notre population.

J'aimerais répondre aux quelques questions posées.

Mme Babey s'inquiète de la votation sur la vignette. Évidemment, nous nous en inquiétons aussi. Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'ai signé une lettre commune des Communes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, puisque nous tendons à aller dans cette direction, adressée à Mme Leuthardt et qui l'invite à venir pour discuter de cette problématique importante.

Concernant l'impact d'imposition sur les frontaliers, on peut considérer que, grosso modo, entre le gain que nous réaliserions avec le 120/80, respectivement la perte que nous aurions sur les frontaliers, la perte pour la collectivité chaux-de-fonnière serait de CHF 1.5 millions.

Quant à la péréquation, il est clair que la péréquation des revenus ne pose aucun problème. Par contre, et c'est en ce sens que nous avons répondu à la demande du Conseil d'État, nous ne pouvons pas accepter la modification de la péréquation sur les charges. Nous devons trouver des moyens de sortir de cette situation. Nous considérons que le Conseil d'État est dans une voie un peu restrictive en parlant des villes et qu'il devrait plutôt parler de centres urbains. Évidemment, nous nous battons et nous prendrons appui sur nos députés.

M. Chantraine, la planification est liée à MCH2. Mon directeur financier est déjà en train de travailler sur cet élément. Nous sommes sur une version bêta qui ne nous permet pas encore de venir vers vous, mais nous avançons quand même dans ce projet. Par contre, vous nous demandez de ne pas attendre sur la péréquation. Non, nous n'attendons pas. Nous avons fait une réponse assez offensive à l'État concernant les questions qui nous étaient posées.

Vous nous dites que nous dilapidons l'argent par rapport aux projets que nous mettons en route. Un des arguments que nous avons est de procéder à des emprunts importants. Non seulement nous pouvons le reconnaître, mais j'insiste sur un fait : le travail que nous faisons avec nos services financiers nous permet de garantir des éléments sur le long terme. Ainsi, nous avons obtenu un prêt (et je pense que vous devez vous en souvenir car nous en avons parlé en commission financière) à 2044 de moins de 2.5%. Non seulement nous essayons de travailler, mais nous travaillons sur le long terme.

Mme Morel, pour le PLR nous demandait la différence entre les impôts selon les listes cantonales, respectivement les impôts dans nos propres listes. Comme chaque année, nous travaillons les listes cantonales que nous estimons trop prudentes. Nous retravaillons sur la base de nos

propres statistiques de la fiscalité. Si vous regardez les gains fiscaux réels comparés aux gains fiscaux budgétés, nous sommes assez proches de la réalité. Nous pensons effectivement que le Canton est extrêmement prudent et nous prenons nos propres méthodes d'évaluation.

Il n'y a pas d'autres emprunts toxiques, dans le cadre de notre collectivité.

La dissolution de la réserve est particulièrement liée à MCH2.

Si des questions n'ont pas obtenu de réponses, je vous prierais de me les poser. Je vous remercie.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je prends acte que la seule réponse du Conseil communal à une péréquation révisée de la part de l'État est d'essayer de contester cette révision. Nous aimerions, au contraire, connaître le volume qui sera retranché à ce qui nous est versé chaque année et que des mesures soient prises pour que nous n'en n'ayons pas besoins. Merci.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai écouté les propos du Président du Conseil communal qui invite la députation à le soutenir lors de la révision de la péréquation.

J'aurais voulu pourquoi la séance annuelle, qui se déroulait par le passé entre le Conseil communal et la députation, n'a plus lieu.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal prend évidemment acte de cette demande et c'est vraiment quelque chose dont nous avons besoin et nous allons le refaire extrêmement rapidement, compte tenu de ce gros dossier que représente la péréquation et pour lequel nous attendons une défense des intérêts de notre collectivité des députés.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le président du Conseil communal pour sa réponse. Mais, je pense quand même qu'une séance annuelle est la bienvenue et pas seulement solliciter la députation quand on se sent dans ses petits souliers.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

PAUSE

Discussion de détail du budget de fonctionnement

110 Conseil communal

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. D'abord merci à la Chancellerie qui m'a indiqué que c'était à ce point de l'examen du budget que je pouvais intervenir et merci à mon groupe de me laisser parler en mon nom personnel.

Le 20 septembre 2011, notre Conseil (votre Conseil, puisque je me suis opposé) s'est prononcé sur la participation de notre Ville à la société anonyme NeuchEole.

Cette société, le 4 juillet 2012, a fait une conférence de presse annonçant son acte fondateur. Lors de celle-ci, dont Arc Info relate les principaux éléments, nous lisons que c'est de l'argent public qui est investi dans le capital action de plus de CHF 5 millions, versé par les quatre communes fondatrices. Il y en a peut-être eu d'autres après. Et surtout, NeuchEole affirme ne pas vouloir participer au débat éolien engagé dans le canton.

M. Pascal Sandoz cite même : *"on ne va pas utiliser des fonds publics pour faire campagne"*. La population va se prononcer le 18 mai sur l'initiative et sur un contre-projet et l'article se termine par la conclusion que *"la société ne veut pas se profiler en tant que promoteur de l'éolien, contre vents et marées. Elle entend respecter les craintes, les réticences de la population."*

Je souhaite demander au Conseil communal s'il peut nous donner des garanties sur les propos qui sont ici tenus par les membres fondateurs de NeuchEole, surtout après qu'on a connaissance qu'un certain nombre de demandes vont arriver auprès de cette société pour précisément faire le contraire.

Mme Sylvia Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout à l'heure, dans mon intervention générale, j'ai demandé à ce que le Conseil communal convoque, au plus vite, la Commission financière pour rediscuter de son fonctionnement. Tous les groupes ont l'air de trouver que le fonctionnement adéquat.

J'aimerais savoir si ce soir le Conseil communal peut s'engager à nous convoquer rapidement.

Interpellation

Le 13 novembre 2013, nous apprenions par la presse que M. Jean-Charles Legrix avait adressé au Ministère Public neuchâtelois une plainte pénale dirigée contre inconnu, ainsi que contre l'auteur de l'audit, sur la base duquel le Conseil communal de La Chaux-de-Fonds a décidé de retirer à Jean-Charles Legrix ses charges.

Il est ainsi probable que le Ministère Public procède à l'audition de Mme Pache, ainsi qu'à l'audition des collaborateurs qui ont rapporté à la première nommée des éléments sur lesquels elle s'est basée pour rédiger son rapport.

Si les auditions ne sont pas réalisées, le Ministère Public pourrait obtenir à tout le moins le nom des collaborateurs de l'administration communale qui ont témoigné en faveur ou contre M. Legrix.

Dans la mesure où le Conseil communal a indiqué aux collaborateurs de l'administration que l'anonymat serait garanti, ce qui n'est aucunement le cas dès lors qu'une procédure pénale a été ouverte, il est probable que des employés de l'administration communale se sentent ainsi floués, voire trompés.

Le Conseil communal peut-il nous indiquer :

1. S'il avait imaginé l'ouverture d'une procédure pénale lorsqu'il a garanti aux collaborateurs de l'administration un anonymat que tout le monde savait comme absolument théorique ;

2. Le Conseil communal peut-il nous indiquer quelles mesures il entend prendre en faveur des collaborateurs qui devraient être entendus par la justice pénale ?

3. Enfin, le Conseil communal, qui a retiré à M. Jean-Charles Legrix ses attributions afin de protéger la santé des collaborateurs, peut-il nous indiquer comment il entend, aujourd'hui, protéger les collaborateurs qui pourraient être entendus par la justice après que l'anonymat leur eût été garanti ?

Frédéric Hainard, Fabien Wenger

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis bien emprunté car, lorsque nous avons déposé notre interpellation, lors du dernier Conseil général, nous avons déposé l'unique document auprès de vous, document qui ne figure pas dans les annexes à l'ordre du jour. Nous essayerons d'être cohérents et constructifs.

Nous nous souvenons nous être inquiétés du fait que, lorsque le Conseil communal, in corpore, a confié un audit, s'agissant du dicastère des infrastructures et en particulier de la voirie, il nous a été rapporté qu'il nous a été promis (merci infiniment à la représentante du groupe des Verts) que lors des auditions, l'anonymat serait garanti.

L'anonymat ne peut jamais être garanti. Il ne peut, en tous cas pas l'être lorsqu'une procédure pénale est en cours, ou en tous cas lorsque l'on peut présumer qu'une procédure pénale pourrait l'être.

Nous avons appris, par la presse, qu'un membre du Conseil communal avait adressé au Ministère public, justement, une plainte pénale. Nous ignorons tout de la façon dont le Ministère public entend instruire cette

affaire, si tant est qu'il ait décidé qu'il y avait des soupçons suffisants pour ouvrir une instruction. Mais, si une instruction est ouverte, il est certain que certains documents seront confiés au Ministère public, qui le transmettra alors aux parties, à tout le moins au plaignant et que, dès lors, il nous semble (mais peut-être que nous nous trompons) que l'anonymat ne sera plus garanti ou pourrait ne pas l'être.

C'est pourquoi, nous avons posé au Conseil communal trois questions, que je ne rappellerai pas ici car tout le monde a des questions et le Conseil communal a déjà les réponses. Mais nous profitons de la discussion de détail pour poser, dans la même veine, trois autres questions.

Le Conseil communal nous a donné certaines explications sur la manière dont il avait décidé de travailler. Nous posons la question de savoir comment le Conseil communal a choisi de mandater Mme Pache et s'il est vrai que Mme Pache a déjà, pour le compte d'HNE, effectué des audits en promettant l'anonymat.

Le Conseil communal a pris une décision, dont on sait aujourd'hui qu'elle n'est pas conforme au droit. Je dis aujourd'hui, parce que, sous réserve de ce que pourrait faire le Conseil communal, la seule décision non entrée en force que nous connaissons, c'est le fait que la Cour de droit public a cassé le Conseil communal. Nous désirons savoir qui a été associé, en particulier le Service juridique, voire le Service des ressources humaines, à la prise de décision du Conseil communal de prendre ce que le Conseil communal considère comme une décision d'organisation interne et ce que la Cour de droit public considère comme une décision sujette à recours.

Enfin, le Conseil communal a indiqué, par voie de presse, mais aussi devant notre Conseil, qu'il avait mis sur pied une cellule, qui serait destinée à recevoir certaines inquiétudes, de griefs ou d'encourager et d'appuyer les collaborateurs de l'administration communale qui souhaiteraient éventuellement déposer une plainte pénale. Notre question est double : combien de collaborateurs, à la connaissance du Conseil communal, ont déposé plainte, respectivement, combien de collaborateurs, à la connaissance du Conseil communal ont consulté ou se sont annoncés auprès de cette cellule ? Je vous remercie.

Interpellation

Le vendredi 16 août 2013, quatre membres du Conseil communal s'adressaient au personnel de la voirie, puis aux membres du Bureau et aux Présidents de groupes du Conseil général et finalement à la presse, afin de rendre public le résultat d'un audit concernant le Dicastère des Infrastructures et Energies et ses conséquences directes prises contre l'un des leurs.

En séance du Conseil général 10 jours plus tard, le Conseil communal a répondu à une interpellation. L'Exécutif, soutenu par la très grande majorité du Législatif, allait

durant de longues minutes, clouer au pilori un élu du peuple avec des arguments que l'on peut qualifier, par le doux euphémisme, de peu fiables.

Le 23 septembre, le Conseil communal répondait à une motion urgente UDC. Le président du Conseil communal, M. Pierre-André Monnard y tenait ces propos :

La vérité mérite d'être dite et elle peut prendre un certain laps de temps. (Page 1242 du PV du CG du 23 septembre 2013).

Au terme du débat, le Conseil communal, suivi par la toujours très grande majorité du Législatif (29/5), rejetait fermement l'idée d'une Commission Administrative exigée par l'UDC en quête de la vérité.

Le 23 octobre l'Exécutif éludait de la même manière une autre interpellation UDC.

Malgré ces rebuffades, nous demandions encore et toujours avec la plus grande fermeté que toute la lumière soit faite et estimons aujourd'hui avoir laissé à l'Exécutif l'opportunité d'y répondre, ... en vain !

L'Arrêt du Tribunal cantonal du 25 novembre 2013 montre à quel point les quatre membres restant du Conseil communal s'étaient fourvoyés, et il démontre que nous avons raison d'insister. Mais à quoi bon, lorsque l'on se retrouve devant quatre personnes qui ne veulent rien entendre ?

Un tel camouflet infligé par la Justice laisse un goût profond d'amertume quant à la confiance que nous pouvions encore avoir envers ces quatre élus. Elle laisse aussi le sentiment que le Conseil général a été complètement mené en bateau par un Exécutif peu scrupuleux de la légalité. Elle laisse, surtout, une image de la Ville désastreuse aux yeux de la Suisse entière.

Maintenant, le groupe UDC veut savoir :

Comment le Conseil communal compte redresser la barre et réparer les immenses torts fait à l'un des siens ?

Qui va payer la facture finale ?

En principe, qui faute ... paie ! Et nous osons espérer que ce ne sera pas aux contribuables de passer à la caisse.

Comment l'Exécutif prévoit-il la suite ? Accordé que M. Legrix doit impérativement être réintégré dans ses fonctions et qu'ils ont, eux, perdu toute leur crédibilité ...

Marc Schafroth, Hughes Chantraine, Florian Robert-Nicoud, Daniel Nussbaumer, Andy Favre, Adrien Steudler

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors du dépôt de l'interpellation, nous n'avions pas prévu de développer plus que ce qui figure déjà dans le document. Le temps écoulé nous a laissé la possibilité de revoir notre position.

Le groupe UDC a déposé des objets concernant le sujet qui nous occupe, toujours et sans faillir, le Conseil nous a répondu, pour aboutir à une fin de non recevoir. Depuis le 25 novembre dernier, jour de l'arrêt du Tribunal cantonal, l'exécutif semble fortement embourbé dans une situation dont il peine à se sortir.

Les questions que le groupe a déposées dans son interpellation sont toujours en suspens et nous attendons que l'exécutif, soi-disant responsable, y apporte des réponses sans plus tarder.

Nous profitons de cela pour poser une nouvelle question, quant au courrier signé par certains chefs de service, sous la houlette de personnes ne cherchant qu'à attiser le feu. Quelles sont les mesures qu'entend prendre le Conseil communal à l'encontre de ces personnes, qui ont ainsi bafoué leur devoir de réserve ?

Une deuxième question qui sort de l'interpellation. Est-il possible de savoir combien de personnes ont eu connaissance de tout ou partie de l'audit à ce jour ?

150 Transports

Interpellation

Les citoyens-clients CFF de notre région ont droit à plus d'égards

Trains supprimés sans bus de remplacement ou bloqués dans de petites gares, voyageurs devant marcher d'une gare à l'autre dans la nuit ou attendre une heure au froid le train suivant : la coupe est presque pleine avant l'hiver où on peut imaginer encore pire.

Les sinistres anecdotes et les témoignages presque inimaginables ne manquent pas ces derniers mois pour indiquer à quel point nombre de clients CFF de notre région sont laissés à eux-mêmes. Tant leur départ que leur retour n'est plus assuré et certains renoncent même à prendre le train quand un rendez-vous urgent ou un avion à prendre ne permettent pas de retards.

Cette situation intolérable doit nous faire réagir vigoureusement ainsi que notre Conseil communal auquel nous demandons s'il a déjà pris langue avec les responsables des CFF et le canton pour analyser la situation et l'améliorer.

Elle doit radicalement changer dans les plus brefs délais, les citoyens-clients sont en droit d'exiger de ne plus dorénavant être traités dans certains cas comme du vulgaire bétail. Et notre région de ne plus voir ainsi son image et son attractivité si vite se dégrader.

Daniel Musy, Oguzhan Can, Celia Clerc, Pascal Bühler, Yannick Rappan, Monique Gagnebin, Pierre-Alain Borel, Patrick Jobin

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est une interpellation qui concerne la manière dont les CFF envisagent le rapport aux citoyens clients de la région.

Vous êtes tous au courant que certains événements, en particulier liés à la Fête des vendanges, ont ému les usagers et la population. Par exemple, ce soir-là, des voyageurs qui devaient marcher d'une gare à l'autre, dans la nuit ou, j'en ai été témoin, sinon même victime, les trains

supprimés ou bloqués dans une petite gare, avec un bus qui n'arrive jamais, dans le froid.

Ce sont de sinistres anecdotes et des témoignages, encore confirmés pas plus tard qu'hier par cette photo extraordinaire où l'on voit un voyageur qui descend du train avec un espace d'un mètre entre le train et le quai. Ces sont des témoignages inimaginables qui ne manquent pas ces derniers mois pour indiquer à quel point nombre de citoyens clients CFF sont laissés à eux-mêmes.

Tant leur départ que leur retour, je dirais même leur arrivée sur les quais n'est plus assurés et certains, que l'on connaît, renoncent même à prendre le train, quand un rendez-vous urgent ou un avion à prendre ne permet pas le retard. Il est même des écoles qui renoncent à aller faire des voyages à l'étranger en prenant le train jusqu'à la gare frontière, par peur de ne pas avoir la correspondance assurée.

Cette situation est intolérable et elle doit nous faire réagir vigoureusement, ainsi que notre Conseil communal, auquel nous demandons s'il a déjà pris langue avec les responsables des CFF et le Canton pour analyser la situation et l'améliorer. Elle doit radicalement changer dans les plus brefs délais. Les citoyens clients sont en droit d'exiger de ne plus être traité dorénavant, dans certains cas, comme du vulgaire bétail. Et notre région de ne plus voir ainsi son image et son attractivité si vite de dégrader.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je répondrai à la question du Conseiller général Musy, concernant la non position de NeuchEole dans la campagne de ce printemps sur l'initiative.

Autant le dire tout de suite, des demandes vont dans le sens contraire. Une lettre ouverte a été écrite au Président de NeuchEole, Pascal Sandoz, qui date du 4 décembre 2013, de la part des Verts, qui demande que NeuchEole s'engage dans la campagne.

Nous ne ferons plaisir à personne, mais l'avantage est que nous ne nous froissons avec personne.

La position de la Ville est ambiguë. D'une part, nous reconnaissons les bienfaits de la protection des Crêtes. Nous admettons que les Crêtes constituent un patrimoine préservé, une sorte de trésor paysager et un refuge pour la faune et la flore et qu'il y a nécessité, tant que faire se peut, de protéger ce patrimoine.

D'autre part, nous sommes conscients qu'aujourd'hui, la Suisse et le monde occidental tendent à sortir du nucléaire. Nous admettons qu'il est absolument indispensable de promouvoir les énergies propres. Incontestablement, l'éolien fait partie de ces énergies propres. Cette ambiguïté habite aussi NeuchEole, auquel nous participons au conseil d'administration, dont nous sommes un des principaux actionnaires. Dans les statuts de NeuchEole, vous trouvez le but, je cite : *"contribuer au développement*

coordonné de l'énergie éolienne dans le canton de Neuchâtel, par l'implantation de parcs éoliens, réalisés dans le respect des intérêts publics, prenant en compte les enjeux environnementaux et paysagers et évitant la dissémination et le mitage du territoire."

Vous voyez que les statuts mêmes de NeuchEole reflètent cette ambiguïté qui pourrait se consacrer dans une formule qui serait "*oui à l'éolien, mais pas n'importe comment.*"

De fait, NeuchEole a la vocation d'être un acteur en prenant des participations dans des sociétés d'exploitation pour favoriser le but que je viens d'exposer. Par contre, effectivement, comme l'a dit Pascal Sandoz, dans l'article cité, dès le départ, les membres fondateurs de NeuchEole avaient fixés de ne pas prendre part aux campagnes sur le sujet et de ne pas engager de l'argent public dans le cadre de quelque campagne que ce soit.

Cela étant dit, il est possible pour chaque membre de NeuchEole de participer de manière individuelle à la campagne, ce que la Ville, pour l'instant, n'envisage pas de faire.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais m'attacher à répondre aux questions soulevées par M. Hainard qui, si j'ai bien compris, ne figuraient pas dans le texte. M. Monnard répondra aux questions qui figurent dans le texte.

M. Hainard me rappellera à l'ordre car j'ai été distrait en préparant ma réponse, si j'oublie un point que vous avez soulevé.

Nous avons appris après coup le fait que Mme Pache participe au dispositif anti-harcèlement, non pas de HNE mais de la CCT Santé 21. Je rappelle que Mme Pache a été choisie par le Conseil communal, sur la base de son dossier. Nous avons sollicité, pour avoir le choix, Itéral Management, une entreprise avec laquelle nous travaillons depuis longtemps et avec qui nous entretenons d'excellents rapports, mais qui n'est pas du tout spécialisée dans ce domaine. Itéral Management, par son directeur, M. Lovy, nous a soumis plusieurs noms, en nous donnant leur curriculum vitae.

Mme Pache a été choisie, après un entretien, parce qu'elle avait les qualifications requises pour la démarche que nous imaginions et qu'elle avait déjà eu l'occasion de conduire de nombreuses enquêtes ou audits de même nature, dans des structures petites, grandes, publiques et privées. Elle a une formation de juriste.

Après coup, effectivement, plutôt vers septembre, nous avons appris, et Mme Pache nous l'a confirmé, qu'elle était (je ne sais pas si c'est toujours le cas aujourd'hui) la juriste-conseil et l'auditrice qui travaille avec le dispositif anti-harcèlement, mis en place au sein de la CCT Santé 21, qui découle de la convention collective. Elle a même précisé qu'elle avait rédigé une bonne partie du règlement de fonctionnement de ce dispositif anti-

harcèlement, qui classiquement commence presque toujours les investigations par une série d'auditions dont l'anonymat est garanti.

Je me souviens, il y a quelques années, comme membre du bureau de la commission de l'Hôpital, d'avoir fait la même chose.

A notre connaissance, une dizaine de personne a fait appel à la cellule d'accompagnement, mise en place par le Conseil communal, après coup. Je dis à notre connaissance car, là aussi, l'anonymat des collaborateurs doit être absolument garanti.

Lors de ses réflexions, au mois d'août, le Conseil communal n'a pas travaillé seul. Il s'est fait accompagner du Service juridique et il a requis quelques avis externes.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, à la question de Mme Morel, je répondrai oui. Le Conseil communal prendra des dispositions le plus rapidement possible, évidemment avec la présidence de la commission. Laissez-nous juste le temps de passer les fêtes de fin d'année.

Une réponse à l'interpellation de Maître Hainard. Je vais essayer de me transformer en juriste. Cela sera peut-être un peu difficile pour certains, je m'en excuse d'ores et déjà.

La base légale du mandat donné à Mme Pache se trouve dans l'article 328 CO. Il est applicable par analogie à la fonction publique qui impose à l'employeur un devoir de protection de la personnalité de ses collaborateurs. Il lui appartient en particulier de tout mettre en œuvre, en cas de situation conflictuelle, pour définir les responsabilités de chacun et résoudre les difficultés rencontrées.

L'objet du mandat, confié à Mme Pache, en qualité de consultante, a pour objectif de diagnostiquer les différents dysfonctionnements du dicastère des infrastructures et énergies, en particulier de définir la nature des conflits et de dégager, cas échéant, les éventuelles responsabilités des personnes impliquées, afin de permettre à l'employeur de prendre les mesures qu'il jugera appropriées pour restaurer un climat de travail serein au sein de l'administration.

S'agissant de l'exercice du mandat, il est mentionné in fine que, je cite *"les auditions se dérouleront à huis clos et seront confidentielles. Le mandataire sera assisté d'une greffière qui tiendra les procès-verbaux des auditions. Il est convenu, d'entente entre les parties, que ces auditions se dérouleront de manière anonyme. Les protocoles d'auditions ne seront, par conséquent, destinés qu'à la mandataire, qui ne les remettra ni au mandant, ni à qui que ce soit"*.

Ce mandat et ses modalités ont été admis unanimement par les cinq membres du Conseil communal. Le principe de la bonne foi permettait donc d'admettre qu'aucun membre du Conseil ne violerait les dispositions

unanimement admises, en particulier le caractère confidentiel des auditions.

La question est ouverte de savoir si le mandataire, à qui l'audit a été confié, est tenu au secret professionnel, au sens des articles 321 du Code pénal suisse et 171 du Code de procédure. J'espère, Madame la présidente, que ces éléments sont de nature à sécuriser Maître Hainard.

La teneur de l'article 171 du Code de procédure : *"le confident (ici la mandataire) ne pourrait déposer que si son secret professionnel a été levé par le maître (ici le Conseil communal)."*

L'alinéa 3 de l'article 171 ajoute : *"l'autorité pénale respecte le secret professionnel, même si le détenteur en a été délié lorsque celui-ci rend vraisemblable que l'intérêt du maître au maintien du secret l'emporte sur l'intérêt à la manifestation de la vérité."*

Le mandat de Mme Pache est-il couvert par le secret professionnel ? Telle est la question que vous vous posez.

Selon la doctrine, il faut que le secret entre dans le cadre de son activité typique, à l'exclusion des faits appris dans le cadre d'une activité atypique. L'information doit avoir un rapport, même ténu, avec sa profession. Il a été jugé, par exemple, qu'un avocat, officiant en qualité de curateur de son mandant, exerce une activité typique. Il est donc probable que le mandat exercé par Mme Pache soit couvert par le secret professionnel. Et je dis bien probable, c'est toujours les avis juridiques dans ce contexte-là.

Ce qui a pour corollaire que le Conseil communal peut décider de ne pas la délier du secret, afin de protéger ses sources et assurer le respect des conditions du mandat ainsi donné.

La doctrine retient aussi que, si l'activité concernée de l'avocat n'est pas protégée par le secret professionnel, il n'en demeure pas moins que ce dernier est tenu, par son obligation de fidélité (art. 398 CO) comme tout mandataire. A cet égard, le mandant peut donc refuser de communiquer ses sources, sur cette base.

Enfin, du fait que la plainte déposée contre elle et contre inconnus par M. Legrix (les inconnus visant évidemment du personnel), Mme Pache est en droit de refuser de répondre, qu'elle soit entendue en qualité de personne appelée à donner des renseignements (art. 180 CPP) ou en qualité de prévenue (art. 171 CPP). Ainsi, la garantie de l'anonymat de personnes qui ont déposé trouve-t-elle sa base dans les dispositions légales précitées.

Le Conseil communal n'est évidemment pas en mesure, à ce stade, de se référer à d'autres garanties que celles qui sont prévues par la loi pour protéger les personnes concernées. Evidemment, nous sommes dans un acte juridique et, dans ce contexte, il faut tenir compte de l'avis des uns et des autres. On a souvent dit (je m'excuse, Madame la Présidente, je m'adresse directement à Maître Hainard) *deux avocats, quatre avis*. La procédure est donc lancée.

M. Jean-Charles Legrix, Conseiller communal : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il n'est pas dans mon habitude de prendre la parole après le président du Conseil communal, mais il me semble indispensable et nécessaire que l'interpellateur du groupe NPL, Monsieur Frédéric Hainard, ainsi que l'ensemble des Conseillères et Conseillers généraux aient une réponse complète et exhaustive à la question liée à l'anonymat, qui avait été garanti aux collaborateurs de l'administration.

En effet, lors de notre séance du 23 septembre 2013, page 1254 du procès-verbal, le président et responsable des ressources humaines, Monsieur Pierre-André Monnard, disait ceci en réponse à une question du Conseiller général UDC, Monsieur Marc Schafroth : *"L'ensemble des éléments qui figurent dans le rapport a fait l'objet d'entretiens anonymes, donc inconnus"*.

Madame la présidente, Mesdames, et Messieurs, l'auteure de l'audit, Mme Cécile Pache n'a pas respecté ce qui avait été convenu au départ, soit que toutes les personnes auditionnées bénéficient de l'anonymat.

En effet, toutes les personnes de la Voirie qui m'ont été favorables en tant que Directeur des Infrastructures et Energies et toutes celles qui ont osé dénoncer certains agissements du voyer-chef, ont vu leurs noms figurer noir sur blanc, dans le rapport qui a été remis, et ses annexes de Mme Cécile Pache. Par conséquent, elles sont connues des membres du Conseil communal.

De plus, il est totalement faux de dire que toutes ces personnes avaient donné leur accord pour la divulgation de leur identité. Ceci est vrai pour une seule personne parmi celles-ci.

Depuis, toutes ces personnes ont été convoquées, une à une, sans connaître le motif de leur convocation, par Monsieur Pierre-André Monnard et par la cheffe du personnel pour un véritable interrogatoire d'investigation, pour savoir quelles étaient leurs relations avec moi. Ces entretiens n'ont pas fait l'objet d'un procès-verbal et aucun des juristes de la Commune n'était présent.

Lors de ces entretiens, on a clairement fait comprendre à ces personnes que toute question en dehors de ce cadre était hors propos. En d'autres termes, elles ne pouvaient se plaindre de quiconque.

Voilà ce que je souhaitais dire en complément des réponses du président et responsable des Ressources humaines, Monsieur Pierre-André Monnard. Je vous remercie de votre attention.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'allais répondre que j'étais satisfait de la réponse de M. Monnard, mais, il y a un *mais*. Jean-Pierre Veya s'était déjà excusé, il a oublié de me dire, outre le fait que dix personnes se sont annoncées, selon les connais-

sances à ce jour, auprès de la cellule, combien de personnes ont déposé une plainte pénale.

Au vu de ce qui vient de nous être rapporté par le président du Conseil communal, est-ce que, dans la mesure où le Conseil communal semble avoir appris, après les décisions prises, que Mme Pache faisait partie du dispositif anti-harcèlement CCT, le Conseil communal était conscient de la relation étroite qu'il y avait entre Mme Pache et Mme Niklaus, dont on sait qu'elle a un rôle relativement important dans les décisions prises. Si le Conseil communal ne le savait pas, il nous le dit, s'il le savait, cela donne certaines explications complémentaires. Pour le reste, je n'ai pas d'autres commentaires à faire.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. De façon un peu impromptue, je me ferai le porte-parole du Conseil communal, suite à l'intervention de M. Legrix.

Evidemment, M. Monnard, qui est pris à parti très directement, ne répondra pas. Cela me semble assez logique.

La teneur des propos de M. Legrix est réfutée par le Conseil communal. Il ne s'agit pour nous, en aucune manière, de polémiquer ici, devant le Conseil général, sur ce qui a été dit. Ses propos sont réfutés.

A notre connaissance, une plainte pénale a été déposée par un membre du personnel contre M. Legrix.

Quant aux relations potentielles que vous évoquez entre Mme Niklaus et Mme Pache, à la connaissance des membres du Conseil communal, il n'y a pas de relations particulières entre Mme Pache et Mme Niklaus. Je ne vois d'ailleurs pas comment vous faites le lien entre Mme Niklaus, la CCT – Santé 21 et Mme Pache. J'ai de la peine à vous suivre. A notre connaissance, il n'y a pas de relations particulières entre ces deux personnes.

J'ajoute que Mme Niklaus n'est, à aucun moment, intervenue dans le choix de Mme Pache. Cette dernière a été auditionnée par M. Monnard et par moi-même. Nous avons soumis ensuite nos appréciations au Conseil communal, qui a pris la décision.

M. Frédéric Hainard, NPL : Je suis satisfait de ces compléments de réponses.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'ai encore deux éléments de réponse à donner.

Je ne pense pas que la réponse sera de nature à satisfaire M. Schafroth, mais je m'en tiendrai au communiqué de presse suite à la dernière rencontre que nous avons eue. Ce communiqué de presse précisait : *"Fonctionnement du Conseil communal : les deux parties se rencon-*

trent. Le Conseil communal de la Ville de La Chaux-de-Fonds et Jean-Charles Legrix se sont rencontrés vendredi après-midi 6 décembre 2013 pour évoquer le fonctionnement futur du collège exécutif. Les deux parties étaient accompagnées de leurs mandataires respectifs. Les discussions se poursuivront. Les deux parties de communiqueront pas plus avant dans cette affaire. Le soussigné ne donnera pas non plus plus d'informations."

A ce stade, nous sommes toujours dans la même lecture et, malheureusement, je ne satisferai pas l'interpellateur.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Bien évidemment, je ne suis pas satisfait de la réponse. Je n'en attendais pas moins de ce Conseil communal.

Néanmoins, deux questions posées n'entrent pas dans ce cadre.

Qui va payer la facture finale ? Nous aimerions le savoir. En principe, qui faute paye. Nous osons espérer que cela ne sera pas au contribuable de passer à la caisse.

Quelles seront les mesures prises à l'encontre des chefs de service qui ont bafoué leur devoir de réserve ? Cela n'entre pas non plus dans les discussions entre les deux parties.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. A ce stade, nous payons notre mandataire. Effectivement, une partie des éléments est dans cette mesure-là.

J'avais prévu de répondre à votre deuxième question, derrière. La lettre qui nous a été adressée par les différents chefs de service a été remise au Conseil communal la semaine dernière, lors de sa séance de mercredi dernier. Elle m'a été attribuée pour travail. A ce stade, je n'ai pas commencé le travail prévu. Vous admettez que ma semaine a été relativement chargée et que, malheureusement, je n'ai pas encore pu commencer.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si je ne m'abuse, il y avait encore une question de M. Schafroth sur le nombre de personnes qui ont eu accès au rapport.

Je rappelle que le rapport est confidentiel. C'était aussi une façon de protéger l'anonymat des gens que l'on peut reconnaître dans le rapport. Il a été distribué par moi-même à chacun des membres du Conseil communal uniquement, dans un premier temps. Dans un deuxième temps (je vous le dis de mémoire car je n'ai pas tenu de listing) ont eu accès à ce rapport : le Service juridique, la Chancellerie et pour partie (à vérifier) la communication. Donc, les 5 membres du Conseil communal, les deux juristes, le Chancelier, la personne à la communication, c'est moins de 10 personnes.

Sinon, ce rapport n'est jamais sorti autrement. Peut-être un peu dans la Weltwoche, mais ce n'est pas moi qui les ai renseignés.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, concernant l'interpellation, je dirais que je suis totalement insatisfait. Je regrette franchement que le Conseil communal fasse payer au contribuable, ses erreurs.

La deuxième question, hors de l'interpellation, concernant le nombre de personnes qui ont eu accès en tout ou partie à l'audit, n'est pas sans fondement. Elle se pose suite à une indiscrétion qui m'a été faite le dimanche 1^{er} décembre par une personne que l'on sait très à gauche et dont le président du Conseil communal, M. Monnard s'est approché pour rédaction de ses discours. Ce monsieur m'a laissé entendre que ce qu'il avait pu lire dans le rapport d'audit était terrible. Comment est-ce possible ? Comment aurait-il pu avoir connaissance de ce document ?

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pose cette question : je veux des noms et j'irai jusqu'à la plainte, le cas échéant.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit d'un sujet léger, puisqu'il s'agit de la crise d'octobre des CFF.

Nous partageons le souci et l'indignation des interpellateurs. Les anecdotes vécues et racontées par M. Musy sont malheureusement totalement vraies. On pourrait en ajouter d'autres, par exemple, des bus de substitutions qui arrivent de Soleure, avec des chauffeurs qui ne connaissent ni le canton de Neuchâtel, encore moins le français et des passagers qui doivent les guider pour les amener à la gare de Neuchâtel. Toutes ces anecdotes sont vraies et attestées par les CFF.

Oui, M. Musy, le Conseil communal a pris contact avec les CFF et le Canton. Une rencontre a eu lieu le 14 novembre avec le directeur infrastructures des CFF, M. Philippe Vaudron, le Conseiller d'Etat Yvan Perrin, Ce dernier, durant cette rencontre, a tenu un discours très ferme que nous avons loué. Par ailleurs, la Ville, pendant cette rencontre, a également tenu un discours très ferme.

Les objectifs de la rencontre étaient les suivants :

- Obtenir des garanties quant à l'offre de substitution en cas de nouvelle crise.
- Obtenir des garanties quant à une réelle communication, puisqu'il y avait une absence totale de communication en cas de nouvelle crise.

In fine, l'objectif est d'éviter une péjoration de l'attractivité de la ligne, parce que ce serait dévastateur et nuisible pour le futur projet de mobilité qui verra le jour, nous l'espérons, le plus rapidement possible.

Première chose à dire quant au déroulement de la rencontre : les CFF nous ont présenté leur mea culpa et je peux même aller jusqu'à dire qu'ils nous ont présenté leur mea maxima culpa... Ils jugent effectivement intolérable la manière dont les usagers ont été traités et tous les incidents qui ont entouré cette crise.

Les CFF ne sont pas venus les mains vides, le 14 novembre. Ils sont venus avec une étude pour comprendre ce qu'il s'est passé. Voici quelques éléments de cette étude :

D'abord, il y a un constat : il y a beaucoup de suppressions de trains sur la ligne La Chaux-de-Fonds/Neuchâtel. En 2012, il y a eu 265 suppressions de trains. En 2013, jusqu'en septembre (donc sans compter la crise d'octobre) il y a eu 120 suppressions de trains.

A titre de comparaison, sur la ligne Bienne/Neuchâtel, en une année, on a toujours entre 15 et 25 trains supprimés. Cela indique l'ampleur de la vétusté de la ligne. Les CFF nous ont confirmé, mais cela n'est pas une surprise, que l'infrastructure de cette ligne est en fin de vie.

On sait que cela recommencera, les CFF nous l'ont dit. Ils ont relevé deux causes aux différents incidents :

- La vétusté de la voie
- Pour environ 40% des trains supprimés, le manque de fiabilité du matériel roulant, donc de ces rames que l'on appelle *rames dominos*, que le Canton a acquis il y a trois ou quatre ans, qui sont neuves mais "*de récupération*". Cela signifie que les trains dominos sont reconstruits à partir de trains anciens, mais deviennent des trains neufs. Mais visiblement, ces trains dominos ne fonctionnent pas.

Au mois d'octobre, ce ne sont pas les trains dominos qui ont flanché. C'est la voie, à cause de sa vétusté. Elle n'offrait plus suffisamment de sécurité et les CFF ont dû intervenir en urgence. Imaginez qu'en cinq jours, ils ont refait complètement à neuf 800 mètres de voies pour plus d'un million de francs. De ce point de vue, l'engagement des CFF a été absolument exceptionnel. Par contre, sur l'offre de substitution et la communication, évidemment, c'était tout à fait dramatique.

A notre grande satisfaction, avec Yvan Perrin, les CFF nous ont fait une proposition : ils nous soumettront, d'ici fin janvier, un protocole, qui précisera notamment ce que sera l'offre de substitution, si une crise de cette envergure devait de nouveau éclater. C'est quelque chose de très compliqué car, quand les trains entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds sont supprimés, il faut trouver, de manière très rapide, 15 bus et, évidemment, les chauffeurs qui vont avec. Dans ce protocole de crise, il y aura également un mode de communication aux usagers, précisément décrit.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis beaucoup plus satisfait par l'idée que l'on sera moins pris en otage par les CFF que par l'UDC.

321 Participation aux institutions sociales

Amendement de Anne Monard

321 SCAS Participation aux institutions sociales - page 65

366 1900 Sacs poubelles destinées aux familles Transférer la somme de 120'000 à un autre poste du budget

Mme Anne Monard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. On peut voir, au budget, qu'on a fait un gros effort pour la réinsertion et intégration des jeunes dans le monde du travail. Ces efforts commencent à porter leurs fruits. Il s'agirait maintenant, avec nos partenaires, de porter un effort plus important sur les personnes âgées de plus de 40 ans.

Chaque franc dépensé dans ce domaine est un investissement garanti, compte tenu de ce que coûte à la Ville chaque personne au bénéfice de l'aide sociale.

Nous constatons actuellement une forte demande de l'industrie en matière de personnel. Il s'agit donc de donner tous les moyens nécessaires pour répondre à cette demande et réinsérer un maximum de personnes de tous âges confondus. C'était un petit aparté pour le 321.

Passons maintenant à l'amendement. Il s'agirait de transférer la somme de CHF 120'000.- à un autre poste au budget. Autant ce geste vis-à-vis des familles est apprécié, autant ce mode de fonctionnement est contraire aux principes appliqués par le Service de l'action sociale en matière d'aide car il ne tient pas compte de la situation financière de chaque famille bénéficiaire. L'idée est que toutes les familles en bénéficient, quels que soient leurs revenus. Ce montant n'a rien à faire à ce poste de l'aide de l'action sociale.

Il ne s'agit donc pas de remettre en cause cette action pour les familles, mais d'assurer la cohérence par rapport à toutes les formes d'aides accordées par le SCAS. Merci de votre attention.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé, affaires sociales et relations extérieures) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Au nom du Conseil communal, je vais prendre position.

Nous avons beaucoup discuté pour savoir où pouvait se positionner ce poste. Nous vous remercions d'avoir déposé cet amendement. Il est

clair que cela ne fait pas partie de la politique sociale, nous en sommes tous conscients. Mais, nous n'avons pas trouvé de solutions pour mettre cette somme ailleurs dans le budget. Nous attendons vos éventuelles propositions, pour que l'on puisse y réfléchir pour le prochain budget.

Il est vrai que cela ne répond pas vraiment à la politique sociale, mais on ne sait pas dans quel poste on pourrait l'intégrer. Mais nous attendons avec impatience vos suggestions. Merci.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous n'avez pas demandé si d'autres avis voulaient s'exprimer. En l'occurrence, je trouve cet amendement assez étonnant, au sens où, de la manière où il est proposé, il contreviendrait à un arrêté du Conseil général qui, après de très nombreuses discussions, également en commissions, il a été décidé d'accorder un certain nombre de sacs poubelles aux familles qui avaient des enfants en bas âge. Cela a été décidé en parfaite connaissance de cause, c'est-à-dire uniquement en fonction des enfants en bas âge, sans tenir compte du statut social des parents.

Et tout à coup, il faudrait changer cela ? Je trouve très étonnant que l'on fasse fi de très nombreuses discussions et séances, en commission et ici, au Conseil général.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé et affaires sociales) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Si j'ai bien compris l'amendement déposé, je ne crois pas qu'il remet en cause le fond. C'est plutôt la forme. Il semble que cela ne devrait pas faire partie de la politique sociale et nous essayons de trouver un moyen pour le mettre ailleurs.

Il va de soi que les sacs poubelles ne sont pas remis en cause pour les familles qui ont des enfants en très bas âges.

Mme Sylvia Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il me semble que nous avons parlé de ce sujet en Commission financière. Il y avait aussi des Verts. La Conseillère communale n'apprécie pas beaucoup ce poste dans ses budgets, mais nous avons décidé que c'était là. Je ne comprends pas pourquoi, aujourd'hui, on vient remettre ce poste en cause, en faisant un amendement. Qu'est-ce que cela change ? Nous avons accepté CHF 120'000.-. Qu'ils soient dans cette rubrique ou ailleurs, cette subvention est accordée. Cela ne vaut pas la peine de discuter plus longtemps.

M. Marc Schafroth, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je me demande si l'interprétation de l'amendement est cohérente dans ce genre de dépôt. N'aurait-il pas été plus utile de déposer ceci sous forme de postulat attaché au budget qui serait transmis à la Commission

financière pour étude. Je pense que cela aurait été plus logique. Cet amendement ne veut pas dire grand-chose.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouve que la position de Marc Schafroth est parfaitement sage. Si c'est juste une question "*géographique*", je trouve dommage que l'on perde de l'énergie et du temps pour cela.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé et affaires sociales) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie. Je vais répondre à la question que Mme Morel se pose par rapport à la Conseillère communale Verte, qui n'est pas tellement d'accord de mettre ce poste à cet endroit. Cela n'a rien avoir, je vous rassure. C'est à la commission de l'aide sociale que tous les partis réunis, y compris le PLR, étaient d'accord. Il semblait que ce n'était pas dans la politique sociale qu'il fallait mettre ce poste.

Je vous rassure, tous les partis étaient d'accord, en tous cas dans la commission. C'est cette dernière qui a amené cette problématique et non la Conseillère communale.

Mme Katia Babey Falce, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je pense que le parti socialiste pourrait parfaitement accepter, si le groupe des Verts acceptait de transformer cet amendement en postulat, ce qui serait beaucoup plus rationnel. Je vous remercie.

Mme Anne Monard, Verts : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous souhaitons transformer cet amendement en postulat.

Le postulat est accepté par 28 voix contre 3.

430 École obligatoire

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le parti socialiste s'interroge sur les problèmes que génère la pénurie d'enseignants.

Que pouvons-nous mettre en œuvre pour ne pas pénaliser les élèves confrontés à de continuels changements d'enseignants et même se trouvant momentanément dans des classes dont plus aucune des personnes responsables n'est enseignante ?

Nous n'attaquons pas ces personnes, qui sont pleines de bonne volonté et même souvent très compétentes, mais cela pose tout de même un problème de cohérence et de crédibilité !

Ce n'est pas une question mais des félicitations et des remerciements.

La collaboration école-musée a accouché d'une multitude de magnifiques dossiers concernant plusieurs musées de notre ville, d'autres vont suivre.

Ces documents, mis à disposition des enseignants et des élèves, leur permettront de découvrir les richesses culturelles de notre cité et de s'en approprier.

Nous sommes heureux de constater qu'une proposition du Conseil général, datant de plusieurs années, ait enfin porté ses fruits.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Lors de notre séance du 23 octobre 2013, le Conseil communal répondait à une interpellation du PLR sur le transport scolaire au Valanvron et prenait une position que nous ne partagions pas, mais que nous admirions.

En page 1291 (est-ce un hasard ?) le Conseil communal nous disait : "Je ne peux pas vous en dire davantage, regardons, essayons et ensuite, stabilisons et changeons s'il le faut." (rires).

Je m'excuse, la Conseillère communale me fait rire, ce qui est plutôt bon signe ce soir.

Au budget 2014, le montant au poste 436 5300, relatif aux transports, passe de CHF 13'000.- à CHF 7'400.-, signe que (et c'est ce que nous croyions jusqu'à ce soir) le Conseil communal avait décidé de stabiliser. Mais le Conseil communal, avant de stabiliser, a changé, puisque, sauf erreur, le 18 novembre 2013, il indiquait qu'il faisait marche arrière en disant qu'il mettrait en vigueur (sauf erreur et c'est là notre question) la problématique du transport scolaire pour la région Bulles-Valanvron, qu'il reportait cette décision à décembre 2014.

Cela aurait, d'une part, un impact, si cette décision est exacte, sur le budget et, d'autre part, nous aimerions savoir pourquoi le Conseil communal a changé d'avis, si tant est qu'il l'ait fait. Ou, est-ce dû au fait qu'effectivement, selon nos propos, M. Blaise Fivaz a admis que certains aménagements devaient être pris sur la route cantonale, compte tenu d'un problème général de danger. Il y a aussi d'autres problèmes, mais je ne vais pas épiloguer là-dessus. Je reviendrai probablement sur la question du Car postal, lors d'une autre discussion, mais je suis impatient d'entendre les propos du Conseil communal. Merci.

Mme Nathalie Schallenberger, Conseillère communale (Instruction publique, santé et affaires sociales) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je vais laisser M. Hainard patienter encore un peu, puisque je vais d'abord répondre à la première question posée parti socialiste, concernant les enseignants non titrés.

Je vais être un peu longue, mais je vais essayer de développer car c'est un sujet relativement délicat.

A la rentrée 2013/2014, l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds a dû engager des enseignants non-titrés dans les cycles 1,2 et 3. Si cette pratique n'est pas nouvelle au cycle 3 (tout le monde sait qu'au cycle 3 est une pratique fortement utilisée parce que l'on engage des gens qui sont simultanément en formation ou en cours d'emploi), c'est une situation nouvelle aux cycles 1 et 2.

De plus, cette problématique se retrouve également dans la recherche de remplaçants qui sont également très souvent non-titrés. Cette problématique concerne tous les cercles scolaires. J'ai pris langue avec mes collègues de Neuchâtel, du Val-de-Travers et du Val-de-Ruz et ils sont dans la même situation de pénurie.

Qu'est-ce que le Conseil communal met en place pour éviter de devoir engager des personnes non qualifiées et non-titrées ? C'est dans le rapport de la sous-commission. Comme je l'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans une situation généralisée de pénurie d'enseignants sur le marché du travail dans l'enseignement romand. Cela touche toute la Suisse romande. Le Conseil communal ne dispose pas de moyens, à lui tout seul, d'éviter cet état de fait et il va de soi que des solutions doivent être trouvées au niveau cantonal, voire dans l'espace Bejune. Il est clair que l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds ne peut pas maîtriser seul cet état de fait, puisque nous devons travailler avec l'État.

A cet effet, tant la CDCIP (Conférence des directeurs communaux de l'Instruction publique) que l'ANERES (Association neuchâteloise des responsables d'établissements scolaires) sollicitent sans relâche le Département de l'éducation et la HEP pour la mise en œuvre de solutions.

Nous précisons que, de manière unique dans le canton, la direction de l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds a rencontré chaque enseignant non-titré avec un formateur de la HEP, afin de définir avec lui ses besoins en accompagnement didactique ou pédagogique. Donc, la Ville de La Chaux-de-Fonds fait un effort, ce qui n'est pas courant et qui ne se fait pas dans d'autres cercles scolaires.

Bien sûr, le problème est la pénurie d'enseignants. Dans les classes, cette pénurie ne pose pas de véritables problèmes car les enseignants non-titrés sont épaulés par leurs collègues, soutenus et accompagnés par la direction adjointe. Certains ont un ou des membres de leur famille qui sont enseignants et qui les soutiennent.

D'autre part, la direction a porté une attention des plus sérieuses au choix des personnes engagées qui ne sont pas novices dans le métier d'enseignants. En effet, plusieurs ont suivi la HEP, ont réussi leur examen pratique, mais certains ont échoué au niveau théorique. D'autres effectuaient des remplacements, à notre plus grande satisfaction, depuis de nombreuses années, avant d'être engagés. Ce sont donc des personnes qui pratiquent déjà l'enseignement depuis longtemps. Ces personnes sont

très motivées et s'investissent sans compter pour assurer la qualité de leur enseignement.

Comment le Conseil communal peut-il éviter que certaines classes soient gérées par des enseignants non-titrés ? C'est peut-être la question la plus fondamentale.

Il n'y a pas de classes gérées par des enseignants non-titrés, sauf deux classes qui le sont par des enseignantes ayant suivi tout le cursus de la HEP, mais avec un échec en théorie et une classe par une enseignante qui a déjà 5 ans d'expérience de remplacement et dont les parents sont praticiens formateurs.

Les 12 personnes enseignent entre une et 12 périodes par semaine en duo avec des enseignants formés et ne gèrent donc pas seuls des classes. On ne laisse jamais, si l'on peut, des personnes non formées tenir une classe. Il y a toujours une personne formée qui les accompagne.

Le Conseil communal pourrait maintenir ou développer les conditions d'enseignement et d'encadrement, afin de susciter l'envie de travailler à La Chaux-de-Fonds.

D'autre part, l'École obligatoire de La Chaux-de-Fonds accueille régulièrement des stagiaires de la HEP, afin de leur faire connaître les qualités de notre école et de les encourager à y rester. C'est un peu ce que l'on fait avec les médecins, nous essayons de les attirer pour qu'ils puissent postuler et que nous puissions les engager.

Enfin, il serait nécessaire que l'important travail effectué par les enseignants qui épaulent leurs collègues non-titrés et le temps conséquent qu'ils leur consacrent, puissent être reconnus financièrement, au même titre qu'un formateur en établissement qui accueille un stagiaire HEP dans sa classe. C'est quelque chose que nous suggérerons à l'État pour que ces enseignants, qui se donnent à fond, soient motivés.

J'en viens maintenant à l'interrogation de M. Hainard. Lors de la dernière intervention que nous avons eu devant le Conseil général, nous avons dit que nous entendrions ce qui se passe, verrions et constaterions et, si cela ne marchait pas, nous essaierions de faire autrement. Je ne suis pas en contradiction avec ce que j'ai dit, il y a quelques semaines.

Nous avons eu une séance très constructive avec les parents. M. Blaise Fivaz a aussi participé à la discussion et nous en sommes venus au constat qu'au niveau des routes cantonales, contrairement à ce que nous avait promis l'État, il n'y avait pas eu de sécurisation sur les routes. Il est clair que nous n'avons pas beaucoup d'impact sur les routes cantonales. Nous avons dû faire le triste constat qu'il fallait trouver des solutions.

Nous avons négocié avec Car postal pour pouvoir suspendre le contrat sans dommage. Il n'y aura donc pas de péjoration dans le budget par rapport à cela, je vous rassure. L'année prochaine, il n'y aura pas d'article 95 pour dire que nous avons payé Car postal pour des dommages et inté-

rêts. Le contrat a été suspendu et nous avons demandé à Transitech de faire une étude de sécurité pour les routes cantonales et communales.

Nous avons aussi mis en place une commission avec les parents du Valanvron, qui représentent tous les secteurs, mais je ne peux pas tous vous les citer. Nous nous sommes mis autour de la table une première fois et nous analyserons la situation. Autour de cette table se trouvent aussi le Canton et Car postal.

C'est la raison pour laquelle Car postal ne commencera pas le 1^{er} janvier 2014, comme cela a été prévu. Nous avons engagé une personne à 60% pour effectuer les transports scolaires au Valanvron. Le coût sera le même car, finalement, la prestation a exactement le même prix. Donc, normalement, le budget ne devrait pas être péjoré.

Une fois que nous aurons fait toutes ces analyses, nous verrons ce que nous ferons.

Suite à une suggestion d'un des parents du Valanvron, nous ferons une directive pour savoir à combien de kilomètres nous devons prendre les enfants, la dangerosité, etc... Ceci afin qu'il y ait une égalité de traitement dans la Ville de La Chaux-de-Fonds, puisque le Valanvron n'est pas le seul concerné par les transports d'élèves.

Enfin, je voulais remercier Mme Gagnebin pour nous avoir remerciés concernant à la brochure. Cette dernière est un magnifique outil pédagogique et je vous invite à la regarder.

J'espère avoir répondu de manière circonstanciée à vos deux questions.

502 Bibliothèque des jeunes

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Notre question porte sur le fonctionnement institutionnel de la Bibliothèque des jeunes.

Dans le rapport de la sous-commission, nous lisons, en regrettant les sous-entendus contenus dans cette phrase, que la nouvelle directrice devra, entre autres, je cite : *"redynamiser l'institution par la mise en place de nouveaux projets"*.

C'est, pour nous, faire preuve de bien peu de gratitude à l'égard des deux précédentes directrices, qui ont fait vivre cette bibliothèque avec toute leur intelligence et leur énergie.

C'est donc surtout ouvrir l'hypothèse, pour nous à étudier, de faire de la Bibliothèque des jeunes un service autonome, avec une cheffe responsable de son service. Car, il nous semble que, justement, une plus grande autonomie permettrait un plus grand dynamisme et une floraison de nouveaux projets.

Nous voulons donc savoir ce que pense le Conseil communal de cette idée, que nous ferons prochainement valoir dans la commission par vos commissaires.

520 Service des sports

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Une question au sujet des subventions, le 365 7700 et à la feuille annexe qui détaille ces subventions.

La première question concerne la subvention HCC Puck d'or, 7 abonnements. Qui bénéficie des 7 abonnements payés par la Ville ? Ne pourrait-on pas envisager que ces abonnements soient mis à disposition de la population, comme c'est le cas avec les cartes journalières CFF ?

La deuxième question concerne la subvention de CHF 4'000.- pour la Trotteuse Tissot. Où peut-on voir émarger les subventions indirectes liées à la Trotteuse Tissot, à savoir la collaboratrice engagée au Service des sports, respectivement les collaborateurs de l'administration communale qui fournissent un travail conséquent pour cette magnifique manifestation. Merci.

550 Service de la jeunesse

Mme Maria Belo, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Un montant de CHF 150'000.- est prévu au poste 434 7600 pour un mandat réalisé au profit de la Ville du Locle, ainsi que d'autres modifications de moindre ampleur.

Le Conseil communal peut-il nous dire quelques mots sur la nature de ce mandat relativement conséquent et sur ce qu'il apporte de plus dans l'ouverture bienvenue de nos prestations à la jeunesse des communes alentours ?

Ce secteur nous semble en effet appeler clairement aux collaborations intercommunales, sachant que les jeunes de toute la région profitent volontiers des infrastructures et de l'offre d'activités proposées dans notre ville. Je vous remercie.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour la Bibliothèque des jeunes, M. Musy a raison dans son propos. La formulation du rapport de sous-commission est maladroite et surtout inexacte, compte tenu des nombreux projets initiés ou dans lesquels l'institution et ses responsables se sont engagées ces dernières années. Je regrette bien sûr de n'avoir pas suffisamment prêté attention à cette formulation et je vous prie de m'en excuser.

Je vous confirme que notre gratitude est acquise aux deux coresponsables qui ont quitté leur fonction.

Quant à l'autonomisation de la Bibliothèque des jeunes, c'est une bonne question qui, comme d'autres, retiendra notre attention. Elle pourra bien sûr être reprise et débattue au sein de la commission de la Bibliothèque. A ce stade, je ne me suis pas livré à une analyse extrêmement approfondie, puisque je réponds au débotté. J'ai eu connaissance de la question, mais je n'ai pas pu lancer une analyse détaillée sur celle-ci.

Globalement, il paraît assez évident que la Bibliothèque des jeunes a plutôt profité de son rattachement à la Bibliothèque de la Ville que l'inverse, notamment à cause de synergies évidentes existantes entre les deux institutions. Il est arrivé que, en cas de nécessité, on mobilise des moyens de la Bibliothèque de la Ville (qui ont évidemment plus d'importance puisque l'institution est beaucoup plus grande) pour les mettre au profit de la Bibliothèque des jeunes.

Enfin, le Conseil communal, vous le savez peut-être, ne croit pas trop aux micro services. Par exemple, on peut mesurer aujourd'hui ce que les musées ont pu faire ensemble pour prendre en charge des problématiques communes, alors que seul, chacun d'entre eux ne trouvait pas de solutions. C'est un élément qui montre qu'en travaillant sur une certaine taille, dans une certaine synergie, cela permet plutôt des avancées positives.

Au 520, concernant les *pucks d'or*, cela doit faire des dizaines d'années que la Ville de La Chaux-de-Fonds, par le Service des sports, lors de subventions, acquiert des abonnements. Ils sont mis à la disposition des Conseillers communaux, des secrétariats de direction, des chefs de service et du personnel de la Ville. Ils sont d'ailleurs très demandés. C'est mon secrétariat qui gère les inscriptions, je ne peux donc pas vous donner de chiffres. Mais ils sont à la disposition, sans exclusivité, du personnel.

La comparaison avec les cartes journalières n'est pas tout à fait pertinente, car elles ne sont pas mises à disposition du public, elles sont vendues au public de la Ville.

Concernant la Trotteuse Tissot, je ferai un petit peu d'histoire. La Ville n'est pas organisatrice de la Trotteuse Tissot, mais coorganisatrice. C'est le fruit d'une association entre, le Commerce indépendant de détail, le Cross Club et la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est vraiment une impulsion qui vient du CID et du Cross Club.

La Ville de La Chaux-de-Fonds a bien sûr toujours été un acteur important pour l'organisation de cette manifestation, notamment, comme elle le fait pour d'autres manifestations, par la mise à disposition de prestations. Ce sont des prestations du personnel du Service des sports (le secrétariat et, plus largement, les bras et les cerveaux du personnel du service) et d'autres services de la Ville (le Service du domaine public pour la sécurité et la Voirie).

Le mandat de la collaboratrice à laquelle vous faites allusion n'est pas uniquement destiné à travailler pour la Trotteuse. Cette collaboratrice a le mandat de travailler pour les manifestations sportives. La trotteuse, bien sûr, entre dans son cahier des charges et est une charge non négligeable de son activité, mais elle ne travaille pas que pour la Trotteuse, elle travaille également pour d'autres manifestations. En plus de l'aide indirecte, surtout sous forme de prestations, que la Ville met à disposition de l'association La Trotteuse Tissot, une petite subvention en cash de CHF 4'000.– est versée.

J'en profite pour vous dire qu'à ma connaissance, aujourd'hui, les inscriptions vont bon train et nous devrions dépasser, une nouvelle fois, le nombre d'inscriptions pour cette manifestation.

Concernant le 550, Service de la jeunesse, le projet d'un mandat avec Le Locle : budgétairement, il faut avoir en tête que, globalement, l'impact sur le budget de la Ville est de CHF 0.– car, dans le budget figurait CHF 150'000.– de charges et CHF 150'000.– de recettes.

Lors de l'élaboration du budget qui vous est soumis, des discussions étaient en cours avec Le Locle, à leur demande. Nous avons aussi beaucoup d'intérêts à cette discussion, afin de réfléchir à la possibilité d'un mandat de prestations confié à notre Ville, dans le domaine de la politique de la jeunesse. Cette volonté existe toujours, tant du côté du Locle que du côté de La Chaux-de-Fonds, mais il n'a pas été possible de conclure ce mandat pour 2014 car, dans l'intervalle, l'Etat, par le Service de la protection de l'adulte et de la jeunesse, a souhaité ouvrir une réflexion sur le financement et le pilotage du Service d'éducation de rue. Or, le SER est également un partenaire avec lequel la Ville du Locle travaille pour mettre en place sa politique de la jeunesse.

Compte tenu de ce contexte, d'entente avec M. Wettstein, mon collègue du Locle, nous avons admis que la réflexion sur cette collaboration devait encore se poursuivre et nous visons aujourd'hui une éventuelle réalisation en 2015. Comme les informations que je vous communique ne nous ont été confirmées qu'après, à l'issue du processus d'élaboration budgétaire, et parce que l'impact financier est de CHF 0.–, le Conseil communal n'a pas jugé indispensable d'amender le budget sur ce point.

Nous aurons, je l'espère vraiment, l'occasion d'en reparler lors de l'élaboration du budget 2015.

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie le Conseil communal de sa mea minima culpa et je souhaite juste dire que, si les institutions muséales sont si dynamiques aujourd'hui, c'est parce que, justement, elles sont autonomes, sur le plan du fonctionnement institutionnel.

600 Finances

Interpellation de Christophe Ummel

Le Conseil Communal a-t-il l'intention de soutenir l'agrandissement de l'abattoir régional des Ponts-de-Martel en prenant des parts sociales à la coopérative du même nom ?

L'abattoir des Ponts-de-Martel a été construit en 2002. C'est une coopérative formée de producteurs et d'utilisateurs principalement qui possède et gère cet établissement.

L'abattoir a été conçu pour une capacité de 600t/an. Rapidement, la quantité de viande travaillée dans cet établissement a dépassé cette quantité et c'est 981 t qui ont été travaillées en 2012. Cette quantité devrait encore augmenter, car les petits abattoirs régionaux ferment les uns après les autres.

C'est pourquoi, des travaux d'agrandissement, s'apparentant à une nouvelle construction sont en cours. A cet effet, une demande de souscription de parts sociales a été lancée par la coopérative.

La Ville avait souscrit en 2002 pour 20'000.- de parts sociales, comme beaucoup de communes de la région.

Les communes de la Sagne, des Ponts-de-Martel et du Locle ont toutes repris des parts sociales pour un montant de chacune environ 5000.-

Pour donner le contexte général, dans notre Ville, toute activité d'abattage sera abandonnée dès le mois de décembre de cette année. L'abattoir des Ponts-de-Martel sera le seul abattoir régional avec celui des Breuleux, lequel est pleinement utilisé. Les abattoirs qui risquent de reprendre les volumes de notre région sont à Chesaux-sur-Lausanne et Estavayer-le-lac pour les plus proches. Les agriculteurs voulant écouler leur bétail en vente directe auprès des habitants de notre commune ont besoin d'une infrastructure régionale, également pour les abattages d'urgence, les circuits courts étant un gage d'écologie et de proximité entre le producteur et le consommateur. La crédibilité de l'IGP « saucisson neuchâtelois » dépend aussi de la présence d'un abattoir régional. Notre commune est la plus grande commune agricole de Suisse.

Au vu des souscriptions des communes qui nous entourent, ainsi que du nombre d'exploitations agricoles que compte la Commune, on peut s'attendre à ce que la Ville souscrive pour un montant de 10000.- à 12000.-

Le Conseil Communal peut-il nous renseigner sur son intention à ce sujet ?

Christophe Ummel, Yves Strub, Sylvia Morel, Daniel Surdez

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le texte de l'interpellation est relativement clair. Je rappelle que les abattoirs de La Chaux-de-Fonds cesseront leur activité sous peu, ainsi que ceux du Val-de-Travers. Ceux des Ponts-de-Martel seront les seuls abattoirs régionaux qui continueront de fonctionner.

La viande achetée dans les grandes surfaces passe par des abattoirs à grande capacité, hors canton. Mais, une grande partie de la viande achetée dans les boucheries est travaillée dans les abattoirs régionaux, pour autant qu'ils existent. D'où l'importance de soutenir le projet d'un tel abattoir aux Ponts-de-Martel.

La crédibilité de l'AOP *saucisson neuchâtelois* dépend de la présence d'un abattoir régional. Merci.

310 Contributions

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La commission de gestion des finances du Grand Conseil vaudois s'est égaré cet après-midi, lors d'un communiqué par voie de presse, quant au fait que la République française n'avait pas rétrocédé l'impôt sur les frontaliers pour les cantons romands signataires de la convention de 1983 et que cette non rétrocession représente CHF 500 millions pour les cantons et les collectivités publiques communales.

D'où la question du NPL : la Ville de La Chaux-de-Fonds se trouve-t-elle dans la même situation et quel est le montant qui, à ce jour, devrait revenir à la Ville, par la République française, dans le cadre de l'impôt sur les frontaliers ? Merci.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Sur le même sujet, la France, depuis le mois d'août, a cessé ses versements. Cela pourrait paraître être une question relative aux comptes 2013, en l'occurrence, si cela continue, cela aura un certain impact sur ce qui se passera en 2014, étant donné que cela pourrait poser certains problèmes, du point de vue de la trésorerie.

Ceci dit, pour revenir au niveau de la ligne budgétaire concernant l'impôt sur les personnes physiques, *revenu de l'impôt des frontaliers*, il apparaît que, par rapport à 2012 et au budget 2013, la ligne 2014 est très très largement sous-évaluée, puisqu'elle est trop basse de CHF 6 millions.

J'aimerais savoir de quelle manière cette situation peut être corrigée. Merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je réponds tout d'abord à l'interrogation de M. Ummel. Le Conseil communal, parfois, prend un peu de temps et je m'en suis excusé tout à l'heure vis-à-vis de M. Schaefroth.

A ce stade, je peux vous signaler qu'en date du 13 décembre 2013, le Conseil communal a écrit à l'abattoir régional, en mentionnant, sous réserve : *"rénovation de l'abattoir régional, soutien financier. Madame, Mon-*

sieur, nous avons bien reçu votre courrier du 30 septembre dernier et vous en remercions.

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer qu'après examen de votre demande, nous avons décidé d'apporter notre soutien financier à la rénovation de votre établissement. Ainsi, nous sommes disposés à vous apporter notre contribution par l'acquisition de parts sociales à hauteur de CHF 15'000.-. Nous vous laissons le soin de vous approcher de notre chef de service financier, M. Barbezat, qui nous lit en copie pour la procédure financière.

En vous souhaitant bonne réception, etc..."

Pour répondre à M. Hainard, effectivement, la question s'est posée. Nous n'avons pas de date précise quant à la rétrocession. En règle générale, elle se passe entre fin octobre et début novembre. J'ai demandé au Service financier de s'approcher du Canton. Effectivement, il n'y a pas de rétrocession connue à ce jour. J'ai demandé à ce que l'on surveille le dossier, puisque c'est un élément extrêmement important.

A ce stade, je peux vous dire que le montant que nous attendons est de l'ordre de CHF 12 millions.

Evidemment, nous talonnons les instances cantonales qui, elles, attendent l'argent de Berne. Nous nous trouvons face à la même problématique. Le Canton de Neuchâtel va certainement réagir, au même titre que le Canton de Vaud.

Qu'en est-il des impôts frontaliers, pour CHF 6 millions, dans la brochure qui vous a été remise ? C'est l'objet de l'amendement que nous vous proposons aujourd'hui, puisque, de fait, nous avons ramené le montant aux CHF 12 millions initiaux (en chiffres ronds). Nous avons retraité l'ensemble des postes "*personnes physiques*", respectivement "*personnes morales*" en les descendant de 80, respectivement à 77 points. C'est la différence que nous avons dans le cadre de l'amendement que nous vous proposons (CHF 1.3 millions d'écart).

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais remercier le Conseil communal pour son explication. J'avais également une question pour le Service des ressources humaines.

Actuellement, on ne touche que le 304 1100, qui se retrouve à peu près dans tous les services. Si Madame la Présidente estime que ... (inaudible)... je ne poserai pas question au Service suivant. J'imagine que l'on peut gagner du temps et la poser tout de suite.

C'est une question relative à la Caisse de pension, puisqu'en page 9 du rapport du Conseil communal à l'appui du budget, l'exécutif explique que les mesures d'assainissement de Prévoyance ne n'auront pas ou peu d'impact sur les comptes de la Commune en 2014, grâce notamment (pour ne pas dire "*que*") aux réserves qui ont pu être constituées dans le cadre

de la fusion de trois caisses de pension de la fonction publique du Canton et des Villes.

Or, au moment où ces réserves ont été constituées, elles ont été contestées par voie juridique et le Tribunal fédéral, à ma connaissance, a donné raison aux opposants. En clair, cela signifie que ces réserves ne devraient pas exister. Qu'en est-il exactement ? Merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. C'est un tout petit peu plus compliqué que cela. Ces réserves existent. Elles sont de l'ordre de CHF 87 millions pour les réserves à la fois employés et employeurs. Nous sommes actuellement en train de travailler avec une fiduciaire (je ne dirai pas de la place, puisqu'au départ, nous travaillions avec une fiduciaire de la place qui était "*le liquidateur*"). Maintenant, la fiduciaire KPMG, qui a repris le dossier, doit représenter une proposition à la SSO (l'organe de contrôle). Dans ce contexte-là, dans la proposition faite, il y a une répartition très claire entre la part employés et la part employeurs. Et, nous serons, évidemment, bénéficiaires de cet élément, raison pour laquelle nous n'avons pas de prise en charge. C'est-à-dire que les employés de la Commune de La Chaux-de-Fonds, compte tenu de cette réserve (les employés qui étaient membres, etc...) n'auront pas d'élément de rattrapage pour la recapitalisation de Prévoyance.ne.

Nous avons discuté tout à l'heure des CHF 20 millions que nous avons empruntés. A ce stade, un examen juridique est fait, pour savoir si ces CHF 20 millions, indépendamment de toutes autres considérations, pourraient être considérés comme de la recapitalisation de Prévoyance.ne. C'est un problème juridique éminemment difficile et je n'ai pas encore la réponse. Mais, il est possible que ces CHF 20 millions doivent nous être rétrocédés.

Ceci étant, les CHF 20 millions doivent être déposés chez Prévoyance.ne le 6 janvier. De toute évidence, la décision de l'ASSO ne sera pas rendue. Nous devons donc travailler après pour savoir comment ils seront "*ristournés*". Je ne suis pas capable de vous le dire. Mais, en tout état de cause, la répartition se fait et c'est la proposition qu'a faite KVMG. Il n'y a donc pas d'incidences sur nos comptes, par chance.

M. Christophe Ummel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis très satisfait de la réponse.

700 Administration des Travaux publics

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC aurait quelques questions concernant les chan-

tiers en ville, plus spécialement celui qui nous a tenu en haleine tout l'été, je veux parler de la rue Fritz-Courvoisier.

D'après le panneau, ce chantier devait se terminer au 1^{er} novembre 2013. Mais, en réalité, il vient de se terminer, le 28 novembre, après avoir attendu la fin de la première tempête de neige.

En terminant des chantiers à cette époque de l'année, il est tout à fait prévisible que la neige peut s'inviter et retarder les chantiers, voire les reporter au printemps suivant.

Ceci n'est malheureusement pas nouveau. Ces dernières années, cette pratique est devenue courante. A croire que les entreprises comptent sur le réchauffement climatique pour rattraper leur retard.

Nous avons trois questions :

- Le Conseil communal est-il conscient que cela pose aux commerçants concernés ?
- Le Conseil communal a-t-il pris contact avec les entreprises concernées ?
- Des sanctions seront-elles prises à l'encontre des retardataires ?

Ceci est d'autant plus étonnant qu'en pleine période d'été, alors qu'il fait beau et que les rues sont désertées par les vacanciers partis sous d'autres cieux, plus personne ne s'active sur les chantiers de la ville. Si l'on ne profite pas de la courte période de beau temps à La Chaux-de-Fonds, il est normal que cela crée quelques petits soucis en fin de saison. Je vous remercie.

727 Déchetterie intercommunale

M. Fabien Wenger, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La déchetterie récemment construite est-elle victime de son succès, étant donné le manque de place pour certains produits spéciaux, la mauvaise disposition, électroniquement surchargée ? Avoir une déchetterie pareille pour plus de 40'000 personnes est à la limite de l'indécence.

Nous saluons très cordialement les personnes qui y travaillent car, travailler dans un tel cadre ne doit pas être facile tous les jours.

Le Conseil communal prévoit-il des améliorations pour cette déchetterie ? Pense-t-il revoir la contribution de la Ville du Locle, étant donné qu'elle nous paraît un peu basse. Merci.

755 SUE – Urbanisme

Interpellation de Hughes Chantraine

Le groupe UDC s'étonne, connaissant la sévérité du service de l'urbanisme en matière de rénovation d'immeuble, des couleurs dont on a repeint les façades de la maison sise à la rue de l'Hôtel-de-Ville 72, au demeurant du plus mauvais effet en entrée de ville.

L'image est affreuse, intégrant quelques bulles roses dans un jus de framboise accompagné d'un vert sur les rebords de fenêtres, qui ferait pâlir les limaces les plus coriaces.

Comme l'immeuble est en vente, peut-être s'agit-il d'un effet « promotion » sur le produit ...

Quoi qu'il en soit, nous demandons au Conseil communal comment une telle manifestation de mauvais goût a-t-elle pu être acceptée par un service de l'urbanisme plus connu pour son regard pointilleux que pour son laxisme?

Nous aimerions connaître également les suites qui seront données au problème et dans quelles mesures ces façades pourraient rapidement retrouver des teintes plus en harmonie avec les couleurs moins criardes qui règnent en ville de La Chaux-de-Fonds.

Hughes Chantraine

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je trouvais que l'interpellation en elle-même était assez éloquente et qu'il n'y avait pas besoin de la développer. Raison pour laquelle, je n'ai pas de développement. Il est vrai que cette interpellation m'était un peu sortie de la tête.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant la question posée par M. Wenger au sujet de la déchetterie, la répartition avec Le Locle est une clé qui avait été fixée au départ. Je ne me suis pas encore penché sur le dossier. C'est une répartition de type habituel.

Par contre, je peux vous dire que nous sommes conscients de la problématique de l'organisation des bennes à l'intérieur de la déchetterie. Parfois, les gens voient le papier à un bout et le carton à l'autre bout, ce qui nécessite un certain nombre de manipulations. L'ingénieur responsable de la déchetterie est en train de me faire des propositions pour une réorganisation afin que les déchets soient en ordre logique. Cela permettrait de gagner du temps et de répondre à la problématique que vous posez.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour les travaux VITEOS/TP 2013, le chantier de la rue Fritz-Courvoisier, il s'agit d'un chantier cantonal. J'ai donc pratiquement terminé la réponse ici, mais je vais essayer d'aller un peu plus loin.

C'est une route que l'on appelle "*cantonale à l'abonnement*", c'est-à-dire que la Ville se charge du déblaiement, du nettoyage et le Canton se charge de refaire la route, ce qui est le cas ici. La Ville n'a pas la direction générale des travaux et n'a donc pas d'influence sur le planning général, géré par le Service des Ponts et chaussées et son mandataire.

Cela dit, pourquoi les travaux ont-ils duré plus longtemps que prévu ? Le planning a été rallongé d'une trentaine de jours par rapport au planning initial en raison, notamment des fouilles supplémentaires auxquelles VITEOS a dû consentir, pour des raccordements, des travaux en régie, des travaux qui n'étaient malheureusement pas prévus au début du chantier, lorsque la soumission a été faite.

Bien sûr, la Ville de La Chaux-de-Fonds est consciente du désagrément pour les commerces, mais également pour tous les Chaux-de-Fonniers qui empruntent cette route. Nous sommes conscients que ce type de retard est mal ressenti par la population. C'est pour cette raison que, normalement, nous cherchons à prendre le pilotage de ce type de chantiers, afin d'essayer de maîtriser au mieux les délais et de se faire taper justement sur les doigts, le cas échéant.

Nous avons aussi demandé à VITEOS (nous espérons que ce ne sera pas un vœu pieu) de mieux étudier leurs projets et de fournir des plans d'appel d'offres complets, afin que le planning des entreprises puisse être correct.

Concernant l'interpellation de l'UDC, il s'agit des "*Caraiïbes*", à la rue de l'Hôtel-de-Ville 72 et du choix des couleurs. Nous faisons également le même constat que l'interpellateur, surtout sur la deuxième partie de l'interpellation. Cela n'est vraiment pas très heureux.

Le SUE n'a pas été sollicité. Il écrira au propriétaire pour demander quels étaient les motifs de ce choix et voir dans quelle mesure on peut améliorer la situation, parce qu'elle n'est pas bonne.

J'aimerais préciser que la base réglementaire, à l'inverse de ce qui est souvent pensé, est très faible. Le SUE est contraint de dispenser un conseil technique, voire un conseil esthétique, par un travail assez long de conviction et de compromis. Dans ce cadre, il s'agit, pour le Service d'urbanisme, d'être proactif. Dès le moment où il voit des échafaudages se monter, il intervient, il prend langue avec le maître d'ouvrage et le propriétaire, pour essayer de le guider dans le choix des couleurs.

C'est particulièrement difficile quand on est en sous dotation. Or, vous le savez, cela fait plusieurs années que le Service d'urbanisme, et notam-

ment le volet *permis de construire*, est en sous dotation. Mais, les choses, de ce point de vue, s'améliorent.

Les bases réglementaires sont faibles. Deux articles concernent la question de la couleur. Le premier, de manière indirecte, c'est l'article 46 du PRAC qui dit ceci : "*Le Conseil communal interdit les constructions ou transformations susceptibles de compromettre l'aspect, le caractère, l'esthétique ou l'harmonie d'un site, d'un paysage, du quartier ou de nuire à l'aspect ou au caractère d'un bâtiment ayant une valeur historique ou architecturale*". Vous serez sans doute avec nous pour dire qu'il est difficile, pour Hôtel-de-Ville 72, d'évoquer l'harmonie du quartier et la valeur historique ou architecturale du bâtiment. Cela ne signifie pas que le bâtiment n'a pas une histoire, mais c'est une autre affaire.

Le deuxième article est l'article 50. Il dit ceci : "*La couleur, ainsi que la forme des toitures, le ton et le matériau des façades seront harmonisés avec ceux des bâtiments voisins*". Il est également difficile d'utiliser cet article, dès le moment où il n'y a pas de bâtiments voisins.

Pourquoi une réglementation aussi faible ? Ca a toujours été l'idée portée aussi par le Conseil général et le Conseil communal, l'idée de favoriser le caractère particulier de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui fait partie de son patrimoine, qui est un caractère multicolore. Par exemple, une couleur qui fait débat, puisqu'en plus il s'agit d'un bâtiment qui appartient au patrimoine financier de la Ville de La Chaux-de-Fonds : Numa-Droz 175 qui a été peint en vert, un vert assez soutenu. Certains n'apprécient pas cette couleur. En fait, nous avons retrouvé la couleur d'origine.

Cela dit, si le Conseil général le souhaite, il peut évidemment amender le PRAC pour donner plus de force au Service d'urbanisme pour intervenir sur le choix de la couleur. A titre personnel, cela ne serait pas forcément pour me déplaire.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aurais voulu savoir si le Conseil communal peut me répondre sur la question de savoir pourquoi, sur les chantiers, au mois de juillet, à La Chaux-de-Fonds, il n'y a pratiquement plus personne.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout simplement, les corps de métier, à ce moment-là, cessent pratiquement de travailler. Nombre de travailleurs immigrés profitent des vacances pour retourner dans leur pays et l'activité devient très difficile, non seulement dans les chantiers, mais aussi dans la construction.

Sur la question des sanctions, évidemment, vous avez compris que la Ville n'ayant pas le pilotage du chantier, il est difficile de nous adresser directement aux entreprises. Il est également difficile, même impossible, de prendre quelque sanction que ce soit.

M. Daniel Nussbaumer, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais encore dire qu'il serait bien si l'on pouvait faire une certaine pression sur ces chantiers. A La Chaux-de-Fonds, on connaît le problème des saisons. Si on ne profite pas l'été, je ne sais pas quand on peut le faire. Dans les stations de ski, on travaille quand il y a de la neige, dans les stations balnéaires, on travaille quand il fait beau ... c'est un peu douteux.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je suis parfaitement satisfait de la réponse qui a été donnée, dans le sens où elle est complètement exhaustive. Quoiqu'il en soit, dès le moment où l'on arrive à dire de ce canton que c'est un canton urbain, entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas dire que toute la rue de l'Hôtel-de-Ville n'est un seul quartier, ce qui simplifierait nombre de décisions. Merci.

860 Service du domaine public

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous ne parlerons pas ce soir de mandats de prestations car, pour nous, c'est un échec. Nous ne parlerons pas de la présence policière, parce que, pour nous, elle est absente. Nous ne parlerons pas des incivilités, puisque même la magistrature est dépitée. Nous vous parlerons juste de l'utilisation des collaborateurs du Service du domaine public, respectivement des collaborateurs de Police neuchâteloise affectés à la Police de proximité.

Depuis au moins sa création, la Ville de La Chaux-de-Fonds a un parcours, au mois de juin, pour les examens cyclistes. A des postes stratégiques, que tous les Chaux-de-Fonniers connaissent pour y avoir passé, il y a des examinateurs qui contrôlent si les élèves, qui font le parcours, respectent tantôt la priorité de droite, tantôt les feux, tantôt la présélection. Et, jusqu'à l'année passée, c'étaient les épouses des collaborateurs du SDP ou de l'ancienne Police locale, qui faisaient cette mission, pour quelque chose comme CHF 11.- de l'heure. Cette année, nous avons été horrifiés d'apprendre que c'étaient des gendarmes de la Police de proximité, à CHF 154'500.- par année (coût facturé à la Ville) qui ont passé, à raison de quatre collaborateurs par matinées et par après-midi, leur temps à effectuer cette démarche.

De deux choses l'une, ou la démarche ressortit du mandat de prestations et la Ville se fourvoie, ou ce mandat ne ressortit pas du mandat de prestations et il n'est pas normal que ce soit des agents de la Police de proximité qui effectuent cette démarche.

Qu'en pense le Conseil communal, si tant est qu'il était au courant de l'affectation de ces ressources que nous payons ?

Deuxième question : le Service du domaine public est chroniquement surchargé, comme d'autres services d'ailleurs, à entendre le Conseil communal, ce que nous rejoignons. Mais, apprendre par la presse, si c'est vrai, que deux collaborateurs du Service du domaine public apportent le courrier du Conseil communal à un Conseiller communal dépourvu de dicastère, ne manque pas de nous heurter car à la Poste, un recommandé coûte assurément moins cher et offre au moins toutes les autres garanties de sécurité (si c'est ce que le Conseil communal cherche) que deux collaborateurs du SDP. Est-ce exact ? Si oui, pourquoi ?

870 SIS

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Ce sera la dernière question. Mais, comme nous ne sommes pas membres de la commission du budget, nous avons à peu près toutes les excuses ce soir.

Les collaborateurs de Police neuchâteloise, respectivement du SIS, observent, depuis un certain temps, à juste titre, une grève.

Si l'Etat a une attitude tout à fait particulière à l'endroit des grévistes, il n'en demeure pas moins que nous avons été surpris d'apprendre que le Conseil d'Etat entendait réprimer les collaborateurs des SIS.

Première question : les collaborateurs des SIS sont-ils toujours des membres des administrations communales ? Trêve de plaisanterie sur ce plan, la Police neuchâteloise, qui ne facture plus aucune activité dans le cadre du mandat de prestations, nous fait gagner de l'argent, parce que ce sont des activités déployées par la Police que nous ne payons plus. Mais, les collaborateurs du SIS, eux, ne facturent plus les interventions ambulance. Est-ce exact ? Et à quelle somme se monte, à ce jour, les montants qui n'ont pas été facturés, même si, pour ce qui concerne la Ville de La Chaux-de-Fonds et le SIS, on pourra se rattraper parce que la facturation pourra être effectuée rétroactivement, grâce aux fiches FIP (fiches d'interventions sanitaires), ce qui n'est pas le cas pour la Police neuchâteloise. Quand le contrevenant a roulé trop vite et que la Police a débranché son radar, elle ne l'attrapera plus. Merci.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je répondrai directement aux trois questions de Monsieur Hainard.

Concernant l'objet de la circulation, une partie du contrat de prestations est prévue pour les enfants. Mais, ce n'est visiblement pas cet élément qui doit être pris en considération. Ce soir, j'apprends effectivement

qu'ils étaient nombreux sur le parcours. Évidemment, je ne suis pas systématiquement en ville. Je prendrai contact avec la Police.

A ce stade, ma réponse est de dire que nous devons évidemment continuer avec des "*volontaires*", comme les patrouilleurs scolaires. On peut leur offrir les compétences pour aller juger, aidés par les spécialistes de la Police neuchâteloise.

Concernant le SDP, c'est une procédure qui a été mise en place. Que cela soit un ou deux, cela dépend du style de patrouille. Si vous avez appris que c'en était deux, c'était une patrouille qui était prévue. Il a été convenu que le SDP apportait le matériel à M. Legrix, étant entendu aussi que, par exemple, pour le Conseil communal, les documents pour le Conseil de demain sortent aujourd'hui. Nous avons reçu nos documents aujourd'hui. Même par courrier express, c'est une plaisanterie. La Poste ne réaliserait pas parfaitement cet élément.

Le fait qu'ils soient deux dépend du fait qu'ils sont en patrouille ou non. S'il s'avère que si la personne qui s'occupe des commandements de payer est disponible à ce moment-là, c'est une personne qui ira seule. Si nous avons annoncé deux personnes, c'est qu'il s'agissait d'une patrouille organisée.

Va-t-on réprimer le SIS-MN ? Le Conseil communal n'a qu'une voie indirecte. Certes, je suis le directeur du SIS-MN, mais c'est bien le SIS des Montagnes neuchâteloises. Évidemment, ce n'est pas au Canton d'appréhender les mesures qui devraient être prises sur une institution locale, dont j'ai la direction.

Concernant la question sur la facturation des ambulances, vous y avez presque répondu.

Effectivement, dans le cadre des actions envisagées, que vous avez qualifiées de bonnes (je ne les qualifierai pas), je précise deux choses : les gens du SDP sont toujours en fonction. Cela veut dire que ce serait un leurre que de penser qu'il n'y a plus d'amendes à La Chaux-de-Fonds. Généralement, voire très majoritairement, ce sont les gens du SDP qui amendent. Donc, évidemment, la Commune de La Chaux-de-Fonds continue d'amender les automobilistes réfractaires et continuent d'amender de façon normale. La Police de proximité prend particulièrement les infractions graves. Cela continue donc d'être facturé.

Effectivement, concernant le feu, il est clair que c'est facturé. Concernant les interventions sanitaires, il y a une rétention. Nous facturons à partir des fiches FIP qui sont les fiches de transports des patients. Les fiches FIP sont actuellement conservées par les chefs de section. J'ai demandé au commandant de me garantir qu'il n'y aurait pas de perte de fiches FIP car, dans ce cas-là, nous serions dans une situation extrêmement grave. Ces fiches pourraient nous amener à prendre des dispositions, par exemple, en cas de problème (un patient amené à l'hôpital avec un problème grave). J'ai demandé à ce que l'on numérote ces fiches FIP, ceci afin que nous

puissions les suivre. Cela nous permettra de refaire la facturation lorsque la grève sera "terminée", j'espère le plus rapidement possible. Je ne suis pas tout à fait de votre avis sur le bien-fondé de cet élément. En tout état de cause, c'est une relation qui ne nous regarde pas.

Les fiches FIP sont donc gardées, numérotées, référencées et c'est sur cette base que, de toute façon, nous facturons et refacturerons. Ce n'est pas parce que les gens n'ont pas reçu la facture aujourd'hui qu'ils ne la recevront pas demain, demain étant le moment éventuel de la fin de la grève.

Vous posiez la question de savoir ce que cela ne rapporte pas à la Commune. Effectivement, pour vous répondre très précisément, dans les budgets présentés, les facturations d'ambulances représentent CHF 6'000.- par jour. Vous pouvez imaginer le manque à gagner qui peut advenir. Évidemment, il y aura un "problème de trésorerie", puisque nous ne pourrions facturer cet argent qu'au moment où les fiches FIP nous seront remises. Par contre, effectivement, il y aura un gain financier de l'autre côté, dans la mesure où la Police cantonale aura quelques problèmes à nous justifier une part de son contrat de prestations qu'elle n'a pas réalisée.

J'espère avoir répondu à l'entier de vos questions et je vous remercie.

211 Bâtiments locatifs

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le nouvel hôtel judiciaire, le NHOJ pour les intimes, sera la porte d'entrée du quartier Le Corbusier et fermera majestueusement l'angle sud-ouest de la place de la gare. Nous attendons donc beaucoup de cet important investissement cantonal, tant du point de vue urbanistique que du point de vue économique.

Cependant, les différents commentaires échangés à son sujet, dans la presse de ces derniers mois, nous inquiètent sérieusement et nous amènent à nous demander à quoi va concrètement servir le montant d'investissement de CHF 4 millions à solliciter du Conseil général, pour, je cite "*achat de surfaces NHOJ*". Quand va-t-il être sollicité ?

À quelles recettes correspondent les CHF 400'000.- budgétisés pour 2014, à la vente de la parcelle NHOJ au Canton ?

Quels arguments le Canton avance-t-il pour éviter de payer intégralement l'investissement pour la construction, alors qu'il l'a fait pour d'autres projets intégrant des parkings souterrains (par exemple MicroCity) ?

Finalement, quand peut-on espérer voir le premier coup de pioche de la réalisation de cet important édifice et combien de temps dureront les travaux ? Merci.

M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal (Economie et urbanisme) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Effectivement, le nouvel hôtel judiciaire revêt une importance tout à fait particulière pour la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est une activité cantonale majeure qui viendra s'installer en ville de La Chaux-de-Fonds : La justice de première instance et le ministre public. Du point de vue urbanistique, ce sera quelque chose de très intéressant au front de la place de la gare, un bâtiment de très grande qualité. Ce projet issu d'un concours d'architecture est également la première pierre du quartier Le Corbusier, c'est l'ouverture du quartier. C'est vraiment quelque chose du point de vue de l'urbanisme, des activités et du point de vue économique.

Pour ces raisons, la Ville de La Chaux-de-Fonds souhaite être un partenaire fiable à l'endroit du Canton, un partenaire fiable, positif, intelligent, dynamique. C'est d'autant plus vrai que le projet, aujourd'hui, connaît des difficultés financières. Celles-ci sont susceptibles d'amener ensuite des difficultés politiques puisqu'à un moment donné, le Conseil d'État devra solliciter, auprès du Grand Conseil, un crédit important et que la hauteur de ce crédit risque de rafraîchir certains députés.

C'est vrai que, dans ce cadre-là, le Canton demande un effort à la Ville. La Ville a conscience que la démarche du Canton est assez particulière, exceptionnelle puisqu'à notre connaissance, il n'y a pas d'autres bâtiments étatiques construits ces dernières années (ou même depuis Matusalem) qui ont bénéficié d'un véritable soutien financier de la collectivité locale. Ici, c'est très clairement ce qui nous est demandé.

C'est exceptionnel, c'est particulier, mais le Conseil communal mesure à quel point il est nécessaire de répondre de manière positive à cette demande pour donner toutes les chances au projet d'aboutir. Dans quelle mesure allons-nous répondre de manière positive ? C'est encore à négocier.

Je peux vous indiquer maintenant les engagements que la Ville a déjà pris, sur le plan financier. Je vous rappelle que la Ville de La Chaux-de-Fonds a accepté de soutenir le concours d'architecture à une hauteur de CHF 250'000.-. Cela dit, la Ville ne paiera ce montant que si le projet se réalise. La Ville a accepté de prendre, pour un montant de CHF 150'000.-, des mesures constructives liées au développement de l'îlot B, mais des mesures que nous sommes obligés de prendre aujourd'hui, parce qu'au moment de la construction de l'îlot A, l'îlot B va s'effondrer. Cela coûte CHF 150'000.- et la Ville de La Chaux-de-Fonds a accepté de les prendre à sa charge et de ne pas les reporter sur le projet. La Ville a également acquis le terrain, à une hauteur de CHF 818'000.-. Ce terrain ne sera très vraisemblablement pas revendu à l'État, mais sera cédé en droit de superficie. On voit que l'engagement financier de la Ville est important, mais visiblement, on nous demande de faire un peu plus et un peu mieux. Nous espérons qu'au bout du compte, il y aura quand même un merci.

Ce qui est aujourd'hui discuté, c'est l'achat éventuel des 117 places de parc du nouvel hôtel judiciaire. Et, les CHF 4 millions que vous voyez dans le budget sont l'enveloppe que nous avons définie pour ces 117 places de parc. Cela dit, évidemment, si la négociation va dans le sens de l'achat, nous ferons tout pour les valoriser, du point de vue de l'exploitation. La Ville ne fera pas une trop mauvaise affaire.

Pour la question de CHF 400'000.-, dans le compte 211 *Bâtiments locatifs*, il s'agit simplement de la suite du processus commencé ici en octobre 2012, avec la vente de certains immeubles jugés non stratégiques (la vente qui aura peut-être lieu en 2014 et la vente de l'immeuble de Fritz-Courvoisier 27, à la Fondation Feu vert, comme cela avait été annoncé dans le rapport au Conseil général d'octobre 2012.)

Concernant le premier coup de pioche, le Conseil d'État entend présenter une demande de crédit au Grand Conseil en automne 2014. Si tout va bien, en 2015 devrait être donné le premier coup de pioche.

M. Frédéric Hainard, NPL : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes inconditionnellement au NHOJ et les réponses du Conseil communal nous font plaisir.

Il y a juste un point sur lequel nous aimerions rendre le Conseil communal attentif, quand bien même nous sommes persuadés qu'il a déjà capté la notion. C'est le fait que, selon la loi de l'organisation judiciaire neuchâtelaise, telle que validée par le Grand Conseil, les communes mettent à disposition les installations dont la justice a besoin. Et je pense que, même si nous devons faire certains efforts pour attendre un merci, il serait intelligent de ne pas trop tirer sur la corde, pour éviter qu'une commune dise qu'elle met à disposition l'infrastructure d'un NHOJ dans ce Canton, si tant est que quelqu'un d'autre que nous soit intéressé à ce projet. Compte tenu de l'ampleur du projet et de l'importance qu'il revêt, il faudrait éviter qu'un autre lise avant nous cette disposition de la loi de l'organisation judiciaire et que nous soyons prudents sur les exigences que pose le Canton, dans la manière que nous aurons de les satisfaire.

Crédits spéciaux 2014

201 Bâtiments divers d'utilité publique

M. Daniel Musy, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Cela concerne le Temple-Allemand. C'est un lieu extraordinaire, en particulier utilisé pour les spectacles. Récemment, une coproduction ABC/Théâtre du Passage/Arc-en-scènes a présenté la mouette pour une série d'une dizaine de représentations. Le problème de ce lieu est qu'il n'y a pas de toilettes publiques pour le public, pas seulement chauds-de-fonnier, mais de

toute la région de Suisse romande. Les gens doivent aller à l'ABC, à deux minutes à pied.

J'aimerais savoir s'il n'y a pas la possibilité, dans ces crédits à affecter pour 2014, de différer le problème du SAS et de l'éclairage de sécurité et d'installer des toilettes pour les spectateurs. Merci de votre réponse.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Concernant le Temple-Allemand, si le Conseil communal entrait en matière sur la proposition faite par M. Musy, il y aurait des toilettes pour le public, mais nous devrions fermer la salle car le a rendu des arbitrages et il a considéré que la mise aux normes sécurité (feu, incendie, électricité) qui, d'ailleurs, nous est imposée avec des délais, devait passer avant la réalisation de toilettes publiques. C'est pourquoi je vous dis que si nous installons des toilettes cette année, nous fermons la salle car nous ne répondons plus aux conditions de sécurité et aux délais qui nous ont été donnés pour la mise en conformité de la salle.

Évidemment, le problème est connu du Service architecture et bâtiments et de moi-même, puisque cela doit faire la deuxième année que le montant nécessaire pour cet espace de WC au Temple-Allemand est biffé, au moment des arbitrages du Conseil communal. La première enveloppe des investissements qui arrive sous les yeux du Conseil communal, souvent, est du double ou du triple du montant qui vous est proposé.

Amendement du Conseil communal à l'arrêté N°1

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Comme dit tout au long de cette soirée, nous bénéficions, heureusement, des modifications fiscales votées la semaine dernière par le Grand Conseil. La différence entre l'excédent de recettes proposé et l'excédent de recettes amendé correspond à cette variation. D'une part, l'augmentation de l'impôt sur les frontaliers, d'autre part, la diminution à un taux de 77 au lieu de 80. C'est cette différence que nous enregistrons dans nos excédents de recettes. Merci.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 35 voix sans opposition.

Amendement de l'UDC

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous sommes conscients que tous les investissements inscrits au budget sont pertinents et prioritaires probablement, tout autant que l'étaient ceux qui ont été biffés lors de l'arbitrage dont il a été fait mention tout à l'heure.

Pourtant, nous l'avions mentionné déjà à de très nombreuses reprises, et cela a été confirmé de tous bords, nous n'avons pas, à La Chaux-de-Fonds, les capacités financières pour investir plus de CHF 20 millions par an. C'est un seuil au-delà duquel on n'est plus raisonnable.

A CHF 48'439'295.-, nous investissons proportionnellement plus de 10 fois ce que fait l'Etat pour l'année prochaine.

Comme il existe des enjeux très importants pour la Ville et impliquant les investissements inscrits au budget, nous vous proposons d'en limiter le montant net autorisé en 2014 à seulement moins CHF 10 millions.

De cette manière, le Conseil communal, en fonction des priorités et du calendrier pourra tout de même avancer dans ses travaux, tout en gardant à l'esprit la dette reportée sur les générations futures. Il pensera également à présenter son budget des investissements à la Commission financière, dans des délais raisonnables, l'année prochaine.

Enfin, avec cette diminution, vous conviendrez que la Ville assume toujours un effort d'investissement plus que considérable, puisqu'au lieu des CHF 20 millions supportables pour la Ville, c'est près de CHF 40 millions que nous accepterions encore. Je vous remercie d'accepter cet amendement.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Nous combattons l'amendement, après la réponse du Conseil communal.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Vous avez certainement compris que le Conseil communal combattra l'amendement proposé, pour plusieurs raisons.

D'abord, nous avons longuement expliqué, durant cette soirée, que nous avons des retards importants dans les travaux des infrastructures et des infrastructures nouvelles que nous voulions mettre en place.

Évidemment, cela représente des charges relativement importantes. Vous sortez le montant de CHF 20 millions, mais je ne sais pas où vous le trouvez.

Si l'on regarde les différents éléments proposés ce soir, que constate-t-on ? Je vous prierais de regarder ce que nous avons en page 26, c'est-à-dire le récapitulatif des différents investissements.

Quels sont les investissements sur lesquels votre Conseil peut jouer ? On voit qu'ils sont relativement peu nombreux. Faisons abstraction des crédits financés par la taxe, les eaux, etc...

Si l'on prend l'idée proposée par l'UDC, on enlève CHF 10 millions quelque part. Enlevons-les dans les nouveaux crédits à solliciter en 2014. Deuxième hypothèse, on supprime les CHF 9 millions de crédits spéciaux octroyés, moins importants que l'année dernière. Dans ce cas, on ne plante plus un clou au niveau des crédits spéciaux à La Chaux-de-Fonds.

Vous voyez bien que la marge que nous avons, par rapport à la volonté que nous avons aussi de mettre nos infrastructures en ordre est absolument négligeable.

Vous nous proposez un montant de CHF 10 millions. Charge ensuite au Conseil communal d'aller chercher les éléments qu'il devrait supprimer. J'ai quand même constaté, ce soir, que tous les projets que nous avons présentés étaient acceptés par l'ensemble du Conseil général. Je n'ai pas entendu de contestations formelles sur l'un ou l'autre des investissements que nous avons encore laissés.

Je rappelle ce qui a été dit tout à l'heure par mon collègue Jean-Pierre Veya : s'il y a aujourd'hui un montant de CHF 48 millions, c'est aussi parce que le Conseil s'est attaché à biffer des montants relativement significatifs.

Le Conseil vous demande de laisser ce montant. Il est convaincu aussi que la dépense ne sera pas forcément exactement égale à celle-là. Si vous regardez les différents graphiques, on voit très bien que la dépense totale n'est pas faite. Mais, nous vous demandons vraiment de nous laisser continuer les travaux que nous avons commencés sur la gestion de nos infrastructures qui sont passablement en mauvais état.

M. Patrick Jobin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'UDC nous propose CHF 10 millions de moins dans les investissements, sans nous dire où, ni comment. C'est trop simple pour être juste.

Tout au plus, lors du débat d'entrée en matière, elle nous a donné deux vagues exemples où des coupes étaient possibles : les musées et la piscine.

En plus de ne pas atteindre les CHF 10 millions proposés, nous relevons le singulier manque d'imagination. A croire que l'eau de la piscine est trop froide pour se mouiller complètement.

Au vu de ce qui précède, le PS ne peut pas considérer cet amendement autrement que par un effet de manche maladroit.

En effet, au niveau des musées, on ne peut pas dire que l'UDC ait senti la fibre populaire ces derniers temps, puisqu'ils ont perdu un référendum sur un musée bien moins populaire que celui qui va nous occuper ces prochaines années au niveau des investissements, j'ai nommé le zoo-musée du Bois du Petit Château.

Si l'UDC ne soutient pas le projet de la piscine des Mélèzes, qui est, je le rappelle à l'agonie, nous prenons acte qu'elle prend le risque de sa fermeture, en invitant les Chaux-de-Fonniers à aller se mouiller ailleurs.

Nous refuserons l'amendement. Merci de votre attention.

Mme Sylvia Morel, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, le PLR souhaite dire qu'il est opposé à tout amendement qui arrive simplement comme ça, ce soir, au niveau du budget. Si l'on veut proposer des amendements, il nous paraît normal d'en discuter en commission financière.

D'autre part, nous n'avons pas vraiment le sentiment de nous engager définitivement pour CHF 48 millions. Cette somme représente une liste que le Conseil communal a établie. Mais, il est évident que, pour chacun des crédits, nous recevrons un rapport. Nous nous réservons donc toujours le droit de refuser des rapports si nous estimons qu'ils sont inadaptés, trop coûteux ou arrivant au mauvais moment.

Nous pouvons accepter le budget tel qu'il est, mais ce n'est pas un chèque en blanc pour le futur.

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je remercie les groupes qui ont pris la parole d'avoir exprimé leur avis. Je suis étonné de la prise de position du groupe socialiste, par la voix de son représentant qui estime, avant même que l'UDC ait prononcé un mot, qu'il ne soutiendra pas la piscine ou le musée du zoo. Si effectivement, il veut nous donner des conseils, il a sûrement raison.

Nous sommes étonnés également de la manière dont le Conseil communal reçoit cet amendement. Évidemment, il nous dit que si, dans les crédits spéciaux ou dans les crédits à solliciter, on enlève CHF 10 millions d'un coup...

Mais, il est évident que ce n'est pas comme cela que cela fonctionne. En l'occurrence, comme il a effectivement été dit, c'est en fonction de l'avancement des travaux, en fonction des priorités, en fonction du calendrier, que le Conseil communal pourra juguler et arbitrer les dépenses prévues.

Maintenant, on nous dit que c'est en commission financière qu'il faut porter cette analyse, c'est en commission financière (et je reprends les termes du représentant du groupe socialiste) "*qu'il faut analyser ligne par ligne, nous avons eu l'occasion de le faire*".

Moi, je vous dis non, ce n'est pas vrai. Le Conseil communal le sait parfaitement, nous n'avons pas eu l'occasion de se concerter sur les lignes du budget des investissements, nous n'avons pas eu l'occasion de discuter, nous n'avons pas eu l'occasion de même pouvoir exprimer un seul mot. Cela a été passé rapidement, lignes par lignes, hop, hop, hop... Et si nous n'avions rien à dire, c'est parce que nous ne savions pas de quoi il s'agissait véritablement. Il se trouve que cette manière de procéder est une véritable catastrophe car les problèmes posés maintenant sont des problèmes qui doivent effectivement être discutés en commission financière. Mais, on nous propose le document le soir même, pour pouvoir donner un avis positif ou négatif sur des choses relativement importantes et sur lesquelles le Conseil communal, lui, a pris beaucoup de temps. Ce n'est pas en l'espace de 20 minutes que nous pouvons le faire. Je suis désolé mais je crois que c'est justement la raison pour laquelle il faut accepter cet amendement.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons dire maintenant "stop, ça suffit, cela ne marche pas comme ça."

L'amendement UDC est refusé par 27 voix contre 8.

L'arrêté N°1 amendé est accepté par 32 voix sans opposition.

L'arrêté N°2 est accepté par 34 voix sans opposition.

L'arrêté N°3 est accepté par 34 voix sans opposition.

Amendement à l'arrêté N°4

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le chiffre d'autorisation de dépenses, à 77'200, dans la première version, a été modifié par le fait que des impôts supplémentaires viendront.

Amendement UDC à l'arrêté N°4

(texte au début du présent procès-verbal)

M. Hugues Chantraine, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il s'agit ici d'une adaptation qui découle directement de l'application du premier amendement refusé par le Conseil général.

Il ne nécessitera donc pas de plus amples développements puisqu'il est retiré.

L'amendement du Conseil communal est accepté par 34 voix sans opposition.

L'arrêté n°4 amendé est accepté par 34 voix sans opposition.

L'arrêté n°5 est accepté par 34 voix sans opposition.

Il est pris acte du rapport du Conseil communal par 34 voix sans opposition

Il est pris acte du rapport de la Commission financière par 34 voix sans opposition.

M. Jean-Pierre Veya, Conseiller communal (Affaires culturelles, sports et jeunesse) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Il me semblait important, avant de terminer cette séance de faire une mise au point d'ordre général et de répondre très précisément à une question soulevée par M. Hainard.

Décidément, dans certains dossiers, la manipulation, le mensonge, le "*il paraît que*", le "*on dit*" ont tendance à prendre un volume et des proportions qui nous étonneront peut-être chaque jour un peu plus. Le Conseil communal, lui, s'intéresse aux faits.

M. Hainard a posé la question de savoir si la cheffe des ressources humaines connaissait Mme Pache avant le lancement de l'audit du dicastère des Infrastructures et énergies. La réponse est clairement non. Mme Niklaus n'avait jamais eu aucun contact avec Mme Pache auparavant. Elle a fait la connaissance de Mme Pache dans mon bureau, en présence de M. Monnard, au moment où il était nécessaire de se procurer de la logistique, mettre un bureau à disposition, une ligne téléphonique et ce genre de choses.

Je précise aussi qu'à aucun moment Mme Niklaus n'est intervenue dans le processus d'enquête qui a été intégralement mené par Mme Pache, comme cela a encore été rappelé ce soir. Elle-même seule, dans un bureau, accompagnée seulement de quelqu'un qui prenait le procès-verbal.

Donc, je le dis avec force, Mme Niklaus ne connaissait pas Mme Pache avant de faire sa connaissance dans mon bureau, dans les circonstances que je vous ai décrites.

M. Pierre-André Monnard, Conseiller communal (Finances, sécurité et ressources humaines) : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. J'aimerais vous parler en tant que président et responsable des finances de cette collectivité. D'abord je vous remercie de cette soirée qui a été riche, mais qui nous a permis d'aboutir à un budget accepté à l'unanimité des membres du Conseil général.

Au nom du Conseil communal, je vous remercie et vous souhaite, à toutes et à tous, de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2014, durant laquelle, je l'espère, nous pourrons travailler dans un même climat. Merci beaucoup.

Mme Sarah Blum, Présidente : Étant donné l'heure tardive, nous n'aborderons pas le point 3 de l'ordre du jour. Je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année et bonnes vacances.

Séance levée à 21h55

La Présidente :
Sarah Blum

Le secrétaire :
Imeri Shaip

La secrétaire-rédactrice :
Sylvia Ruchat